

DÉPARTEMENT DES LETTRES ET COMMUNICATIONS

Faculté des lettres et sciences humaines

Université de Sherbrooke

**La pratique définitoire du *Multidictionnaire de la langue française* :
le traitement des noms de plantes alimentaires**

par

AUDE SÉGUIN

Bachelière en éducation (B. Éd. en enseignement au secondaire, profil français)

Université de Sherbrooke

Mémoire présenté pour l'obtention de la maîtrise en études françaises

(cheminement en linguistique)

Sherbrooke

Avril 2013



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

ISBN: 978-0-494-95150-7

Our file Notre référence

ISBN: 978-0-494-95150-7

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

Canada

Composition du jury

La pratique définitoire du *Multidictionnaire de la langue française* :
le traitement des noms de plantes alimentaires

Aude Séguin
Université de Sherbrooke

Ce mémoire a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Monsieur Louis Mercier, directeur de recherche
(Département des lettres et communications, Faculté des lettres et sciences humaines)

Madame Gaétane Dostie, autre membre du jury
(Département des lettres et communications, Faculté des lettres et sciences humaines)

Monsieur Wim Remysen, autre membre du jury
(Département des lettres et communications, Faculté des lettres et sciences humaines)

RÉSUMÉ

La présente étude s'inscrit dans le volet métalexographique des activités de recherche du Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois de l'Université de Sherbrooke (CATIFQ). Plusieurs recherches axées sur l'étude critique de la pratique lexicographique liée au vocabulaire de la faune et de la flore dans les dictionnaires usuels du français y ont été réalisées et la nôtre est la première à porter sur un dictionnaire québécois.

Le *Multidictionnaire de la langue française (Multi)* est sans doute aujourd'hui le dictionnaire papier le plus largement répandu au Québec, très bien implanté notamment en milieu scolaire à tous les niveaux d'enseignement. D'abord présenté comme un dictionnaire de difficultés, l'ouvrage abandonne cette étiquette à partir de 1997 et officialise ainsi une volonté de transformation. Par l'enrichissement progressif de sa nomenclature et du contenu de ses articles, il se présente de plus en plus comme un dictionnaire général.

Notre recherche porte donc sur la pratique définitoire du *Multi* en ce qui a trait aux noms de plantes alimentaires, un sous-ensemble largement banalisé du vocabulaire de la flore. Notre objectif est à la fois de décrire cette pratique et de préciser dans quelle mesure les définitions de la plus récente édition du *Multi* (2009) proposent une délimitation référentielle claire des dénominations relevant du sous-ensemble lexical choisi. Nous nous intéressons d'abord aux différents modèles définitoires exploités dans l'ouvrage, puis nous portons notre attention sur les incluants et les éléments de spécification qui composent les définitions par inclusion. L'étude descriptive que nous présentons permet de tracer les limites des définitions du *Multi* en ce qui a trait à la caractérisation référentielle et de mesurer l'écart entre l'approche définitoire de l'ouvrage et le niveau de précision attendu d'un dictionnaire général usuel.

Mots-clés : Lexicographie, définition, noms de plantes.

REMERCIEMENTS

J'aimerais offrir ma reconnaissance à toutes les personnes qui m'ont encouragée, appuyée et qui ont ainsi contribué à l'achèvement de cette recherche.

Plus spécialement à mon directeur de recherche, monsieur Louis Mercier, pour sa rigueur, sa confiance et son grand soutien dans les moments plus difficiles. Également à madame Gaétane Dostie et à monsieur Wim Remysen, pour avoir accepté de lire et de commenter mon travail, mais aussi pour leur appui continu à mon parcours.

Je souhaite de plus souligner la contribution du Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ), ainsi que celles de la Faculté des lettres et sciences humaines et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) pour l'aide financière dont j'ai pu bénéficier au cours de mes années de maîtrise.

Merci aussi aux amies du CATIFQ, Alexandra Tremblay-Desrochers et Bianca de La Fontaine, pour les encouragements complices.

Enfin, une pensée toute particulière va à ma famille. À mes deux fils, Nathanaël et Tristan, pour leur immense patience et leur curiosité. Et plus que tout à mon conjoint Youri, pour son soutien indéfectible et son humour apaisant. Sans toi ce parcours aurait été indéniablement moins heureux.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU <i>MULTIDICIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE</i>	4
1.1 Nature de l'ouvrage.....	4
1.2 Genèse et évolution.....	8
1.3 Visées et public cible	11
1.4 Réception de l'ouvrage	11
1.4.1 Accueil favorable du public et des médias	11
1.4.2 Accueil favorable des milieux de l'éducation	13
1.4.3 Réserves critiques.....	13
1.4.3.1 Réserves émises par Jouselin (1989) à propos de la 1 ^{re} édition.....	14
1.4.3.2 Réserves émises par Bergeron (1998) à propos de la 3 ^e édition	15
1.4.3.3 Réserves émises par Poirier (2004) à propos de la 4 ^e édition	15
CHAPITRE 2 – PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE	17
2.1 Éléments de problématique liés au traitement lexicographique des noms d'espèces naturelles.....	17
2.2 Objectifs de la recherche.....	19
2.3 Établissement du corpus général.....	20
2.4 Sous-corpus des noms de plantes alimentaires	22
2.4.1 Délimitation et description du sous-corpus	23
2.5 Approche descriptive	25
CHAPITRE 3 – APPROCHES DÉFINITOIRES EXPLOITÉES DANS LE <i>MULTI</i>	27
3.1 Prise en compte de la double valeur des dénominations dans la définition.....	27
3.1.1 Cas particuliers	28
3.1.1.1 Les deux valeurs (plante/partie) sont explicitées par la définition.....	28
3.1.1.2 Seule la valeur de la partie est explicitée par la définition.....	29
3.1.1.3 Aucune des deux valeurs à l'étude n'est explicitée par la définition	30
3.2 Définitions par inclusion.....	31
3.2.1 Définitions par inclusion se limitant à la mention d'un incluant.....	31
3.2.2 Définitions par inclusion ne commençant pas immédiatement par l'incluant....	31
3.2.2.1 Définitions comportant un indicateur explicite de sous-classe	32
3.2.2.2 Définitions comportant une amorce métalinguistique.....	33
3.2.3 Définition par inclusion comportant plus d'un incluant.....	33

6.2	Limites des définitions quant à la délimitation référentielle des noms définis	98
6.2.1	Exploitation plutôt limitée du modèle de définition par inclusion	98
6.2.2	Exploitation plus ou moins efficace du modèle de définition par inclusion	101
CONCLUSION		104
BIBLIOGRAPHIE		108
ANNEXE I – SOUS-CORPUS DES NOMS DE PLANTES ALIMENTAIRES		113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 – Catégorisation du corpus général.....	21
Tableau 2.2 – Sous-corpus des plantes alimentaires	24
Tableau 4.1 – Incluants étroits par sous-catégories.....	41
Tableau 4.2 – Recours relativement généralisé à l’incluant <i>plante</i> pour les noms de légumes-racines.....	42
Tableau 5.1 – Exploitation des éléments de spécification.....	74
Tableau 6.1 – Définitions réduites à l’incluant (hyperonyme).....	98
Tableau 6.2 – Cas de définitions non exclusives.....	99
Tableau 6.3 – Définitions ne présentant que des variantes superficielles	100
Tableau 6.4 – Exploitation de certains spécificateurs sans effet délimitatif	101
Tableau 6.5 – Exemples de définitions ne comportant qu’un spécificateur de valorisation	102

INTRODUCTION

Notre étude s'inscrit dans le cadre des activités de recherche sur le traitement lexicographique du vocabulaire de la faune et de la flore qui ont cours depuis plusieurs années au Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois de l'Université de Sherbrooke (CATIFQ) sous la direction de Louis Mercier. Ces activités de recherche comportent un volet de production lexicographique¹ ainsi qu'un volet métalexigraphique axé sur l'étude critique de la pratique lexicographique liée à ce sous-ensemble lexical. Se rattachant à ce dernier volet, notre recherche est la première à porter sur un dictionnaire québécois. Elle vient compléter des études ayant pour objet des dictionnaires rédigés en France ou des dictionnaires de l'anglais canadien et portant notamment sur le traitement des noms de plantes herbacées (cf. Thiffault 2002), des noms d'arbres (cf. Héroux 2002) et des noms d'oiseaux (cf. Lahaie 2001; Bédard 2009).

Depuis son lancement en 1988 chez Québec Amérique, le *Multidictionnaire de la langue française (Multi)* a toujours occupé une place enviable dans le monde de l'édition québécoise. Au fil de ses rééditions (1992, 1997, 2004 et 2009)², l'ouvrage s'est taillé une place de choix sur le marché québécois des dictionnaires, à côté des *Petit Robert (PR)* et *Petit Larousse (PL)*. C'est sans doute aujourd'hui le dictionnaire papier le plus largement répandu au Québec, très bien implanté notamment en milieu scolaire, à tous les niveaux d'enseignement.

D'abord présenté comme un dictionnaire de difficultés³, l'ouvrage abandonne cette étiquette à partir de 1997 et officialise ainsi une volonté de transformation. Le *Multi* va progressivement élargir sa nomenclature et enrichir le contenu de ses articles. Dans les trois dernières éditions, il se présente de plus en plus comme un dictionnaire général.

¹ Volet associé à la réalisation du *Dictionnaire général de la langue française. Le français vu du Québec (FVQ)*.

² La troisième édition (1997) a également été diffusée en version électronique. Depuis janvier 2013, la cinquième édition (2009) est aussi disponible en version électronique et en application mobile.

³ Les deux premières éditions portaient le titre de *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*.

C'est d'ailleurs parce qu'il inclut à sa nomenclature une vaste portion de mots relevant de la langue générale et ne présentant à première vue aucune difficulté particulière que le *Multi* peut se prêter à une étude portant sur le traitement d'un sous-ensemble thématique choisi parmi celui des noms d'espèces naturelles.

Les travaux de Mercier et de ses étudiantes ont déjà signalé divers aspects problématiques liés au traitement lexicographique que reçoit le vocabulaire de la faune et de la flore dans les dictionnaires généraux actuels, notamment dans le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* (Mercier 1999, 2000, 2005, 2008, 2009; Mercier et Thiffault 2007)⁴. Il ressort entre autres de ces travaux que le traitement définitoire proposé par ces deux dictionnaires usuels présentent d'importantes faiblesses qui nuisent à la clarté de leur description. Dans sa lente transformation qui le rapproche des dictionnaires généraux, le *Multi* est appelé à rencontrer les mêmes problèmes que ces ouvrages, d'où l'idée d'étendre l'étude de la question à ce dictionnaire québécois.

Par ailleurs, comme nous le verrons plus loin (cf. 1.4.3), le *Multi* a déjà suscité des réactions critiques du milieu linguistique québécois qui s'est interrogé sur quelques aspects de sa pratique définitoire, soulignant l'imprécision de certaines définitions ou encore leur inexactitude par rapport au savoir encyclopédique largement vulgarisé. Ces réserves émises à l'endroit du *Multi* couplées à sa présence marquée en milieu scolaire nous ont incitée à examiner l'ouvrage plus en profondeur afin de mieux en connaître l'approche descriptive et ainsi d'être davantage en mesure d'évaluer objectivement la portée de ces critiques.

Plusieurs aspects de l'approche lexicographique du *Multi* mériteraient d'être approfondis (notamment son évolution, sa nomenclature, le traitement qu'il accorde à la variation linguistique), mais, compte tenu de toute la richesse qu'offre à elle seule l'étude de la définition, nous en avons fait notre préoccupation centrale.

Nous avons choisi de faire porter notre mémoire sur la pratique définitoire du *Multi* en ce qui a trait aux noms de plantes alimentaires, un sous-ensemble largement banalisé du vocabulaire de la flore. L'objectif général de notre recherche est à la fois de décrire cette

⁴ Ainsi que les quatre mémoires de maîtrise mentionnés à la page précédente.

pratique et de préciser dans quelle mesure les définitions du *Multi* proposent une délimitation référentielle claire des dénominations relevant du sous-ensemble lexical choisi. En dépit de sa très large diffusion, ce dictionnaire, à notre connaissance, n'a encore fait l'objet d'aucune étude critique de type métalxicographique. Nous espérons donc, par notre recherche, apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances sur un ouvrage marquant de la production lexicographique au Québec.

Notre mémoire est composé de six chapitres, dont les deux premiers constituent des entrées en matière préalables à notre analyse proprement dite. Le chapitre un est consacré à la présentation générale de l'ouvrage à l'étude, le chapitre deux à la présentation plus détaillée de notre recherche, incluant les éléments de problématique, les corpus ciblés et l'approche descriptive adoptée. Au chapitre trois, nous nous intéressons brièvement aux différentes approches définitoires exploitées dans le *Multi*, avant d'enchaîner avec l'étude approfondie du traitement définitoire qui couvre les trois chapitres suivants. Il sera d'abord question du choix de l'incluant (chapitre 4), puis des éléments de spécification (chapitre 5), et enfin des limites du traitement définitoire global (chapitre 6). En conclusion, nous reviendrons dans une perspective plus générale sur les principales observations résultant de notre analyse.

CHAPITRE 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU *MULTIDICIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE*

La présentation générale qui suit est essentiellement basée sur les introductions et préfaces des cinq éditions de l'ouvrage, respectivement signées par l'auteure et par le directeur linguistique, Jean-Claude Corbeil, ainsi que sur l'article plus synthétique de Monique C. Cormier intitulé « Genèse et évolution du *Multidictionnaire de la langue française* », paru en 2008, un peu avant la publication de la dernière édition. Cette présentation tient également compte des éléments descriptifs mentionnés dans les quelques articles, spécialisés et surtout non spécialisés, qui ont été consacrés entièrement ou partiellement à ce dictionnaire au cours des dernières années, notamment au moment de ses éditions successives.

1.1 Nature de l'ouvrage

Tel qu'il se présente dans sa cinquième et dernière édition, le *Multidictionnaire de la langue française* est un ouvrage qui se classe difficilement selon la typologie habituelle des dictionnaires.

D'une part, l'ouvrage s'apparente de plus en plus aux dictionnaires généraux par le « projet d'exhaustivité » (Rey-Debove 1971, p. 32) qu'il affiche très clairement :

La nomenclature du Multidictionnaire est constituée de la plupart des mots courants du français contemporain, à l'exception des termes très techniques ou scientifiques. [...] En vue d'éviter la consultation de nombreux ouvrages, il a semblé plus pratique de traiter l'ensemble des mots usuels et de mettre en évidence tous les types de renseignements linguistiques qui leur sont propres, indépendamment de leur nature (de Villers 2009, p. XIII).

D'autre part, il conserve certains traits des dictionnaires spéciaux – eux-mêmes établis selon « un programme de réduction structurée » (*ibid.*) –, en ce qu'il se situe « dans la tradition des dictionnaires de difficultés [...] qui traitent aussi des questions de grammaire, d'orthographe ou de prononciation » (Schafroth 2008, p. 210).

Malgré l'importance qu'il accorde au fait grammatical et une orientation ouvertement normative, le *Multi* commence à être perçu comme un dictionnaire général. Cela tient principalement au fait qu'il partage aujourd'hui avec les ouvrages généraux deux caractéristiques déterminantes du genre lexicographique : « une nomenclature [qui] recense les mots de toute catégorie grammaticale » (Rey-Debove 1971, p. 33), et le fait de « présente[r] toujours des définitions » (*ibid.*).

Avec ses 40 000 mots répertoriés, la nomenclature alphabétique du *Multi*, peu accueillante aux termes techniques ou scientifiques, n'a pas la richesse de celles du *PR* ou du *PL* qui en proposent au moins 20 000 de plus. Par exemple, entre *abeille* et *abricotier*⁵, il y a 72 vedettes dans le *Multi* alors qu'il y en a 97 dans le *PR* et 85 dans le *PL*, incluant un certain nombre de mots relevant du vocabulaire de la faune et de la flore (*abalone* et *ablette*, dans le *PR*; *abaca*, *aberdeen-angus*, *abiétacée* et *ablette*, dans le *PL*).

En plus de contenir des mots de diverses catégories grammaticales, la nomenclature du *Multi* inclut des éléments d'affixation, certains sigles et acronymes, ainsi que des formes dites « fautives » précédées d'un astérisque. Elle est aussi entrecoupée d'environ soixante-dix tableaux explicatifs consacrés à autant de questions lexicales (doublets, antonymes, anglicismes, québécoismes, etc.), grammaticales (conjugaison, accords particuliers, élision, liaison, etc.) ou rédactionnelles (espacements, références bibliographiques, curriculum vitae, etc.).

En ce qui concerne le contenu des articles, il peut être plus ou moins développé selon les mots traités, certains éléments du programme d'information étant récurrents, d'autres facultatifs.

Chaque article comprend l'entrée, la catégorie grammaticale et le pluriel, s'il est problématique. Les [articles des] mots difficiles à prononcer ou les mots d'origine étrangère comportent la transcription phonétique. Les définitions exposent de façon concise les principales acceptions de l'entrée, qui sont numérotées. Des exemples illustrent les emplois et insistent sur les difficultés liées au mot. Les recommandations officielles sont signalées. Des notes grammaticales, syntaxiques, typographiques, sémantiques ou orthographiques distinguées par des icônes apportent les compléments d'information utiles. (Cormier 2008, p. 301)

⁵ Les deux premiers mots de notre corpus selon l'ordre alphabétique.

À la liste de Cormier, il faut ajouter la mention facultative de marques d'usage (*LITT.*, *FAM.*), d'indicateurs de domaines (*BOT.*), d'indicateurs sémantiques (*FIG.*) ainsi que de synonymes et d'antonymes.

Pour faire la description de cette pratique, Cormier reproduit (p. 301) et commente l'article consacré au verbe *abaisser*, un article particulièrement développé qui illustre assez bien le programme informatif du *Multi* et sa mise en forme dans la 4^e édition de l'ouvrage (2003).

ABAISSER v. tr., pronom.

VERBE TRANSITIF

1. Faire descendre. *Elle abaissa la manette.* ANT. élever; relever; remonter.

2. Réduire. *Abaisser les prix.* ANT. élever; relever; remonter.

↔ Alors que le verbe *abaisser* signifie plutôt « amener à un point plus bas », le verbe *baisser* signifie plutôt « amener à son point le plus bas ».

VERBE PRONOMINAL

1. (*FIG.*) S'humilier. *Il a dû s'abaisser à demander l'aumône.*

2. (*LITT.*) Se compromettre. *S'abaisser à des insinuations.*

↪ À la forme pronominale, le verbe se construit avec la préposition *à*.

☐ À la forme pronominale, le participe passé s'accorde toujours en genre et en nombre avec le sujet.

↔ Alors que le verbe *s'abaisser* est employé au sens figuré, le verbe *se baisser* désigne une action concrète, physique.

Si, par rapport aux *PR* et au *PL*, le *Multi* propose une nomenclature restreinte, il en est de même pour la description sémantique des mots retenus. Les définitions sont généralement concises et, souvent, seuls les sens apparemment considérés comme les plus génériques ou les plus courants figurent dans l'article. Par exemple, comme on peut le voir dans les extraits suivants, le mot *animal* dans le *Multi* n'a qu'une acception nominale et une acception adjectivale, alors que le *PL* propose trois acceptions du même mot comme nom et deux comme adjectif (sans compter un emploi adjectival plus spécialisé). Et l'écart s'accentuerait si l'on comparait le contenu du *Multi* à celui du *PR*.

MULTI	<p>ANIMAL, ALE, AUX adj. et n. m.</p> <p>ADJECTIF</p> <p>Propre aux animaux (par opposition à <i>végétaux</i> et <i>minéraux</i>). <i>Le règne animal. Les fonctions animales.</i></p> <p>NOM MASCULIN</p> <p>Être vivant organisé. <i>L'homme est un animal doué de raison. Des animaux sauvages, des animaux domestiques.</i></p>
-------	--

	VOIR TABLEAU – ANIMAUX
PL	<p>1. ANIMAL n. m. (mot lat., de <i>anima</i>, vie)</p> <p>1. Être vivant, génér. capable de se mouvoir, se nourrissant de substances organiques.</p> <p>2. Être animé, dépourvu de langage (par oppos. à <i>homme</i>). – <i>Nouvel animal de compagnie</i> → NAC. 3. <i>Injur.</i>, vieilli. Personne stupide, grossière ou brutale.</p> <p>2. ANIMAL, E, AUX adj. (lat. <i>animalis</i>, animé)</p> <p>1. Propre aux animaux (par oppos. à <i>végétal</i>). <i>Le règne animal</i>. 2. Propre à l'animal, aux animaux (par oppos. à l'homme) ; qui évoque un animal. <i>Chaleur animale</i>.</p> <p>3. EMBRYOL. <i>Pôle animal</i> : pôle dorsal de l'œuf des vertébrés (par oppos. à <i>pôle végétatif</i>).</p>

Par ailleurs, le *Multi* se distingue fondamentalement de la plupart des dictionnaires généraux par le caractère normatif (voire correctif) qu'il affiche très explicitement. Bien que, sous des traits d'ouvrages descriptifs, les dictionnaires généraux soient tous « normatifs en quelque sorte » (Schafroth 2008, p. 203), ils se différencient du *Multi* par le fait que celui-ci affiche sans dissimulation une double fonction normative et descriptive.

Notons que, comme le souligne Schafroth, « bon nombre d'articles [dans le *Multi*] (peut-être même la plupart d'entre eux) ne contiennent aucun caractère normatif, mais représentent tout simplement un traitement lexicographique dépourvu d'objectifs normatifs » (p. 212). Toutefois, le *Multi* se caractérise par de régulières recommandations orientées vers l'usage perçu comme le plus valorisé, ainsi que par de fréquentes mentions d'usages condamnés. C'est d'ailleurs « au sujet des formes fautives que se manifeste le plus la normativité du *Multi* » (*ibid.*). Identifiées bien souvent sous l'aspect d'anglicismes ou d'« impropriétés », « les formes fautives – toujours précédées d'un astérisque – sont regroupées en fin d'article par ordre alphabétique et renvoient aux formes correctes » (Cormier 2008, p. 304). C'est ce qu'illustre ci-dessous l'article *accomplissement* de la 5^e édition, cité en exemple par Cormier (*idem*, p. 302-303).

<p>ACCOMPLISSEMENT n. m.</p> <p>[...]</p> <p>FORME FAUTIVE</p> <p>*accomplissement. Anglicisme au sens de <i>exploit, réussite, succès</i>.</p>
--

1.2 Genèse et évolution

Le projet d'un *Multidictionnaire des difficultés* est né d'une idée originale de Marie-Éva de Villers alors qu'elle était terminologue à l'Office de la langue française (OLF)⁶, dans les années 1980. L'origine du projet est rappelée par Cormier (*idem*, p. 292-295). À cette époque, l'Office recevait, par le biais de son Service des consultations linguistiques et terminologiques, une centaine de milliers de demandes d'information par année.

Pour chaque consultation reçue, le ou la terminologue de l'OLF remplit une fiche comportant les coordonnées du demandeur, la question posée, la réponse donnée et les références utiles, si besoin est. [...] les fiches de consultation servent à la compilation de statistiques mensuelles, mais ne sont conservées et classées que celles qui portent sur une question linguistique ayant nécessité une recherche assez longue et la consultation de plusieurs ouvrages. Par ailleurs, les questions de terminologie font ensuite l'objet de fiches de terminologie en bonne et due forme, versées dans la Banque de terminologie du Québec. (p. 293-294)

L'attention de Marie-Éva de Villers a été attirée par les boîtes de fiches destinées aux ordures. Non seulement ces fiches représentaient, à ses yeux, l'éventail des préoccupations linguistiques d'un vaste ensemble de locuteurs du français – celles des particuliers tout autant que celles des entreprises –, mais elles soulignaient aussi un besoin certain en matière d'outils linguistiques. Ces interrogations du public ont donc servi de matériel de base à la première édition du *Multi* et ont orienté certaines décisions quant à son contenu :

L'examen de ces relevés a démontré que les interrogations des usagers portaient non seulement sur l'orthographe, la grammaire et la conjugaison – thèmes habituels des dictionnaires de difficultés –, mais également sur les emplois propres au Québec, les constructions syntaxiques, les distinctions sémantiques, les règles de typographie, les faux amis, les calques, etc. (p. 295)

Depuis son lancement en 1988, le *Multi* a connu quatre rééditions (1992, 1997, 2004 et 2009) et toutes, dans une mesure variable, ont subi des changements. Cormier (2008, p. 299-304) commente cette évolution à partir de plusieurs exemples d'articles. Nous nous en tiendrons ici à des exemples relativement courts puisés dans notre corpus. De fait, le traitement du nom *abeille* témoigne de cette évolution progressive.

⁶ Organisme gouvernemental renommé *Office québécois de la langue française* en 2002.

MULTI 1988	ABEILLE n. f. L'orthographe est mal fixée pour l'expression <i>nid(s) d'abeilles</i> . <i>Un corsage en nid d'abeilles, en nids d'abeilles, parfois en nids-d'abeilles</i> .
MULTI 1992	ABEILLE n. f. • Insecte qui produit le miel. <i>Elle a été piquée par une abeille.</i> • <i>Nid-d'abeilles</i> . Point de broderie. <i>Des corsages garnis de nids-d'abeilles.</i> • <i>Nid d'abeilles</i> . Tissu qui présente des alvéoles en relief. <i>Des nappes nids d'abeilles.</i>

Alors que la 1^{re} édition (1988) ne comprend qu'une note orthographique relative à l'emploi de la locution *nid d'abeilles*, on observe dans la 2^e édition (1992) l'abandon de cette note qui est compensé par une transformation importante de l'information relative à la locution, ainsi que l'ajout d'une définition et d'un exemple pour le mot simple *abeille*. Comme le souligne Cormier, la mention systématique d'une définition et l'accroissement de la nomenclature figurent parmi les « principales innovations de cette édition » (p. 299). Pour ne citer que quelques autres exemples de notre corpus, les noms *absinthe* et *achigan* ont désormais leur entrée et la locution *herbe à puce* est ajoutée à l'article *herbe*.

Dans la 3^e édition (1997), on note, sous *abeille*, l'ajout du renvoi au tableau des animaux, ainsi que l'ajout d'un indicateur servant à introduire explicitement les locutions.

MULTI 1997	ABEILLE n. f. Insecte qui produit le miel. <i>Elle a été piquée par une abeille.</i> VOIR TABLEAU – ANIMAUX. LOCUTIONS – <i>Nid-d'abeilles</i> . Point de broderie. <i>Des corsages garnis de nids-d'abeilles.</i> – <i>Nid d'abeilles</i> . Tissu qui présente des alvéoles en relief. <i>Des nappes nids d'abeilles.</i>
---------------	---

Plus globalement, les articles de la 3^e édition peuvent comporter la mention de synonymes (v. l'article *alkékenge*) et d'antonymes, ainsi qu'un éventail plus varié de notes linguistiques et grammaticales⁷.

MULTI 1997	ALKÉKENGE n. f. Plante dont le calice, d'une belle teinte orangée, entoure le fruit. SYN. amour-en-cage; coqueret.
---------------	---

⁷ Dans le *Multi*, les notes grammaticales (identifiées par le symbole ☞) portent spécifiquement sur des règles d'accord ou de conjugaison, alors que les notes syntaxiques (☞) traitent des constructions particulières. Le symbole (☞) sert quant à lui à introduire divers types de notes, dont des notes sémantiques, qui concernent les nuances de sens sources d'erreurs, et des notes techniques, qui « précisent les modalités d'utilisation d'un mot ou donnent un renseignement utile » (de Villers 2009, p. XIV).

La 4^e édition (2003) n'apporte aucun changement à l'article *abeille*, mais la 5^e édition (2009) propose un remaniement important.

MULTI 2009	<p>ABEILLE n. f.</p> <p>Insecte qui vit en colonie et produit le miel. <i>Dans les ruches où elles vivent, les abeilles construisent des rayons de cire et y déposent leur miel. Les abeilles se défendent au moyen d'un dard venimeux. Elle s'est fait piquer par une abeille. Un essaim d'abeilles.</i></p> <p>VOIR TABLEAU – ANIMAUX.</p> <p>✂ Les apiculteurs et apicultrices pratiquent l'élevage des abeilles (apiculture).</p> <p>LOCUTIONS</p> <p>– <i>Nid-d'abeilles</i>. Point de broderie. <i>Des corsages garnis de nids-d'abeilles.</i></p> <p>– <i>Nid d'abeilles</i>. Tissu qui présente des alvéoles en relief. <i>Des nappes nids d'abeilles.</i></p>
---------------	---

Dans la partie consacrée au mot simple, on remarque en effet l'ajout d'un trait spécifique à la définition (« qui vit en colonie »), un enrichissement sensible des exemples et l'ajout d'une note (« Les apiculteurs et apicultrices pratiquent l'élevage des abeilles (apiculture). »). En ce qui a trait à l'illustration des emplois mentionnés, cette dernière édition innove par l'intégration de 500 citations littéraires (v. l'article *bleuet*).

MULTI 2009	<p>BLEUET n. m.</p> <p>[...]</p> <p>3. ✂ Baie comestible bleue ou noire de cet arbuste. <i>Une tarte aux bleuets. « À la Sainte-Anne, les bleuets sont mûrs »</i> (Félix-Antoine Savard, <i>Menaud, maître-draveur</i>).</p>
---------------	---

Des extraits d'œuvres québécoises, notamment d'A. Hébert, de G. Miron, de P. Morency et de G. Roy, viennent enrichir les définitions (Cayouette 2009) et servent en particulier à illustrer l'emploi de québécismes (Saint-Pierre 2008).

Au fil de ses rééditions, le *Multidictionnaire* n'a cessé d'enrichir sa nomenclature et son programme de microstructure. Les deux dernières éditions annoncent 2 000 nouveaux articles et quelques milliers d'articles remaniés (3 000 en 2003 et 2 500 en 2009) (Saint-Pierre 2008; Cayouette 2009). Il faut également mentionner une amélioration progressive de la présentation formelle (avec l'apparition successive de divers icônes), permettant de mieux distinguer les divers types d'informations mentionnées.

1.3 Visées et public cible

L'objectif initial du *Multi* était de répertorier et d'intégrer sous la forme d'un dictionnaire alphabétique et de consultation facile « l'ensemble des difficultés linguistiques des usagers du français au Québec et partout dans le monde » (de Villers 1988, p. xv). Et selon Corbeil, qui préface les éditions successives de l'ouvrage, « le *Multidictionnaire* [a évolué] pour mieux répondre aux besoins des usagers de la langue française, tout en demeurant fidèle à son objectif fondamental : fournir une réponse sûre à toutes les questions linguistiques qui peuvent se poser » (dans de Villers 2009, p. xi).

Selon de Villers qui présente son ouvrage comme un « instrument de vulgarisation », le *Multi* « s'adresse à quiconque veut communiquer avec efficacité et exactitude ». Il « est destiné au grand public, tout autant qu'aux professionnels de l'écriture, aux étudiants et élèves comme aux enseignants, à l'ensemble du personnel administratif, à tous ceux et celles qui doivent s'exprimer en français »⁸ (de Villers 2009, p. xiii).

Somme toute, l'ouvrage cible tous les usagers ou milieux susceptibles de chercher des réponses à un questionnement linguistique de type normatif.

1.4 Réception de l'ouvrage

1.4.1 Accueil favorable du public et des médias

L'accroissement continu de la diffusion du *Multi* au fil de ses éditions témoigne d'une réussite éditoriale incontestable. Dans la préface de la 3^e édition (1997), parue moins de dix ans après la 1^{re} édition (1988), Corbeil parle en effet d'un succès confirmé pour le *Multi* en regard de la réception du public. Dans l'introduction de la même édition, l'auteure mentionne à ce titre « plus de 250 000 exemplaires [vendus] au Québec » (de Villers 1997,

⁸ À propos des usagers identifiés comme *personnel administratif* et *professionnels de l'écriture*, le texte promotionnel figurant en 4^e de couverture de la 1^{re} édition (1988) était plus explicite : « [...] aux cadres, aux chefs d'entreprise, aux rédacteurs, aux traducteurs, aux réviseurs, aux publicitaires, aux concepteurs, aux typographes, aux journalistes, aux agents d'information, aux auteurs, à quiconque veut communiquer avec exactitude ».

p. XIII). Et le succès ne faiblit pas. Quelques mois avant la sortie de la dernière édition, Cormier parle de « plus de 800 000 exemplaires vendus » (2008, p. 304-305) depuis le tout début de l'entreprise.

Dans les médias, l'accueil des diverses éditions du *Multi* est globalement très positif. Dès la deuxième édition, en 1992, l'ouvrage atteint déjà une certaine notoriété qui lui vaut une couverture médiatique favorable :

« L'outil de "dépannage" linguistique par excellence »
Québec Français, 1993

L'édition subséquente, qui paraît en 1997, sera accueillie en termes tout aussi élogieux, comme le montrent les extraits suivants :

« Outil polyvalent »; « parmi les meilleurs sur le marché »
Québec Français, 1998

« La bible des professionnels de l'écriture comme du public en général »
Francine Bordeleau, *Lettres québécoises*, 1999

Au moment de la parution de la 4^e édition, en 2003, le *Multi* jouit encore d'une excellente couverture de presse et est toujours présenté comme un incontournable dans le panorama dictionnaire québécois :

« Un ouvrage de référence incontournable »; « le "produit" numéro un de la maison [Québec Amérique] »
Francine Bordeleau, *Lettres québécoises*, 2004

« C'est un excellent dictionnaire pédagogique qui met en garde contre les différents pièges de l'usage »
Alain Rey, cité par Daphné Cameron dans *Le Devoir*, 2008

Et puis, l'événement médiatique autour de la 5^e édition (2009), à sa sortie mais aussi lors de la rentrée scolaire qui suit, confirme la tendance :

« Dictionnaire exceptionnellement bien adapté à l'usage contemporain de la langue française au Québec »
Pierre Cayouette, *L'Actualité*, 2009

« Lancée en juin, la cinquième édition du Multidictionnaire de la langue française de Marie-Éva de Villers connaît un tel succès qu’il en est déjà à son deuxième tirage. [...] Sa nécessité et son succès ne se démentent pas depuis 20 ans »
Rudy Le Cours, *La Presse*, 2009

Au fil des années et des rééditions, le rayonnement toujours croissant du *Multi* est venu consolider le statut de son auteure comme l’une des principales représentantes de la norme linguistique et de la qualité de la langue au Québec. Elle est devenue une figure bien connue du grand public. Les médias ne manquent pas de souligner les rééditions du *Multi* et font régulièrement appel à Marie-Éva de Villers comme spécialiste des questions linguistiques, lui réservant une voix au chapitre des grands et petits débats autour de la langue française au Québec.

1.4.2 Accueil favorable des milieux de l’éducation

Depuis sa 2^e édition (1992), l’ouvrage est approuvé par le Ministère de l’Éducation du Québec⁹, ce qui lui ouvre les portes du milieu scolaire québécois et contribue ainsi largement au succès de sa diffusion. En effet, le *Multi* figure aux côtés du *Petit Robert* et du *Petit Larousse*, par séries de trente exemplaires, dans plusieurs classes de français du secondaire. En plus d’être recommandé aux étudiants du collégial, il est aussi souvent exigé dans la formation universitaire des futurs langagiers et des futurs enseignants de français.

1.4.3 Réserves critiques

Malgré un succès commercial incontesté et une réception globalement très positive dans les médias et les milieux de l’éducation, le *Multi* ne fait pas l’unanimité et récolte aussi au passage quelques critiques. Peu nombreuses, mais sévères, les principales réserves exprimées ont été diffusées dans les pages de *Québec français*, une revue professionnelle destinée aux milieux de l’enseignement primaire, secondaire et collégial. Ces réserves

⁹ Maintenant Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (*MELS*).

proviennent respectivement de Jean-Pierre Jusselin (1989), de Gaston Bergeron (1998) et de Claude Poirier (2004)¹⁰.

1.4.3.1 Réserves émises par Jusselin (1989) à propos de la 1^{re} édition

Dans la chronique « Analyse de matériel » de *Québec français* (mars 1989), Jusselin commente la première mouture du *Multi*, qu'il juge à l'aune de l'efficacité pédagogique. Si, d'une part, il salue l'apparition d'un tel dictionnaire des difficultés adapté au contexte québécois, dont le besoin lui semble pressant (p. 63), et qu'il souligne certaines de ses qualités (accessibilité, présence de nombreux tableaux explicatifs, traitement de la syntaxe et aspect matériel du texte), d'autre part, il signale plusieurs éléments sujets à caution. Parmi ceux-ci figurent notamment l'absence d'un certain nombre d'emplois propres au français du Québec, des jugements parfois sévères sur les usages québécois et une trop forte tolérance à l'endroit des mots familiers du français hexagonal, faiblesses inhérentes, selon Jusselin, à l'alignement de l'auteure sur la norme du français international. Ainsi, Jusselin souligne que « l'auteur accueille avec une certaine indulgence les mots comme *bossier* (travailler dur), *casquer* (payer), *foutre* (faire), *se magner* (se hâter), *marrant* (amusant) qui ne sont pourtant pas du meilleur langage » (p. 163), tout en déplorant l'absence, entre autres, de mots et d'expressions québécoises du même registre comme *achaler*, *bavasser*, *boucane*, *épluchette*, *être vite sur ses patins*, *faire du pouce*, *être travaillant*, *avoir son voyage* (*ibid.*).

Bien que le *Multi* se présente alors non pas comme un dictionnaire général, mais comme un dictionnaire de difficultés langagières, Jusselin souligne le traitement parfois déficient de la composante lexicale : il déplore les définitions exagérément brèves, « économiques », qui s'avèrent simplistes ou comportent parfois des erreurs.

[L]es défauts qui concernent l'économie de l'ouvrage ne seront sûrement pas la cause d'un grand nombre d'erreurs, mais ceux qui sont liés aux définitions risquent de l'être. Les définitions d'un dictionnaire de difficultés doivent être succinctes : mais de là à présenter les *cretons* comme de la « graisse de porc frais » il y a une limite à ne pas franchir. (p. 63)

¹⁰ Poirier est également cosignataire, avec Steve Canac-Marquis, d'un texte critique paru dans la section « Opinions » du *Soleil* de Québec (2003).

En outre, une nomenclature de 45 000 mots étonne beaucoup pour ce type de dictionnaire; la réduire aux seules difficultés du français et mieux traiter ces dernières serait préférable d'après Jousset, pour qui « [c]e genre de dictionnaire ne peut avoir pour ambition de supplanter les dictionnaires du français » (*ibid.*).

1.4.3.2 Réserves émises par Bergeron (1998) à propos de la 3^e édition

C'est lors de sa 3^e édition que le *Multi* adopte un nouveau titre élagué de la mention « des difficultés ». Le linguiste et terminologue Gaston Bergeron souligne ce changement dans *Québec français* et se questionne sur une possible nouvelle visée implicite du *Multi*, celle de joindre la catégorie des dictionnaires de langue. Bergeron émet de sérieux doutes sur les nouveaux objectifs ambitieux présentés en introduction, à savoir de « décrire “le français de tous les francophones ainsi que le bon usage québécois” » (de Villers dans Bergeron 1998, p. 83). Il s'interroge également sur le flou entourant la question du fonds documentaire à la base de l'ouvrage, ainsi que sur les critères d'inclusion et d'exclusion ayant servi à l'établissement de la nomenclature (p. 83). À propos de l'approche normative du *Multi*, il reproche aussi à son auteure de trier les québécismes en se basant sur l'énoncé vieillissant de l'Olf [*sic*] et d'avoir un sentiment de la norme qui « ne semble pas connaître le doute » (*ibid.*), démontré entre autres par le maniement tranchant de l'étiquette *impropriété*. Le jugement global de Bergeron est très négatif : « [l]acunaire, inégal, le *Multi-dictionnaire de la langue française* de Québec Amérique souffre d'une nomenclature arbitraire soumise à une norme “saisie” on ne sait comment » (p. 84); trop catégorique, avec « un titre trop grand pour lui », le *Multi* n'est ni plus ni moins qu'un ouvrage correctif (*ibid.*).

1.4.3.3 Réserves émises par Poirier (2004) à propos de la 4^e édition

Les dernières critiques négatives exprimées à l'endroit du *Multi* dans les pages de *Québec français* datent de 2004¹¹ et proviennent de Claude Poirier, professeur spécialiste du français québécois qui dirige les travaux lexicologiques et lexicographiques du *Trésor de la*

¹¹ Il nous semble y avoir une confusion quant à l'édition du *Multi* discutée dans l'article de Poirier. En effet, bien que celui-ci cible la 4^e édition, ses observations semblent plutôt s'appuyer sur le contenu de la 3^e édition (1997) et la plupart des faiblesses mentionnées auraient déjà été corrigées dans la 4^e édition.

langue française au Québec (Université Laval). D'entrée de jeu, Poirier reconnaît les qualités pédagogiques de ce « manuel correctif », mais émet de sérieuses réserves sur sa description générale du lexique : « [p]our ce qui concerne le vocabulaire, les données de cet ouvrage sont trop souvent imprécises, incomplètes, sinon erronées » (p. 27)¹².

Les lacunes qu'il observe touchent le traitement de plusieurs mots, notamment de mots du vocabulaire de la faune et de la flore. Ainsi, *achigan*, *bleuet*, *épinette*, *if*, *mouche à feu*, *mouche noire*, *ouaouaron*, *ouananiche*, *outarde* et *truite* sont cités en exemples, tantôt pour leur définition nébuleuse ou véhiculant des inexactitudes encyclopédiques, tantôt pour des marques ou remarques prescriptives discutables (impropriété, anglicisme, québécisme, notes linguistiques). Selon Poirier, l'approche normative de l'ouvrage est loin d'être satisfaisante : « [L]es jugements que véhicule le *Multi* tombent comme des oukases » (p. 26) et l'auteure, tout en prétendant rendre compte de l'usage québécois, démontre une « soumission inconditionnelle [...] à la norme de France » (p. 27). Pour finir, le linguiste s'interroge sur l'utilisation qu'on peut faire d'un tel ouvrage au-delà de son emploi comme référence grammaticale ou rédactionnelle et il s'étonne que le *Multi* ait satisfait aux critères du Ministère de l'Éducation et soit approuvé pour l'enseignement (*ibid.*).

* * *

Comme nous l'avons annoncé en introduction, ces critiques sérieuses motivent l'intérêt du *Multidictionnaire de la langue française* comme objet d'une étude métalexigraphique. Elles soulèvent d'importantes questions à propos de la cohérence et de la pertinence du traitement définitoire de l'ouvrage, questions qui guideront nos observations dans les chapitres d'analyse de la définition (chapitres 4 à 6).

¹² Les critiques de Poirier recevront une rapide riposte de Jean-Claude Corbeil, directeur linguistique de la maison d'édition Québec Amérique, qui signera un article dans le numéro suivant de *Québec français* (v. Corbeil 2004).

CHAPITRE 2 – PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

2.1 Éléments de problématique liés au traitement lexicographique des noms d'espèces naturelles

Louis Mercier, qui s'intéresse depuis plusieurs années au traitement lexicographique du vocabulaire de la faune et de la flore, a déjà signalé divers aspects problématiques du traitement que reçoivent les noms d'espèces naturelles dans les dictionnaires généraux du français les plus largement répandus au Québec, notamment dans le *Petit Robert* et dans le *Petit Larousse*. Il ressort de ses travaux (Mercier 1999, 2000, 2005, 2008, 2009; Mercier et Thiffault 2007) que ces ouvrages présentent d'importantes faiblesses.

Ayant souligné que « le travail du lexicographe engagé dans la description d'unités référentielles de ce type est conditionné par son univers de référence qui est celui de la communauté à laquelle il appartient et à laquelle, selon toute attente, il s'adresse en priorité » (1999, p. 232) », Mercier démontre, par de nombreux exemples, que les *PR* et *PL*, de facture française, ne prennent pas suffisamment en compte l'usage québécois ni le contexte référentiel nord-américain. Ceci transparaît dans le choix des mots retenus à la nomenclature (les dénominations d'espèces nord-américaines sont moins bien représentées que celles des espèces européennes), comme dans d'autres aspects du traitement, dont la formulation des définitions qui, dans certains cas, sont avant tout centrées sur l'horizon européen :

Corbeau (PR)	Oiseau d'Europe [...].
Mélèze (PL)	Arbre des montagnes d'Europe [...].

Il résulte de cette lacune diverses zones d'ambiguïté, aggravées par le fait que ces ouvrages présentent d'autres lacunes, moins évidentes, qui nuisent également à la clarté de leur description.

En effet, selon Mercier (2009), ces ouvrages ne distingueraient pas assez clairement les dénominations relevant de la langue générale, qui sont le « reflet d'une certaine expérience

socio-culturelle commune » (Rey-Debove 1971, p. 94), de celles relevant des terminologies spécialisées, qui sont le véhicule du savoir encyclopédique. Par exemple, en France, le mot *truite* a la même extension dans la langue générale et dans la langue spécialisée, ce qui n'est pas le cas dans la langue générale au Québec, où, « selon l'expérience socio-culturelle commune », *truite* sert également à désigner diverses espèces d'ombles.

En outre, la superposition du vocabulaire courant et du lexique relevant de domaines de spécialité met parfois en relief une importante divergence entre les savoirs véhiculés par les définitions (Lehmann et Martin-Berthet 2005, p. 56). À titre d'exemple, du point de vue de la botanique, *aubergine* ne désigne pas un légume (savoir véhiculé dans l'usage courant), mais une plante dont on mange le fruit. Les dictionnaires hésitent souvent sur la perspective à privilégier, ayant de la difficulté à concilier les deux types de savoir, ce qui ne peut manquer conséquemment d'entraîner quelque hésitation quant au traitement lexicographique à réserver à de telles dénominations. Ainsi d'une édition du *Multi* à la suivante, on peut assister à des changements brusques de perspective.

MULTI 1988	Aubergine Légume. <i>Rôtir les aubergines à la grecque.</i>
MULTI 1992	Aubergine Plante potagère de couleur violette cultivée pour ses fruits. <i>Préparer les aubergines à la grecque.</i>

Par ailleurs, selon Mercier (1999), les dictionnaires généraux ne distingueraient pas assez clairement les diverses valeurs, générique(s) et/ou spécifique(s), que peut souvent cumuler une même dénomination polysémique. Ainsi, tout en ayant la même valeur générique en France et au Québec, le mot *merle* prend une valeur spécifique différente selon le contexte référentiel : dans l'usage français, associé au contexte européen, il est aussi employé comme synonyme courant de *merle noir* alors que, dans l'usage québécois, associé au contexte nord-américain, le mot *merle* est plutôt un synonyme courant de *merle d'Amérique*. À propos de cette dernière faiblesse, Mercier souligne le fait que les dictionnaires actuels du français (contrairement aux dictionnaires de l'anglais) ne s'intéressent généralement qu'aux dénominations simples (*merle* et non pas *merle noir* ou

merle d'Amérique), se privant ainsi des seuls outils qui leur permettraient de faire la lumière sur de telles nuances d'usage.

Dans sa lente transformation qui le rapproche des dictionnaires généraux et qui, conséquemment, l'amène à proposer une description plus large du vocabulaire de la faune et de la flore, le *Multi* est appelé à rencontrer les mêmes problèmes que ces dictionnaires :

Lorsqu'il s'agit de décrire des dénominations d'entités concrètes, le lexicographe doit transmettre à son lecteur un savoir linguistique en lien étroit avec un savoir sur le monde. La tâche est beaucoup plus complexe qu'elle n'en a l'air à première vue. Aussi, quand il s'adresse à sa propre communauté, avec laquelle il partage le même contexte référentiel, et qu'il s'en tient aux seuls usages de cette communauté linguistique, le lexicographe est-il souvent amené à prendre des raccourcis. (Mercier 2009, p. 7)

Certaines des critiques formulées par Poirier (2004), notamment au sujet du traitement du mot *truite*, s'apparentent aux réserves émises par Mercier à l'endroit du traitement réservé aux noms d'espèces naturelles dans le *PR* et le *PL*. Mais Poirier, tout comme Jusselin, soulève également d'autres questions qui méritent d'être examinées : des questions touchant l'imprécision de certaines définitions ou encore leur inexactitude par rapport au savoir encyclopédique largement vulgarisé. C'est cet aspect qui nous intéresse particulièrement.

2.2 Objectifs de la recherche

Comme nous l'avons annoncé en introduction, notre objectif principal de recherche consiste à décrire l'approche définitoire du *Multi* en ce qui a trait aux noms de plantes alimentaires.

De plus, nous avons pour objectifs plus spécifiques de répondre aux questions suivantes :

- Comment les définitions du *Multi*, et notamment ses définitions par inclusion, sont-elles construites?
- Dans quelle mesure ces définitions permettent-elles une délimitation référentielle claire, non équivoque, des entités concrètes qu'elles décrivent?

- Dans quelle mesure les liens que ces définitions entretiennent entre elles et avec les autres éléments de la microstructure témoignent-ils d'une approche globale cohérente?
- Et, plus globalement, peut-on considérer que, dans son état actuel, le *Multi* véhicule un degré de savoir sur la langue et sur le monde suffisamment large pour être reçu comme un dictionnaire général?

2.3 Établissement du corpus général

Pour rendre compte de la pratique définitoire du *Multi*, nous avons choisi de cibler la plus récente version de l'ouvrage, celle qui est largement répandue actuellement, notamment en milieu scolaire. Nous avons d'abord constitué un corpus représentant l'ensemble des noms de végétaux et d'animaux contenus dans le *Multi*, avant de sélectionner ensuite un sous-ensemble plus restreint pour réaliser l'examen détaillé de la définition¹³. C'est donc l'ensemble des articles de dénominations d'espèces naturelles que comporte l'édition de 2009 qui constituent notre corpus de départ. Ce corpus totalise 1 070 articles, que nous avons reproduits dans une base de données informatique créée à l'aide du logiciel FileMaker Pro 6.0.

Pour constituer ce corpus, nous avons d'abord effectué un relevé manuel de tous les noms de végétaux et d'animaux inclus à la nomenclature de la 5^e édition (2009)¹⁴. À partir de cette première liste, nous avons procédé à un examen comparatif de la dernière édition papier et de la 3^e édition dans sa version électronique. Nous avons versé dans des fiches distinctes le contenu de tous les articles de la 3^e édition (information « copiée et collée » de la version électronique). Cette information a ensuite été modifiée ou complétée manuellement au besoin pour rendre compte fidèlement du contenu de l'édition la plus récente. Chaque élément de la microstructure susceptible de servir notre questionnement de recherche ou de faciliter la manipulation de petits sous-ensembles a été versé dans une

¹³ À l'origine, notre projet de recherche devait porter sur plusieurs sous-ensembles de ce vocabulaire et sur l'évolution de la pratique du *Multi* au fil de ses rééditions.

¹⁴ L'unique version électronique du *Multi* disponible au moment du dépouillement (datant de 1997 et correspondant à la 3^e édition papier) n'offrait pas de moteur de recherche informatisé.

rubrique spécialisée (vedette, catégorie grammaticale, définition, exemple construit, citation, note, marque d'usage, synonyme, renvoi). Nous n'avons pas retenu la portion de l'article associée aux notes grammaticales, orthographiques ou aux remarques sur la prononciation, puisque ces éléments ne seront pas abordés dans notre mémoire.

Enfin, tenant compte de la valeur référentielle des dénominations répertoriées, nous avons ajouté à nos fiches des éléments de catégorisation permettant de cibler de grands ensembles lexicaux (vocabulaire de la faune ou de la flore) ou des sous-ensembles plus précis (noms de mammifères, d'oiseaux, d'arbres, etc.). Tel que constitué, notre fichier nous permet de faire porter notre analyse sur l'ensemble du corpus ou sur une partie seulement de celui-ci, selon les besoins de la recherche.

Même si, en cours de recherche, nous avons été amenée à restreindre notre étude au seul sous-ensemble des noms de plantes alimentaires, nous présentons ici brièvement (tableau 2.1) la catégorisation que nous avons adoptée pour notre corpus général, ainsi que la répartition quantitative des dénominations à l'intérieur des différents sous-ensembles thématiques¹⁵.

TABLEAU 2.1 – CATÉGORISATION DU CORPUS GÉNÉRAL

GRANDS ENSEMBLES	SÉRIES THÉMATIQUES	NOMBRE D'ARTICLES
NOMS D'ANIMAUX [621]	Mammifères	286
	Oiseaux	134
	Poissons	70
	Reptiles et amphibiens	31
	Crustacés, mollusques et autres invertébrés	40
	Insectes et autres arthropodes	60
NOMS DE VÉGÉTAUX [449]	Arbres et arbustes	156
	Plantes herbacées	281
	Champignons et autres végétaux	12
		1070 articles ¹⁶

¹⁵ Cette catégorisation se voulait propice à l'établissement de comparaisons à l'intérieur d'un même groupe d'articles. Si nous avons parfois rassemblé des noms d'espèces relativement éloignées (par exemple *champignon* et *algue*), c'était essentiellement par commodité, afin de ne pas multiplier les sous-ensembles.

¹⁶ Par article, nous entendons aussi bien les articles de dénominations ayant une entrée à la nomenclature que les sous-articles de dénominations placés en sous-entrées, dans les rubriques *locution* et *forme fautive* du *Multi*. Nous entendons également les quelques cas de sous-articles correspondant à des acceptions multiples.

Par ailleurs, chaque fois que cela permettra d'avoir une perspective élargie sur notre objet d'étude, nous nous permettrons certains parallèles avec le corpus général¹⁷.

2.4 Sous-corpus des noms de plantes alimentaires

C'est parmi les dénominations associées à la catégorie des plantes du corpus général que nous avons choisi de sélectionner le sous-ensemble thématique plus restreint qui servira à l'étude approfondie du traitement définitoire.

Les noms de plantes, dans notre corpus général, forment un sous-ensemble constitué essentiellement de noms de plantes herbacées. Ils s'opposent ainsi aux noms d'arbres et d'arbustes ou aux noms de champignons. Le sous-ensemble des noms de plantes se compose d'une part de dénominations de plantes cultivées (que ce soit à des fins alimentaires, industrielles ou horticoles) et d'autre part de dénominations de plantes non cultivées, c'est-à-dire de plantes sauvages. C'est le groupe des noms de plantes cultivées pour leur usage dans l'alimentation – qui correspondent pour la plupart à celles que nous appelons communément *légumes* et *finest herbes* – qui retiendra notre attention pour l'analyse de la définition.

Nous avons choisi de cibler ce sous-ensemble spécifique parmi les noms d'espèces naturelles principalement parce qu'il se situe dans le domaine du relativement familier, tant sur le plan référentiel que linguistique. En effet, parce qu'elles font partie du quotidien, ces plantes sont généralement assez bien connues des locuteurs, tout comme les mots employés pour les nommer. Cette particularité nous a semblé propice à l'analyse du traitement définitoire du *Multi* et, surtout, à l'évaluation de l'efficacité des définitions en ce qui a trait à délimitation référentielle.

Les dénominations de plantes employées à des fins alimentaires possèdent souvent comme caractéristique le fait de présenter deux valeurs complémentaires : elles ont comme valeur de base d'être le nom de la plante, et comme seconde valeur le fait d'être aussi le nom de la

¹⁷ Nous proposons de telles comparaisons aux pages 35, 38, 66, 71, 81 et, plus largement, dans le chapitre 6.

partie utilisée de cette plante. La même dénomination désigne à la fois la plante et la partie spécifique consommée de celle-ci. C'est le cas notamment du nom *citrouille*, employé à la fois pour nommer la plante et le fruit qu'elle produit, à la différence de *bananier* qui désigne uniquement la plante qui produit la banane, et de *crose de fougère* ou *tête de violon* qui ne désignent que la partie comestible d'une espèce de fougère.

C'est sur la base de cette spécificité que nous avons établi notre sélection, privilégiant les dénominations susceptibles de présenter cette double valeur dans le *Multi*, compte tenu du traitement qu'elles reçoivent généralement dans les dictionnaires usuels du français (*PR*, *PL*, *FVQ*¹⁸, *Antidote*, notamment).

2.4.1 Délimitation et description du sous-corpus

Deux critères principaux ont ainsi servi à l'élaboration du sous-corpus : la double valeur référentielle attendue de la dénomination et la fonction alimentaire de la plante.

Comme la valorisation de la plante à des fins alimentaires est souvent rendue explicite par certains mots-clés contenus dans les définitions, nous avons d'abord procédé par une recherche dans notre base de données électronique (corpus général) à partir de repères métalinguistiques tels que *potagère*, *comestible*, *aromatique*, *condiment*, *cultivé pour*, etc. Cette étape nous a permis d'identifier les définis au statut alimentaire évident, formulé clairement dans le traitement définitoire.

Toutefois, bien que de nombreuses définitions comportent des mots-clés liés à la valeur alimentaire, d'autres définitions de noms de plantes alimentaires en sont exemptes. De fait, dans la mesure où les éléments de description des définitions du *Multi* sont souvent faibles, comme nous allons le voir au fil de l'analyse, la méthode de recherche par mots-clés n'a pu s'avérer suffisante. Nous avons dû procéder à une relecture attentive de l'ensemble des noms de plantes du corpus général (281 définitions) afin de compléter le sous-corpus.

¹⁸ La version pilote du *Dictionnaire général de la langue française. Le français vu du Québec (FVQ)*, consultée pour la réalisation de notre recherche, a été remplacée en mars 2013 par la version commerciale *Usito*. C'est l'utilisation du sigle *FVQ* qui sera adoptée dans notre mémoire.

Avant de présenter les vocables constituant le sous-corpus, il convient d’apporter des précisions sur les dénominations non retenues. Comme nous l’avons évoqué plus haut, nous n’avons pas retenu les noms de plantes qui, comme *bananier* ou *tête de violon*, ne présentent pas les deux valeurs (plante/partie). Il faut ajouter ici que nous avons aussi exclu quelques dénominations qui, bien que répondant à ce critère, faisaient figure de cas isolés dans notre corpus et dont il aurait été difficile de dégager des observations significatives sur la pratique définitoire générale du *Multi*. Par exemple, nous avons choisi d’écarter certains noms de plantes à fruits comme *chicouté* et *ananas*, compte tenu du fait que la plupart des noms de plantes à fruits auxquels ils auraient pu être comparés (*mûrier*, *framboisier*, *fraisier*, etc.) ne présentent pas la double valeur (plante/partie) qui nous intéresse.

De notre sélection a résulté un sous-corpus de 116 noms de légumes, fines herbes, céréales et légumineuses, pour lesquels le sens est basé sur une expérience socioculturelle largement partagée.

Afin d’obtenir des séries thématiques qui favorisent l’analyse comparative, nous avons regroupé la presque totalité des dénominations retenues en six catégories¹⁹ : (1) les légumes-feuilles; (2) les légumes-racines; (3) les légumes-fruits; (4) les herbes et autres plantes aromatiques; (5) les céréales; (6) les légumineuses et autres plantes à graines. Elles sont présentées au tableau 2.2 suivant.

TABLEAU 2.2 – SOUS-CORPUS DES PLANTES ALIMENTAIRES

SÉRIES THÉMATIQUES	DÉNOMINATIONS ²⁰
Légumes-feuilles [18]	<i>artichaut, asperge, bette ou blette, brocoli, céleri ou cèleri, chicorée, chou, chou-fleur, chou-rave, cresson, endive, épinard, laitue, mâche, oseille, pourpier, rhubarbe, romaine</i>

¹⁹ Cette catégorisation est spontanée. Elle s’inspire en partie de la terminologie employée dans certains ouvrages traitant de culture potagère (cf. Hodgson 2007, p. 86-87).

²⁰ Par le chevron souscrit (comme dans *>patate douce*), nous indiquons sous quel mot d’entrée sont répertoriées les dénominations présentées en sous-entrées. Lorsqu’une dénomination complexe reçoit deux sous-articles, comme c’est le cas de *pois chiche* (qui reçoit une définition à la fois sous *pois* et sous *chiche*), nous l’indiquons par deux chevrons (*>pois >chiche*), ceci afin de faire la distinction d’avec les dénominations complexes ayant une entrée propre à la nomenclature comme *pomme de terre*. Par le chiffre souscrit (comme dans *rave₁* et *rave₂*), nous distinguons les acceptions multiples. Enfin, l’astérisque est utilisé dans notre mémoire tel qu’il l’est dans le *Multi*, c’est-à-dire pour signaler une « forme fautive ».

Légumes-racines [15]	<i>betterave, carotte, chou-navet, manioc, navet, panais, patate, >patate douce, *>patate sucrée, pomme de terre, radis, rave₁, rutabaga, salsifis, topinambour</i>
Légumes-fruits [16]	<i>aubergine, cantaloup, citrouille, concombre, courge, courgette, gombo, melon, >melon d'eau, paprika, pastèque, piment, poivron, potiron, tomate, zucchini</i>
Herbes et autres plantes aromatiques [36]	<i>absinthe, ail, aneth, angélique, basilic, bourrache, camomille, cardamome, carvi, cerfeuil, ciboulette, citronnelle, coriandre, cumin, échalote, estragon, fenouil, gingembre, houblon, laurier, lavande, marjolaine, menthe, moutarde, oignon, >oignon vert, origan, persil, poireau, réglisse, romarin, safran, sarriette, sauge, thym, verveine</i>
Céréales [12]	<i>avoine, basmati, blé, blé d'Inde, froment, maïs, mil, millet, orge, riz, sarrasin, seigle</i>
Légumineuses et autres plantes à graines [14]	<i>arachide, colza, fève, *fève [« haricot »], flageolet, haricot, lentille, mange-tout ou mangetout, *petite fève, pois, >pois >chiche, sésame, soja ou soya, tournesol</i>
Génériques [5]	<i>céréale, fines >herbes, légume, rave₂, salade</i>

À ces six séries thématiques s'ajoute un autre petit ensemble, celui des dénominations génériques. Il s'agit essentiellement d'hyponymes larges de *plante*, souvent employés comme mots de base dans les définitions et dont le signifié implique de manière intrinsèque le rapport à l'alimentation.

Enfin, mentionnons que l'ensemble de notre sous-corpus est présenté à l'annexe I (p. 112-119), sous forme de tableaux où sont également reproduits les définitions, exemples et autres éléments des articles du *Multi* qui seront examinés.

2.5 Approche descriptive

L'approche qui sera adoptée dans ce mémoire est essentiellement descriptive. Nous procéderons d'une part à la description des définitions du *Multi* en adoptant la méthode par segmentation de la périphrase définitoire développée par Louis Mercier et mise en pratique dans les recherches de maîtrise qui s'apparentent à la nôtre (cf. Thiffault 2002). Nous procéderons, d'autre part, à des comparaisons ponctuelles de l'approche du *Multi* avec celle d'autres ouvrages contemporains, à savoir le *PR*, le *PL*, le *FVQ* et *Antidote*. De plus,

comme nous l'avons mentionné précédemment, nous nous autoriserons également quelques comparaisons entre le traitement des noms de plantes alimentaires dans le *Multi* (notre sous-corpus) et le traitement des autres noms du vocabulaire de la faune et de la flore dans l'ouvrage (corpus général).

Nous commencerons, dans le chapitre suivant, par tracer un portrait sommaire des diverses approches définitoires exploitées dans le *Multi*, ce qui nous mènera rapidement à l'étude du modèle définitoire par inclusion²¹, modèle le plus couramment exploité dans l'ouvrage à l'étude.

De fait, la très grande majorité des définitions de notre sous-corpus (soit 96 %) sont basées à des degrés divers sur l'exploitation des rapports d'inclusion qui structurent le lexique. C'est donc principalement à ce modèle que nous nous intéresserons dans notre recherche. Nous porterons notre attention sur deux aspects centraux de cette approche : les éléments de classification (incluants) et les éléments de spécification (traits descriptifs). Nous dégagerons les traits spécifiques les plus régulièrement exploités et nous verrons également s'il est possible de dégager un ou plusieurs modèles définitoires récurrents.

Cela nous amènera ensuite à examiner la cohérence globale du traitement définitoire et la circularité de l'information sur un plan plus général. Nous vérifierons dans quelle mesure les mots principaux de la métalangue descriptive utilisés comme éléments définitoires ou présentés comme synonymes sont eux-mêmes suffisamment bien décrits dans le *Multi* pour rendre possible un décodage complet.

Cet examen approfondi nous donnera les moyens de trouver réponse au questionnement qui sous-tend notre recherche, à savoir dans quelle mesure les définitions proposées dans le *Multi* permettent de cerner la ou les valeurs référentielles des dénominations et il nous amènera à poser les limites de la pratique définitoire de l'ouvrage à l'étude.

²¹ La définition par inclusion, au sens défini par Rey-Debove (1971, p. 221), procède par la désignation d'une classe générale pour l'objet à définir – nommée *incluant* ou *hyperonyme* –, à laquelle s'ajoutent un ou plusieurs traits spécifiques permettant d'identifier ce qui distingue l'objet défini des autres éléments appartenant à la classe.

CHAPITRE 3 – APPROCHES DÉFINITOIRES EXPLOITÉES DANS LE *MULTI*

Dans ce chapitre, nous commencerons par examiner la prise en compte, dans l'approche définitoire du *Multi*, de la double valeur des dénominations à l'étude. Nous nous intéresserons ensuite aux différentes approches définitoires exploitées dans l'ouvrage. Nous débuterons par le modèle définitoire par inclusion, mais puisque ce modèle sera détaillé aux chapitres 4 et 5, nous nous contenterons ici de faire état des variantes que nous avons relevées dans notre sous-corpus. Nous nous intéresserons par la suite aux autres modèles définitoires que le *Multi* exploite de façon marginale : la définition de type synonymique et la définition que nous appellerons *prescriptive*, une variante de la définition par synonyme qui est caractéristique de la pratique lexicographique normative. Nous présenterons ensuite brièvement les approches ne touchant pas directement les noms de plantes alimentaires, mais ayant été relevées dans le corpus général.

Les limites de la pratique définitoire globale du *Multi* (incluant les approches décrites ici) seront commentées plus en détail dans des sections ultérieures.

3.1 Prise en compte de la double valeur des dénominations dans la définition

Comme première observation à propos de la double valeur référentielle des dénominations du sous-corpus des plantes alimentaires, nous remarquons que, de façon générale, seule la valeur de base (celle liée à la désignation de la plante) est explicitement prise en compte par les définitions du *Multi* :

Laitue	Plante potagère qui se mange en salade.
Panais	Plante dont la racine est comestible.

Conséquemment, ces définitions présentent comme mot de base *plante* ou un hyponyme de *plante*.

Quant à la seconde valeur, qui fait référence à la partie utilisée de la plante, elle est souvent illustrée dans un exemple, comme à l'article *radis* :

Radis	Plante potagère cultivée pour ses racines.	<i>Elle adore les radis sur une tartine avec du beurre.</i>
--------------	--	---

Mais ce n'est pas toujours le cas. À l'article *verveine*, aucun exemple ne vient illustrer l'emploi du mot pour désigner plus spécifiquement le feuillage de la plante. Et à l'article *blé*, l'emploi de ce mot comme nom de grain est totalement oblitéré de l'exemplification comme de la définition.

Blé	Plante qui produit le grain dont on tire la farine pour faire le pain.	<i>Des champs de blé. Laurence est blonde comme les blés.</i>
Verveine	Plante aromatique dont une espèce a des vertus calmantes.	

3.1.1 Cas particuliers

Nous devons toutefois signaler certains cas qui se distinguent de ceux évoqués plus haut et pour lesquels la double valeur référentielle est prise en compte différemment.

3.1.1.1 Les deux valeurs (plante/partie) sont explicitées par la définition

Nous relevons notamment une petite série de cas où les deux valeurs référentielles, référence à la plante et référence à la partie, sont explicites dans la définition.

Pour certains cas, le segment définitoire présente d'abord la première valeur, puis la seconde en une définition complémentaire juxtaposée :

>Pois >chiche	Légumineuse cultivée pour ses graines; graine jaune de cette plante.
Citrouille	Plante potagère dont le fruit orange est volumineux; ce fruit.
Courge	Plante potagère de la famille des cucurbitacées; fruit de cette plante.
Courgette	Plante potagère; fruit allongé de cette plante.
Lentille	Plante cultivée pour sa graine; la graine elle-même.

D'autres cas présentent une définition scindée en deux acceptions distinctes et numérotées : la première faisant référence à la plante, la seconde à la partie.

Ail	1. Plante potagère dont les gousses ont une odeur forte et un goût caractéristique. 2. Fruit de cette plante utilisée en cuisine pour relever le goût.
Arachide	1. Plante dont les graines, qui se développent sous terre, sont les cacahuètes. 2. La graine de cette plante.
Fève	1. Légumineuse cultivée pour ses graines. 2. Graine comestible de cette plante.
Céréale	1. Plante dont les grains servent à l'alimentation. 2. (Au plur.) Grains.
Melon	1. Plante rampante cultivée pour ses fruits. 2. Fruit de cette plante de forme sphérique dont la chair orangée ou vert clair a un goût sucré.
Pastèque	1. Plante cultivée pour son fruit volumineux à pulpe rose. 2. Ce fruit.
Tomate	1. Plante cultivée pour ses fruits. 2. Fruit de cette plante.

Ce traitement ne touche que ces douze cas du sous-corpus des noms de plantes alimentaires, lesquels représentent en fait la presque totalité des cas pouvant être répertoriés parmi les définitions des noms de plantes dans le *Multi*²².

3.1.1.2 Seule la valeur de la partie est explicitée par la définition

Dans le sous-corpus des plantes alimentaires, nous relevons également quelques cas rares où seule la valeur de la partie est rendue explicite par la définition (aucune référence explicite à une plante de même nom).

Cantaloup	Melon à chair orange foncé.
Carotte	Racine comestible d'une plante potagère.
Flageolet	Variété de haricot dont le goût est apprécié.
Melon d'eau	Pastèque, gros melon à pulpe rouge.
Poivron	Fruit du piment doux.
Zucchini	Courge d'été cylindrique à peau mince et lisse, jaune ou verte, et à chair blanchâtre et aqueuse.

²² Voir aussi *ananas*.

Le mot de base de ces définitions est alors un méronyme de *plante* (=> *racine, fruit*), dont on fait la description dans le segment spécifiqueur qui suit (*melon à chair...*, *melon à pulpe...*, *courge à peau...*, *haricot dont le goût...*).

3.1.1.3 Aucune des deux valeurs à l'étude n'est explicitée par la définition

Par ailleurs, il nous semble intéressant de signaler le cas très singulier de *raifort*, dont la définition ne fait référence ni à la plante, ni à la partie.

Alors que la plupart des dictionnaires usuels définissent d'abord ce mot comme nom de plante, puis comme nom de la partie utilisée (*racine*) de cette plante ou encore comme nom du condiment qu'elle sert à préparer (voir ci-dessous), le *Multi* ne définit *raifort* que comme nom de condiment.

Raifort	
MULTI	Condiment à saveur piquante.
PR	1. Plante vivace (<i>crucifères</i>), cultivée pour sa racine à goût de moutarde. • Cette racine, utilisée râpée comme condiment. 2. <i>Raifort japonais</i> . → wasabi.
PL	Plante potagère cultivée pour sa racine charnue, à saveur poivrée, utilisée comme condiment. (Genre <i>Armoracia</i> ; famille des crucifères.) • Condiment obtenu en râpant la racine du raifort, appelé aussi <i>wasabi</i> .
FVQ	1. Plante herbacée vivace originaire des confins de l'Europe et de l'Asie, à feuilles oblongues et rugueuses poussant en grosses touffes et à fleurs blanches à quatre pétales en croix, qu'on cultive pour sa racine charnue à pulpe blanc crème, aux usages condimentaires et aux propriétés médicinales (notamment apéritives, expectorantes et antiseptiques). [Espèce <i>Armoracia rusticana</i> ; famille des brassicacées.] 2. PAR MÉTON. Racine charnue de cette plante, au goût de moutarde forte, qu'on utilise fraîche ou râpée pour relever notamment les viandes, les charcuteries, les sauces, les bouillons, les poissons. • PAR ANAL. <i>raifort japonais</i> : autre nom du wasabi.
ANTIDOTE	Plante cultivée dont la racine charnue a un goût poivré. • Cette racine.

Rien ne semble expliquer l'approche incomplète du *Multi*. C'est en raison de ce traitement que *raifort* n'a pu être intégré au sous-corpus à l'étude ni à notre corpus général de noms d'espèces naturelles; nous ne le présentons ici qu'à titre de comparaison.

3.2 Définitions par inclusion

La majorité de nos définitions reposant sur l'exploitation des relations lexicales d'inclusion sont composées, selon le modèle attendu, d'un incluant (hyperonyme du défini) suivi d'un ou de plusieurs éléments de spécification qui viennent en limiter la portée. La majorité, mais pas toutes. Nous signalerons ici trois types de variantes qui s'écartent de ce modèle.

3.2.1 Définitions par inclusion se limitant à la mention d'un incluant

Une des variantes du modèle de base consiste en une définition qui se résume à la mention d'un seul incluant. Notre sous-corpus en compte sept.

Avoine	Céréale.	<i>Les chevaux aiment l'avoine.</i>
Mil	Céréale.	<i>Farine de mil.</i>
Millet	Céréale.	<i>Farine de millet.</i>
Orge	Céréale.	<i>Un pain d'orge, du sucre d'orge.</i>
Salade	Plante.	<i>La laitue, la chicorée, la batavia, la scarole, la romaine, entre autres, sont des salades.</i>
Sarrasin	Céréale.	<i>De la farine de sarrasin. Des crêpes de sarrasin.</i>
Seigle	Céréale.	<i>Un pain de seigle.</i>

Dans ce type de définition, l'incluant n'est pas accompagné de spécificateurs permettant de restreindre l'extension de son signifié. Il en résulte un traitement définitoire générique, surtout si le type d'incluant sélectionné est lui-même d'une grande généralité (*plante*) ou d'une généralité moyenne (*céréale*), comme pour les cas relevés dans le sous-corpus²³.

3.2.2 Définitions par inclusion ne commençant pas immédiatement par l'incluant

Dans le modèle de base de la définition par inclusion, l'incluant est généralement le premier mot du segment définitoire. Outre les cas où il est précédé de spécificateurs, nous

²³ Rey-Debove précise que « [l]a définition d'un mot par un seul autre mot transforme l'incluant en synonyme [...]. Le synonyme est le dernier incluant de la chaîne, si étroit qu'il n'inclut plus que le défini auquel il s'identifie » (1971, p. 232). Toutefois, étant donné que les incluants présentés ici se situent plutôt au début de la chaîne d'inclusion (ce sont des incluants larges, et non étroits), nous ne pouvons logiquement les présenter comme des synonymes (ce type de définition est présenté en 3.2.2). Par ailleurs, le recours à un incluant large comme unique définissant semble une pratique caractéristique du *Multi*.

relevons des variantes formelles plus distinctives, où l'incluant est précédé soit d'un indicateur de sous-classe (3.2.2.1), soit d'une amorce métalinguistique (3.2.2.2).

3.2.2.1 Définitions comportant un indicateur explicite de sous-classe

Dans le sous-corpus des plantes alimentaires, neuf définitions sont introduites par l'indicateur explicite de sous-classe *variété de*. Cet élément introducteur est chaque fois suivi d'un incluant relativement étroit (plus étroit que *plante*).

VARIÉTÉ DE + INCLUANT	
Brocoli	Variété de chou-fleur.
Mange-tout ou mangetout	Variété de haricot.
Paprika	Variété de piment.
Romaine	Variété de laitue.
VARIÉTÉ DE + INCLUANT + SPÉC. ²⁴	
Chou-fleur	Variété de chou dont on mange la pomme.
Chou-rave	Variété de chou dont on mange la tige.
Échalote	Variété d'ail, voisine de l'oignon, dont le bulbe divisé en deux ou trois gousses sert de condiment.
Endive	Variété de chicorée dont on mange la pousse blanche.
Flageolet	Variété de haricot dont le goût est apprécié.

Il est à noter que dans près de la moitié des cas, la définition ne s'appuie sur aucun élément de spécification (*brocoli*, *mange-tout* ou *mangetout*, *paprika* et *romaine*). Les seuls éléments définitoires présents sont un hyperonyme du défini et l'indication explicite que, par rapport à cet hyperonyme, le défini correspond à une sous-classe botanique ou horticole.

Et, même si l'indicateur de sous-classe peut d'une certaine façon limiter la portée de l'incluant (*le mangetout est UNE variété de haricot, pas TOUTES les variétés de haricot*), il demeure à l'évidence préférable, dans l'optique d'une meilleure délimitation référentielle, d'enrichir la définition d'éléments de spécification plutôt que d'éléments d'introduction.

²⁴ Dans la description d'un patron définitoire, l'abréviation SPÉC. est mise pour *élément(s) de spécification*.

Qui plus est, l'emploi de ce type d'élément introducteur, dans le *Multi*, semble résulter d'un traitement lexicographique aléatoire puisque plusieurs cas similaires (c'est-à-dire des définitions introduites par un hyperonyme étroit) y sont présentés sans ce type d'amorce.

Basmati	(Variété de)	Riz à grain long.
Froment	(Variété de)	Blé de la qualité la plus fine.
Cantaloup	(Variété de)	Melon à chair orange foncé.
Potiron	(Variété de)	Grosse courge.
Zucchini	(Variété de)	Courge d'été cylindrique à peau mince et lisse, jaune ou verte, et à chair blanchâtre et aqueuse.

3.2.2.2 Définitions comportant une amorce métalinguistique

Deux dénominations de plantes alimentaires présentent une définition comportant une amorce définitoire en métalangue de signes, qui se traduit par l'ajout, avant l'incluant, du segment *nom de* ou *nom donné à*.

Rave₂	Nom donné à plusieurs plantes cultivées pour leurs racines comestibles.
Citronnelle	Nom de diverses plantes dont l'odeur ressemble à celle du citron.

Dans ces définitions, l'amorce métalinguistique est associée à un élément de quantification (*plusieurs, diverses*) qui met en relief le caractère collectif des dénominations concernées. Ce type de formulation pose explicitement le caractère non spécifique de la désignation, associant la dénomination ainsi définie à une pluralité de référents possibles.

3.2.3 Définition par inclusion comportant plus d'un incluant

Cas exceptionnel du sous-corpus des plantes alimentaires, la définition de *melon d'eau* semble comporter deux niveaux d'inclusion. D'une part, elle présente un degré minimal d'inclusion (voir 3.2.2) par le synonyme *pastèque* placé en tête de la définition, puis, d'autre part, elle enchaîne sur un segment définitoire par inclusion, juxtaposé au premier.

>Melon d'eau	Pastèque, gros melon à pulpe rouge.
------------------------	-------------------------------------

Cette définition est la seule à présenter deux niveaux d'incluant, *pastèque* étant équivalent et *melon* étant un incluant de genre prochain²⁵.

3.3 Définitions de type synonymique

Rey-Debove considère la définition restreinte à la seule mention d'un synonyme comme le degré minimal du patron définitoire par inclusion (1971, p. 232). Toutefois, afin d'établir une distinction entre les définitions constituées uniquement d'un incluant large (ou relativement large) et celles constituées d'un incluant minimal assimilé à un synonyme (l'incluant le plus étroit qui soit), nous parlerons ici de *définition par synonymie* pour le second type.

Dans le sous-corpus des plantes alimentaires, nous relevons deux cas de définitions où l'on propose un synonyme comme unique définissant.

Chou-navet	Rutabaga.
Patate	(Fam.) Pomme de terre.

Agissant comme le renvoi, ce type de définition met en relation le défini avec une autre dénomination et redirige ainsi le lecteur vers une définition qui, en principe, devrait être suffisamment riche pour permettre une délimitation référentielle²⁶.

3.4 Définitions de type prescriptif

Trois dénominations du sous-corpus reçoivent un traitement définitoire en lien étroit avec l'approche explicitement normative du *Multi*; ces définitions ont la particularité d'être introduites par une amorce métalinguistique de type prescriptif.

²⁵ Nous ne tenons pas compte ici des définitions complexes, comme celle de *courgette*, qui comportent deux sections complémentaires séparées par un point-virgule. Les deux incluants sont alors attendus.

Courgette	Plante potagère; fruit allongé de cette plante.
------------------	---

²⁶ Nous reviendrons sur cet aspect au chapitre 6, en discutant des limites du *Multi* quant à l'arrimage des définitions entre elles et avec la nomenclature (6.1.1, p. 88-91).

*Fève	Impropriété au sens de <i>haricot</i> (vert, jaune).
*Petite fève	Impropriété au sens de <i>haricot</i> .
*Patate sucrée	Calque de « <i>sweet potato</i> » pour <i>patate douce</i> .

Le segment introducteur *impropriété au sens de* (tout comme l’astérisque indicateur de « forme fautive ») incite le lecteur à prendre note du jugement normatif négatif dont les emplois identifiés font l’objet. Il sert d’amorce à une brève définition constituée pour l’essentiel de la dénomination synonymique jugée correcte et de l’étiquette normative associée à la vedette (*calque, impropriété*).

Ce type de définition composée d’une périphrase correctrice s’associe à ce que de Villers présente, en introduction de l’ouvrage (2009, p. XXV-XXVI), comme le *renvoi à la forme correcte* ou le *renvoi au terme français*²⁷.

3.5 Définitions relationnelles

Nous remarquons aussi, dans le *Multi*, une autre approche définitoire qui n’est toutefois pas exploitée dans le sous-corpus des plantes alimentaires (essentiellement à cause de la nature des définis en question) : la définition relationnelle. Cette dernière consiste à « définir un concept par rapprochement avec un autre qui désigne une chose, une action liée à celle qu’exprime le mot à définir » (Mercier 2003).

Dans notre corpus général, nous notons 101 définitions qui relèvent de ce procédé définitoire (soit un peu plus de 9 %). La plupart des définitions relationnelles observées mettent en évidence un lien de parenté entre différents référents. Elles relèvent, logiquement, de l’ensemble des dénominations d’animaux et leur périphrase définitionnelle est introduite par *mâle de*, *femelle de* ou *petit de*.

Jars	Mâle de l’oie.
Levrette	Femelle du lévrier
Marcassin	Petit du sanglier.

²⁷ Dans le corpus général, nous comptons quatre autres définitions de type prescriptif : celle de **haddock*, de **mouche à feu*, de **pitbull* et de **tête de violon*.

3.6 Absence de définition

Enfin, pour conclure ce chapitre descriptif sur les diverses approches définitoires exploitées dans le *Multi*, nous ferons état d'un cas très marginal, résultant vraisemblablement du caractère facultatif de la définition dans la première édition de cet ouvrage : l'absence de périphrase servant à définir les dénominations *laurier-rose* et *laurier-cerise*, placées en sous-entrée à l'article *laurier*, comme s'il s'agissait de simples exemples d'emploi de *laurier*.

Comme nous l'avons mentionné dans la présentation du *Multi*, la définition n'était pas une information obligatoire dans la première édition de l'ouvrage, mais le traitement lexicographique de toutes les dénominations ayant une entrée à la nomenclature ainsi que celles placées en sous-entrées dans la rubrique *locution* a été enrichi d'une définition dès la seconde édition de l'ouvrage. Ces deux noms font cependant encore exception dans l'édition de 2009²⁸.

* * *

Nous venons d'examiner la prise en compte de la double valeur des noms de plantes alimentaires dans le traitement définitoire du *Multi*, critère déterminant pour l'élaboration de notre corpus d'étude. Nous avons ensuite présenté les différentes approches définitoires privilégiées dans le *Multi* et, comme nous l'avons vu, c'est le modèle définitoire par inclusion qui est le plus largement exploité. Le *Multi* recourt aussi, de façon marginale, à d'autres modèles de définitions : des définitions synonymiques, des définitions relationnelles et des définitions à valeur prescriptive.

²⁸ Nous pouvons déduire que ce cas isolé constitue probablement un « oubli », puisque, dans l'introduction de l'ouvrage, on annonce que les locutions figées placées sous l'indicateur *locution* « sont toujours définies » (de Villers 2009. p. XIII).

CHAPITRE 4 – LE CHOIX DE L’INCLUANT DANS LE MODÈLE DÉFINITOIRE PAR INCLUSION

Nous nous intéressons maintenant à l’incluant, au mot qui sert de base aux définitions et sur lequel repose la classification première des définis. L’incluant est, de fait, l’élément définitoire qui intègre le défini à une classe d’éléments apparentés (Rey-Debove 1971, p. 221), amorçant et orientant le processus de délimitation référentielle.

Rappelons aussi que, en théorie, il s’agit d’un mot de même catégorie grammaticale que le défini, qu’il se place généralement en tête de l’énoncé définitoire et qu’il est d’un genre relatif à l’espèce dénommée par le défini (*idem*, p. 230-231).

Comme nous l’avons souligné précédemment, la majorité des définitions de notre corpus ne couvrent qu’une seule des deux valeurs référentielles généralement associées aux noms de plantes alimentaires (nom de la plante / nom de la partie consommée de la plante). Comme il s’agit essentiellement de la première valeur, nous nous intéresserons principalement à l’exploitation de l’incluant *plante* et de ses hyponymes.

4.1 Niveau maximal de généralité : l’hyperonyme *plante*

Une très grande majorité des incluants employés dans le sous-corpus des plantes alimentaires constituent des hyperonymes de classes larges, de classes génériques, qui associent le défini à un groupe relativement vaste de référents apparentés.

L’incluant *plante*, incluant de base pour le sous-ensemble des noms de végétaux herbacés²⁹, est le plus générique et aussi le plus pauvre en caractérisation; il est employé dans 74 cas sur 111, soit dans une proportion de 66% des définitions de notre sous-corpus.

²⁹ Pour les nom de végétaux ligneux, c’est plus généralement *arbre* ou *arbuste*.

Comme nous l'avons décrit précédemment, l'incluant est le principal élément servant à situer le défini par rapport à la classe à laquelle il appartient; il est ainsi le premier repère permettant au lecteur de se représenter le référent. L'hyperonyme *plante* constitue ainsi un repère d'ordre très général.

Pour le sous-corpus des noms de plantes alimentaires, le niveau de généralité maximal inhérent à l'incluant *plante* est généralement atténué par l'apposition de certains éléments qui jouent un rôle complémentaire dans la délimitation du référent :

Asperge	Plante <u>potagère</u> dont on mange les jeunes pousses.
Cresson	Plante <u>herbacée</u> qui croît dans l'eau, cultivée pour ses feuilles.
Angélique	Plante <u>aromatique</u> dont on confit les tiges.

Nous en discuterons davantage au chapitre suivant portant sur les éléments de spécification.

Soulignons cependant qu'il est pour le moins étonnant que la définition de *salade* ne soit constituée que du seul incluant *plante*, ce qui rend presque nulle sa délimitation référentielle

Salade	Plante.	<i>La laitue, la chicorée, la batavia, la scarole, la romaine, entre autres, sont des salades.</i>
---------------	---------	--

Et il ne s'agit pas d'un cas isolé. Dans le reste du corpus des noms de plantes, nous avons aussi relevé le cas similaire d'*astragale* qui reçoit le même traitement définitoire minimal, et qui, en outre, est privé de tout exemple pouvant compenser l'extrême généralité de la définition.

Astragale	Plante.	
------------------	---------	--

4.2 Niveau moyen de généralité : les hyperonymes relativement larges

Nous identifions, dans notre sous-corpus, quatre incluant de niveau moyen de généralité : *céréale*, *graminée*, *herbe* et *légumineuse*. Hyperonymes relativement larges des définis, ces incluant présentent une certaine valeur générique en ce qu'ils sont liés à d'importants sous-ensembles.

Nous les posons ici rapidement; leur exploitation dans les définitions sera commentée plus longuement dans la section 4.4 de ce chapitre.

4.2.1 L'incluant *céréale*

La majorité des dénominations de plantes céréalières présentent une définition introduite par l'incluant *céréale* (8 noms de céréales sur 10). Les deux autres sont les définitions de *blé*, et de *maïs* qui comportent respectivement les incluants *plante* et *graminée*.

Avoine	<u>Céréale</u> .	<i>Les chevaux aiment l'avoine.</i>
Blé d'Inde	☞ <u>Céréale</u> dont les fruits sont des grains disposés sur des épis.	<i>Des épis de blé d'Inde frais cueillis.</i>
Mil	<u>Céréale</u> .	<i>Farine de mil.</i>
Millet	<u>Céréale</u> .	<i>Farine de millet.</i>
Orge	<u>Céréale</u> .	<i>Un pain d'orge, du sucre d'orge.</i>
Riz	<u>Céréale</u> cultivée dans les terrains humides.	<i>Des riz au curry délicieux.</i>
Sarrasin	<u>Céréale</u> .	<i>De la farine de sarrasin. Des crêpes de sarrasin.</i>
Seigle	<u>Céréale</u> .	<i>Un pain de seigle.</i>

On remarque par ailleurs que six des huit définitions basées sur l'incluant *céréale* se limitent à ce seul incluant.

Avoine, mil, millet, orge, sarrasin, seigle	<u>Céréale</u> .
Blé d'Inde, riz	<u>Céréale</u> + SPÉC.

4.2.2 L'incluant *graminée*

L'incluant *graminée* n'est employé que dans une définition du sous-corpus (ainsi que du corpus général).

Maïs	<u>Graminée</u> dont les épis portent des grains durs.	<i>Du maïs soufflé, du maïs éclaté. En été, on peut manger un délicieux maïs sucré.</i>
-------------	--	---

Cet emploi marginal soulève conséquemment un questionnement quant à l'absence de convergence dans le choix des incluants.

4.2.3 L'incluant *herbe*

Dans notre sous-corpus, l'incluant *herbe* est employé dans la définition de trois dénominations relevant de la catégorie des herbes et autres plantes aromatiques.

Basilic	<u>Herbe</u> aromatique.	<i>Des tomates avec de l'huile d'olive et du basilic.</i>
Coriandre	<u>Herbe</u> aromatique.	
Marjolaine	<u>Herbe</u> aromatique.	

Pour plusieurs autres noms de fines herbes du même sous-ensemble, nous constatons que l'on a plutôt privilégié l'incluant générique *plante* (14 cas).

Absinthe, carvi, cerfeuil, estragon, laurier, romarin, sauge, thym	Plante aromatique.
Aneth, angélique, fenouil, lavande, origan, verveine	Plante aromatique + SPÉC.

4.2.4 L'incluant *légumineuse*

L'incluant *légumineuse* est présent dans les définitions de trois dénominations relevant du sous-ensemble des noms de légumineuses et autres plantes à graines.

Fève	<u>Légumineuse</u> cultivée pour ses graines.	
Haricot	<u>Légumineuse</u> à graines comestibles.	<i>Le haricot vert (et non la *petite fève).</i>
>Pois >chiche	<u>Légumineuse</u> cultivée pour ses graines; graine jaune de cette plante.	<i>Une purée de pois chiches.</i>

Notons au passage que les dénominations *lentille* et *pois*, qui relèvent du même sous-ensemble et qui sont elles-mêmes hyponymes de *légumineuse* ont plutôt été définies à partir de l'incluant *plante*.

Lentille	Plante cultivée pour sa graine; la graine elle-même.	<i>Une soupe de lentilles aux épinards.</i>
Pois	Plante grimpante cultivée pour ses graines.	<i>Des pois mange-tout, des pois chiches, des petits pois frais.</i>

4.3 Niveau minimal de généricité : les hyperonymes relativement étroits

Avec leur signifié plus riche, les hyperonymes étroits associent le défini à une classe beaucoup plus restreinte que les hyperonymes précédents. Incluants à faible valeur générique, ils sont liés à de petits sous-ensembles.

Notre corpus compte quatorze définitions comportant un incluants de ce type, dont la moitié des occurrences sont précédées de l'indicateur de sous-classe *variété de* dont il a été question au point 3.2.2.1. Dans trois de ces cas, l'incluants n'est suivi d'aucun élément de spécification (*brocoli, paprika* et *romaine*).

Nous nous contenterons ici de les présenter rapidement (tableau 4.1) en tenant compte des diverses sous-catégories identifiées précédemment. Nous réserverons pour le point suivant nos principaux commentaires relatifs au choix des incluants.

Par ailleurs, même si tous les incluants relevés dans cette section peuvent théoriquement être des hyponymes de *plante*, on peut souvent constater que le reste de la définition les restreint à une valeur de méronyme : c'est le cas notamment pour les incluants *courge* (sous *potiron* et *zucchini*), *melon*, *blé*, *riz* et *haricot* (sous *cantaloup* et *melon d'eau*).

TABLEAU 4.1 – INCLUANTS ÉTROITS PAR SOUS-CATÉGORIES

LÉGUMES-FEUILLES : <i>CHICORÉE, CHOU, CHOU-FLEUR</i> ET <i>MELON</i>	
Endive	Variété de <u>chicorée</u> dont on mange la pousse blanche.
Chou-fleur	Variété de <u>chou</u> dont on mange la pomme.
Chou-rave	Variété de <u>chou</u> dont on mange la tige.
Brocoli	Variété de <u>chou-fleur</u> .
Romaine	Variété de <u>laitue</u> .
LÉGUMES-FRUITES : <i>COURGE, MELON</i> ET <i>PIMENT</i>	
Potiron	Grosse <u>courge</u> .
Zucchini	<u>Courge</u> d'été cylindrique à peau mince et lisse, jaune ou verte, et à chair blanchâtre et aqueuse.
Cantaloup	<u>Melon</u> à chair orange foncé.
Melon d'eau	Pastèque, gros <u>melon</u> à pulpe rouge.
Paprika	Variété de <u>piment</u> .

HERBES ET AUTRES PLANTES AROMATIQUES : AIL ET POIREAU	
Échalote	Variété d' <u>ail</u> , voisine de l'oignon, dont le bulbe divisé en deux ou trois gousses sert de condiment.
Oignon vert	<u>Poireau</u> blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes (GDT).
CÉRÉALES : BLÉ ET RIZ	
Froment	<u>Blé</u> de la qualité la plus fine.
Basmati	<u>Riz</u> à grain long.
LÉGUMINEUSES ET AUTRES PLANTES À GRAINES : HARICOT	
Flageolet	Variété de <u>haricot</u> dont le goût est apprécié.

4.4 Commentaires relatifs à l'exploitation des niveaux d'inclusion

4.4.1 Surexploitation du niveau maximal de généralité

Nous avons signalé précédemment que le générique *plante* était l'incluant employé dans les deux tiers des définitions de noms de plantes alimentaires.

Dans plusieurs cas, *plante* semble le choix logique d'hyperonyme, celui privilégié également par les autres dictionnaires. C'est le cas notamment pour les onze définitions par inclusion relevant de la catégorie des noms de légumes-racines³⁰ pour lesquelles le *Multi* utilise l'incluant *plante*. Comparativement, le *PL*, le *FVQ* et *Antidote* font le même choix pour les définitions de dix de ces mêmes noms, et le *PR* pour huit.

TABLEAU 4.2 – RECOURS RELATIVEMENT GÉNÉRALISÉ À L'INCLUANT *PLANTE* POUR LES NOMS DE LÉGUMES-RACINES

		CONVERGENCE DES CHOIX	DIVERGENCE DES CHOIX
MULTI	12	<i>betterave, manioc, navet, panais, patate douce, pomme de terre, radis, rave₁, rutabaga, salsifis, topinambour</i>	
PR	8		<i>manioc</i> [arbrisseau]; <i>patate douce</i> => <i>patate</i> [liane]; <i>topinambour</i> [hélianthe]
PL	10		<i>topinambour</i> [hélianthe]

³⁰ Ce qui exclut les deux définitions synonymiques de ce sous-ensemble (*chou-navet* et *patate*) ainsi que la définition de *carotte*, à formulation très singulière (« racine comestible d'une plante potagère ») (v. 5.1.1.2).

FVQ	10	<i>manioc</i> [arbuste]
ANTIDOTE	10	<i>manioc</i> [arbrisseau]

Toutefois, en ce qui a trait à la cohérence interne du traitement proposé par le *Multi*, on peut se demander pourquoi l'incluant de classe immédiate n'est pas systématiquement privilégié, ceci dans les cas où un hyperonyme plus précis et plus riche sémantiquement que le générique *plante* est disponible et utilisé dans certaines définitions de noms de plantes apparentées. On peut penser aux noms de la catégorie des plantes aromatiques (sous-exploitation de l'incluant *herbe*), de celle des céréales (sous-exploitation de l'incluant *céréale*) ou de celle des légumineuses et plantes à graines (sous-exploitation de l'incluant *légumineuse*).

Dans le même ordre d'idées, un incluant plus étroit pourrait limiter le flou quant à la classe d'appartenance du défini, qui est notamment présent dans les définitions suivantes.

Lentille	Plante cultivée pour sa graine; la graine elle-même.
Moutarde	Plante dont la graine sert de condiment.
Cumin	Plante à graines aromatiques.

De fait, l'information apportée par ces définitions ne permet pas de distinguer la lentille d'autres plantes de classe relativement éloignée et d'usage très différent comme la moutarde ou le cumin.

De plus, en l'absence d'éléments de spécification riches permettant une caractérisation adéquate des référents, le degré de généralité de *plante* restreint de manière importante la représentation référentielle de plusieurs définis. L'emploi d'un hyperonyme de classe moins générique pourrait atténuer cette faiblesse, ce que montre la comparaison des définitions de *lentille* et de *pois chiche*.

Lentille	Plante cultivée pour sa graine; la graine elle-même.
>Pois >chiche	Légumineuse cultivée pour ses graines; graine jaune de cette plante.

4.4.1.1 Cas marginal où le recours à l'hyperonyme immédiat est assez systématiquement exploité

Dans le sous-corpus à l'étude, le recours à l'hyperonyme immédiat semble davantage correspondre à une pratique aléatoire qu'à une approche systématique. Notons cependant que, pour une petite série thématique – les noms de variétés de choux –, le recours à un incluant de genericité moyenne de classe immédiate est assez systématique.

Brocoli			Variété de chou-fleur ³¹ .
Chou-fleur		Variété de chou + SPÉC.	
Chou-rave		Variété de chou + SPÉC.	
Chou	Plante + SPÉC.		

4.4.2 Illustration de la variation à l'intérieur de petits sous-ensembles

D'autres petits sous-ensembles thématiques témoignent au contraire d'une très grande variation quant au choix de l'incluant. Pour ces dénominations, l'approche définitoire révèle d'un recours non systématique à l'hyperonyme immédiat.

4.4.2.1 Les noms de céréales

Pour cette courte série, on peut s'étonner du choix aléatoire de l'hyperonyme et du recours à *plante* et *graminée* comme incluant respectifs de *blé* et de *maïs*.

GÉNÉRIQUES PLUTÔT QUE L'HYPERONYME IMMÉDIAT CÉRÉALE	
Blé	Plante + SPÉC.
Maïs	Graminée + SPÉC.
HYPERONYMES IMMÉDIATS	
Avoine, mil, millet, orge, sarrasin, seigle	Céréale.
Blé d'Inde, riz	Céréale + SPÉC.
Basmati	Riz + SPÉC.
Froment	Blé + SPÉC.

Des hyperonymes de genre prochain sont pourtant disponibles et même privilégiés dans la majorité des définitions de ce sous-ensemble.

³¹ Nous discutons de ce cas précis de traitement définitoire problématique au point 4.4.4.4.

4.4.2.2 Les noms de variétés de courges

Pour les cinq dénominations de variétés de courges définies dans le *Multi*, on peut encore souligner une sous-exploitation de l'incluant *courge*.

HYPERONYMES IMMÉDIATS	
Courge	Plante + SPÉC.
Potiron, zucchini	Courge + SPÉC.
GÉNÉRIQUE <i>PLANTE</i> PLUTÔT QUE L'HYPERONYME IMMÉDIAT <i>COURGE</i>	
Citrouille, courgette	Plante + SPÉC.

Hyperonyme immédiat de *citrouille, courgette, potiron* et *zucchini*, *courge* n'est étonnamment utilisé que pour définir les deux derniers mots.

4.4.2.3 Les noms des plantes aromatiques

Nous remarquons également la non systématique du recours à *herbe* comme incluant pour les noms de plantes associées au sous-ensemble thématique des *fines herbes*.

HYPERONYME IMMÉDIAT	
Basilic, coriandre, marjolaine	Herbe + SPÉC (aromatique).
GÉNÉRIQUE <i>PLANTE</i> PLUTÔT QUE L'HYPERONYME IMMÉDIAT <i>HERBE + SPÉC (AROMATIQUE)</i>	
Absinthe, aneth, angélique, carvi, cerfeuil, ciboulette, estragon, fenouil, laurier, lavande, origan, romarin, sauge, thym, verveine	Plante + SPÉC (aromatique).
Bourrache, camomille, ciboulette, cumin, menthe, persil, sarriette	Plante + SPÉC.

Employé à seulement trois reprises, l'hyperonyme *herbe* apparaît nettement sous-exploité : nous comptons 22 noms de fines herbes également susceptibles d'être définis par une périphrase comportant cet incluant.

4.4.3 Problèmes liés au choix d'hyperonymes étroits

L'emploi d'incluants étroits permet au lexicographe de faire l'économie de certains traits spécifiques, car le signifié plus riche de ces hyperonymes est déjà porteur d'une part importante de la caractérisation du défini. Toutefois, ces hyperonymes étroits sont parfois

moins connus du lecteur³² qu'un générique comme *plante*, et peuvent donc nécessiter de sa part la consultation de l'article correspondant.

Si, à cet article, le lexicographe omet de fournir une définition substantielle et non équivoque, comme dans le cas de *chicorée* présenté ici, il sera difficile pour le lecteur de se représenter sans hésitation le référent en question, parmi d'autres référents de la même classe.

Endive	Variété de <u>chicorée</u> dont on mange la pousse blanche.
Chicorée	Plante dont les feuilles sont mangées en salade.

Plusieurs plantes en effet se mangent en salade; impossible ici de distinguer la chicorée d'autres légumes-feuilles du même genre.

4.4.3.1 *Le cas de l'incluant courge d'été*

Un autre aspect problématique lié à l'emploi d'hyperonymes étroits dans le *Multi* est le silence de la nomenclature, soit l'absence complète de traitement lexicographique pour l'incluant choisi.

Nous remarquons que l'incluant *courge d'été*, employé dans la définition de *zucchini*, ne figure pas à la nomenclature en entrée, ni en sous-entrée à l'article de *courge*.

Zucchini	<u>Courge d'été</u> cylindrique à peau mince et lisse, jaune ou verte, et à chair blanchâtre et aqueuse.
-----------------	--

Introduite en sous-entrée de *courge* dans le *FVQ* et définie comme une courge « récoltée immature, à peau fine et comestible » – ce qui l'oppose ainsi à *courge d'hiver*, courge « récoltée à pleine maturité, à peau dure et non comestible » –, cette dénomination complexe ne semble pas reconnue comme une dénomination complexe lexicalisée par les dictionnaires faits en France : aucune mention dans le *PR* ou le *PL*.

³² Ce qui est encore plus probable dans le contexte particulier d'un dictionnaire destiné en grande partie à un lectorat en apprentissage, comme c'est le cas pour le *Multi*.

Courge d'été ³³	
PR	–
PL	–
FVQ	<p>Courge</p> <p>1. Plante herbacée annuelle originaire des Amériques, à port grimpant ou rampant [...]. [Genre <i>Cucurbita</i>; famille des cucurbitacées.]</p> <p>2. PAR MÉTON. Fruit charnu de cette plante, ou des plantes voisines, à surface lisse ou verruqueuse, tendre ou dure [...].</p> <p><i>Courge d'été</i>, récoltée immature, à peau fine et comestible.</p> <p><i>Courge d'hiver</i>, récoltée à pleine maturité, à peau dure et non comestible.</p>

Or, cette appellation est plutôt courante au Québec et englobe un certain nombre de variétés de courges (à peau comestible), dont la courgette (ou zucchini), le pâtisson et la courge torticolis.

Néanmoins, ce qu'il nous importe de souligner ici, c'est plutôt le problème de l'absence de définition pour le mot de base de la métalangue définitoire. L'introduction d'un incluant de classe restreinte (*courge d'été*), sans accompagnement d'une définition propre, nous semble une autre lacune du *Multi* en ce qui concerne la cohérence globale de la description.

4.4.4 Choix d'incluants discutables ou inappropriés

En plus de témoigner d'un traitement lexicographique aléatoire, le choix des incluants dans le *Multi* nous semble parfois discutable, voire inapproprié. Nous présentons ces cas ici.

4.4.4.1 Le cas de l'incluant ail

Le choix d'*ail* comme incluant dans la définition d'*échalote* peut de fait être discuté si l'on compare le traitement lexicographique proposé par les autres dictionnaires usuels pour le vocable *échalote*.

En fait, la définition formulée par le *Multi* pose que l'*échalote* est une variété d'*ail*.

³³ Dans *Antidote*, seule la dénomination complexe *courge d'hiver* est mentionnée dans la section « cooccurrences » de l'article *courge*.

Échalote	Variété d'ail, voisine de l'oignon, dont le bulbe divisé en deux ou trois gousses sert de condiment.
-----------------	--

Or, nous remarquons que l'on ne recourt habituellement pas à cet incluant, sauf dans le *PR*.

Échalote	
PR	1. Plante potagère (<i>liliacées</i>), <u>variété d'ail</u> dont les bulbes sont utilisés comme condiments. 2. (1862) RÉGION. (Canada) Petit oignon vert.
PL	1. Plante potagère voisine de l'oignon, dont le bulbe est utilisé comme condiment. (Nom sc. <i>Allium ascalonicum</i> ; famille des liliacées.) 2. Québec. Jeune oignon au bulbe blanc allongé ou peu renflé.
FVQ	1. Plante potagère, voisine de l'oignon, qui croît en touffe et que l'on cultive principalement pour son bulbe; COUR. bulbe de cette plante, plus allongé que celui de l'ail et ne comportant que quelques gousses, que l'on utilise comme condiment. [Genre <i>Allium</i> ; famille classique des liliacées (<i>alliées</i>).] 2. UQ <i>Échalote (verte)</i> (de l'anglais nord-américain <i>green shallot</i>) : nom usuel de l'oignon vert. REM. L'emploi de <i>échalote</i> est parfois critiqué comme synonyme non standard de <i>oignon vert</i> .
ANTIDOTE	Plante liliacée potagère dont les bulbes, à l'odeur forte et au goût âcre, sont utilisés comme condiment.

Le choix du mot *ail* comme hyperonyme d'*échalote* peut très bien devenir une source d'ambiguïté pour le lecteur du *Multi*. Il est vrai que l'échalote est une variété d'ail au sens botanique du terme, où *ail*, dans sa valeur générique, est synonyme de *plante alliée*. Mais dans la langue courante, *ail* a une valeur plus spécifique et désigne une variété de plante alliée différente de l'échalote³⁴.

4.4.4.2 Le cas de l'incluant chicorée

Le choix du *Multi* de présenter *chicorée* comme hyperonyme d'*endive* est aussi discutable.

Endive	Variété de chicorée dont on mange la pousse blanche.
---------------	--

³⁴ À l'article *ail*, le *FVQ* apporte la remarque suivante : « le mot *ail* désigne couramment l'ail cultivé », qu'il présente comme l'espèce *Allium sativum*. Les espèces spécifiques associées à l'échalote sont *Allium cepa aggregatum* (*A. ascalonicum*) et *Allium oschaninii*.

Dans cette définition, le *Multi* pose l'endive comme une variété de chicorée dont la pousse est blanche. Or, d'après les définitions de quatre dictionnaires usuels, une nuance importante semble avoir été oblitérée.

Endive	
PR	1. BOT. <i>Endive</i> ou <i>chicorée endive</i> : chicorée d'une espèce comprenant la chicorée frisée et la scarole. 2. COUR. Pousse blanche de la chicorée de Bruxelles (<i>witloof</i>) obtenue par forçage et étiolement. → RÉGION. chicon.
PL	1. Bourgeon hypertrophié et compact de la chicorée witloof (<i>Cichorium intybus</i>), obtenu par forçage à l'obscurité et que l'on mange en salade ou comme légume. 2. <i>Endive vraie</i> , ou <i>chicorée endive</i> : chicorée de l'espèce <i>Cichorium endivia</i> , telle que la chicorée scarole et la chicorée frisée.
FVQ	1. UF Autre nom de la chicorée endive, dont les feuilles fermes et croquantes rappellent celles de la laitue. 2. COUR. Pousse hypertrophiée et blanchâtre de la chicorée de Bruxelles, obtenue après forçage à l'obscurité, qu'on apprécie crue ou cuite pour sa légère amertume.
ANTIDOTE	Bourgeon blanc, hypertrophié de la chicorée de Bruxelles, résultat d'un forçage et d'un étiolement, consommé comme légume, de même qu'en salade.

En effet, au sens courant, *endive* désignerait non pas une variété de chicorée à pousse blanche, mais plutôt la pousse blanche d'une variété de chicorée (la chicorée de Bruxelles), obtenue par forçage.

4.4.4.3 Le cas de l'incluant poireau

Le *Multi* introduit la définition d'*oignon vert* par l'incluant *poireau*, posant ce dernier comme un hyperonyme immédiat du défini.

> Oignon vert	<u>Poireau</u> blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes (GDT).
----------------------	---

Cette affirmation s'avère problématique, à la lumière du traitement définitoire proposé par le *FVQ* et *Antidote*³⁵.

Oignon vert	
PR	–
PL	–

³⁵ À noter que les ouvrages français ne traitent pas de cette dénomination complexe.

FVQ	<p>Oignon 1. Plante potagère bisannuelle, voisine de l'ail [...]. [Espèce <i>Allium cepa</i>; famille classique des liliacées (alliées).] Oignon vert (de l'anglais <i>green onion</i>) ou UF oignon nouveau : plant entier d'<u>oignon</u> immature ou de <u>ciboule</u>, généralement vendu en botte, qui peut présenter un long pied blanc, droit ou à peine renflé, ou encore un bulbe arrondi mais peu développé.</p>
ANTIDOTE	<p>[oignon / locution] oignon vert • Oignon doux cueilli avant maturité et souvent mangé cru.</p>

Selon le *FVQ*, l'oignon vert est un plant d'oignon immature (de l'espèce *Allium cepa*) ou de ciboule (*Allium fistulosum*), alors que le poireau correspond plutôt à l'espèce *Allium porrum*. Il s'agit toutes de plantes du genre *Allium*, mais pas de la même espèce. Cette distinction trouve également écho dans diverses sources encyclopédiques (*EC* 2012³⁶ et *SITI* 2012). Il apparaît donc erroné de présenter l'oignon vert comme une espèce de poireau.

Par ailleurs, comme l'abréviation *GDT* qui suit la définition semble indiquer que celle-ci a été empruntée textuellement du *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française, on pourrait penser que l'erreur vient de cet ouvrage. Or, l'imposante note qui accompagne la définition montre que ce n'est pas le cas. Le *GDT* n'établit aucun rapport d'inclusion entre *oignon vert* et *poireau*; tout au plus, ce dictionnaire évoque-t-il une ressemblance formelle entre l'oignon vert et le poireau.

> Oignon vert	<p>Poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes (<i>GDT</i>). NOTE : Le <i>GDT</i> précise que « le produit que les consommateurs québécois désignent communément, mais de façon erronée, sous le nom d'<i>échalote</i> <u>ressemble</u> à un poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes; ce produit est un oignon vert ».</p>
----------------------	---

Ainsi, en plus de recourir à un hyperonyme douteux, le *Multi* semble, dans ce cas-ci, transformer quelque peu l'information puisée au *GDT*³⁷.

³⁶ Voir l'article *légumes* : <<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/legumes>>.

³⁷ La refonte en cours du *Grand dictionnaire terminologique* de l'OQLF ne nous permet pas de comparer ces informations puisque les fiches de *poireau* et d'*échalote* ont été retouchées depuis la publication du *Multi* (2009).

4.4.4.4 Le cas de l'incluant chou-fleur

Nous avons signalé précédemment le cas marginal où le recours à l'hyperonyme immédiat était plutôt systématique, à savoir pour le petit ensemble des noms de variétés de choux.

Brocoli			Variété de chou-fleur.
Chou-fleur		Variété de chou + SPÉC.	
Chou-rave		Variété de chou + SPÉC.	
Chou	Plante + SPÉC.		

Toutefois, en nous attardant spécifiquement à la définition de *brocoli*, nous constatons que le choix de l'incluant *chou-fleur* comme mot de base de la définition pose lui aussi problème.

Brocoli	Variété de chou-fleur.
----------------	------------------------

En effet, avec cette formulation, le *Multi* nous propose une chaîne d'inclusion très contestable, car elle implique que le brocoli est une sorte de chou-fleur : *chou* > *chou-fleur* > *brocoli*.

La consultation des définitions des autres dictionnaires nous permet tout d'abord de confirmer les doutes soulevés à la lecture du *Multi*, mais aussi de constater que le traitement de ces dénominations présentent parfois certaines ambiguïtés dans d'autres ouvrages.

D'abord, nous constatons que le *PR*, le *PL*, le *FVQ* et *Antidote* présentent eux aussi *chou-fleur* comme un hyponyme de *chou*.

Chou-fleur	
PR	<u>Chou</u> dont les inflorescences forment une masse blanche, dense et comestible.
PL	<u>Variété de chou</u> dont on mange la pomme, qui résulte de l'hypertrophie de l'inflorescence charnue.
FVQ	<u>Plante</u> potagère d'origine méditerranéenne, <u>de type chou</u> , cultivée pour ses inflorescences comestibles; PAR MÉTON. inflorescences de cette plante, faites d'une tige charnue portant des bouquets floraux peu développés et regroupés en une pomme blanchâtre, compacte et ferme, qu'on consomme comme légume. [Espèce <i>Brassica oleracea botrytis</i> ; famille des brassicacées.]
ANTIDOTE	<u>Variété de chou</u> dont les inflorescences, serrées en une masse blanche, sont comestibles.

Ensuite, en comparant les définitions de *brocoli* dans ces mêmes ouvrages, nous remarquons que tant le *PR* que le *FVQ* présentent ce vocable aussi comme un hyponyme de *chou*, plaçant ainsi *brocoli* et *chou-fleur* comme des cohyponymes de *chou*. En fait, sur le plan botanique, le brocoli et le chou-fleur correspondent à deux variétés distinctes de choux : respectivement les variétés *Brassica oleracea italica* et *Brassica oleracea botrytis*, selon le *FVQ*. La distinction botanique correspond à la distinction qui a cours dans la langue générale; il apparaît donc inapproprié de suggérer un rapport d'inclusion entre *brocoli* et *chou-fleur*.

Brocoli	
PR	<u>Chou</u> (<i>crucifères</i>) originaire d'Italie, dont on consomme les fleurs vertes en bouquets.
PL	Plante potagère de deux types : le <i>brocoli pommé</i> (chou-fleur vert) et le <i>brocoli à jets</i> , dont on consomme les pousses florales charnues. (Famille des crucifères.)
FVQ	<u>Plante</u> potagère d'origine méditerranéenne, <u>de type chou</u> , qu'on cultive pour ses inflorescences comestibles; par méton. inflorescences de cette plante, faites d'une tige charnue portant des bouquets floraux verts, serrés et globuleux, qu'on récolte avant l'épanouissement des fleurs et qu'on consomme comme légume. [Espèce <i>Brassica oleracea italica</i> ; famille des brassicacées.]
ANTIDOTE	Variété de chou-fleur vert, originaire d'Italie.

Soulignons enfin que la définition de *brocoli* dans *Antidote* présente la même confusion que celle du *Multi*, et que l'article du *PL* est lui aussi ambigu par la mention de « chou-fleur vert » à la suite de la dénomination complexe *brocoli pommé*.

* * *

Nous venons de faire état de la pratique du *Multi* concernant les incluants exploités dans les définitions par inclusion des noms de plantes alimentaires. Comme nous l'avons vu à travers plusieurs exemples, le *Multi* recourt à des incluants qui présentent divers degrés de généralité, mais ne privilégie toutefois pas systématiquement les incluants permettant une délimitation référentielle claire. De plus, dans certains cas, le choix discutable de l'incluant a pour conséquence certains problèmes de mise en relation lexicale, de décodage ou de rigueur encyclopédique.

CHAPITRE 5 – LE CHOIX DES ÉLÉMENTS DE SPÉCIFICATION

Nous abordons maintenant l'étude des éléments de spécification, soit les composantes des définitions permettant de compléter la caractérisation des définis amorcée par l'incluant.

Ces éléments complémentaires, prenant la forme de traits distinctifs, suivent généralement le mot de base de la définition (v. *laitue*), parfois le précèdent lorsqu'il s'agit d'adjectifs (v. *potiron*).

Laitue	Plante potagère qui se mange en salade.
Potiron	Grosse courge.

Dans la prochaine section, nous examinerons d'abord les éléments en lien avec la valeur alimentaire, la section suivante étant consacrée aux autres types moins courants d'informations complémentaires à l'incluant. Nous terminerons par des commentaires plus généraux sur les choix du *Multi* en ce qui a trait aux éléments de spécification.

5.1 Éléments de spécification en lien avec la valeur alimentaire

La valeur alimentaire des plantes dont les noms sont regroupés dans notre sous-corpus est de toute évidence la caractéristique la plus illustrée par les éléments de spécification des définitions du *Multi*.

Différentes composantes des définitions véhiculent cette valeur et relient ainsi la plante décrite à l'univers de l'alimentation. Les éléments de spécification en cause s'avèrent essentiellement des informations liées à l'exploitation agroalimentaire des plantes, à leurs parties comestibles et à certaines de leurs utilisations ou propriétés culinaires.

5.1.1 Précisions relatives à une exploitation agroalimentaire

L'aspect « alimentaire », qui est prépondérant pour les définitions de noms de légumes, d'herbes ou d'autres plantes en usage dans l'alimentation, est parfois mis en valeur par des

informations liées à l'exploitation agroalimentaire des plantes. Il s'incarne dans un segment définitoire (un mot ou un syntagme) qui apporte des précisions concernant la culture de la plante en vue d'un usage alimentaire. Dans notre sous-corpus, 33 définitions présentent ce type d'information (28%).

5.1.1.1 Rappel : les incluant porteurs de la valeur agroalimentaire

En règle générale, l'information relative à l'exploitation agroalimentaire est présentée explicitement dans la définition par le choix de certains spécificateurs.

Toutefois, rappelons que certains incluant génériques portent par définition l'idée de culture alimentaire, comme c'est le cas de *céréale*.

Céréale	Plante dont les grains servent à l'alimentation.
----------------	--

Si bien que les définitions introduites par un tel incluant véhiculent implicitement la même valeur alimentaire :

Riz	Céréale[plante dont les grains servent à l'alimentation] cultivée dans les terrains humides.
------------	--

C'est le cas également de certains incluant de niveau plus spécifique qui, par le biais de la mise en relation lexicale, impliquent aussi cette valeur.

Chou-fleur	Variété de <u>chou</u> dont on mange la pomme.
Chou	Plante <u>potagère</u> .

5.1.1.2 L'adjectif potager

L'adjectif *potager* est un des éléments de spécification servant à la mise en relief de la valeur alimentaire dans les définitions de notre sous-corpus. Par définition, *potager* opère le lien avec l'aspect agroalimentaire.

Potager, ère	Se dit des plantes cultivées pour la cuisine.	<i>Les asperges, les pommes de terre sont des plantes potagères.</i>
---------------------	---	--

Cet adjectif est donc courant dans les définitions de plantes que l'on associe spontanément à la culture en potager.

Laitue	Plante potagère qui se mange en salade.
Radis	Plante potagère cultivée pour ses racines.

Présent dans 19 définitions, ce spécificateur est toujours associé à l'incluant *plante* et, la plupart du temps, il est accompagné d'au moins un autre élément de spécification.

DÉFINITIONS COMPORTANT L'ADJECTIF <i>POTAGER</i>	
Ail, artichaut, asperge, aubergine, céleri ou cèleri, ciboulette, citrouille, concombre, courge, courgette, épinard, laitue, menthe, piment, poireau, radis, rave₁	Plante + <i>potager</i> + SPÉC.
Chou, légume	Plante + <i>potager</i>

À cette liste, nous pouvons ajouter un cas marginal présentant une formulation inversée de la définition, qui ne cible que la partie utilisée de la plante.

Carotte	Racine comestible d'une plante potagère. ³⁸ [formulation plus usuelle attendue : Plante potagère à racine comestible.]
----------------	--

Notons par ailleurs que l'adjectif *potager* est absent de définitions similaires où il aurait été tout aussi pertinent :

Betterave	Plante à racine charnue.
Pois	Plante grimpante cultivée pour ses graines.
Tomate	Plante cultivée pour ses fruits.

En fait, dans la perspective d'un traitement définitoire plus systématique, on aurait pu s'attendre à l'emploi du spécificateur *potager* pour la majorité des noms de plantes regroupés dans les catégories des légumes-feuilles, des légumes-racines, des légumes-fruits ainsi que dans celle des herbes et autres plantes aromatiques.

5.1.1.3 Segment commençant par *cultivé pour suivi du nom de la partie utilisée*

Une autre façon d'informer sur l'exploitation agroalimentaire de la plante décrite est l'emploi du segment *cultivé pour* dans la formulation de la périphrase définitoire.

³⁸ Bien que marginale, cette formulation s'avère très ambiguë : une interprétation logique pourrait mener le lecteur à analyser *carotte* comme étant la partie racinaire de différentes plantes.

L'élément de spécification introduit par *cultivé pour* est généralement suivi de la mention explicite de la partie utilisée de la plante dont on fait la culture. Dans certains cas (5 occ.), la valeur agroalimentaire est portée à la fois par l'adjectif *potager* et par le segment *cultivé pour*. Nous reviendrons dans la section suivante sur les limites informatives de ce segment suivi du nom de la partie consommée.

Cresson, lentille, melon, pastèque, pois, rave ₂ , safran, sarriette, tomate, topinambour	Plante + <i>cultivée pour</i> PARTIE X
Fève, >pois >chiche	Légumineuse + <i>cultivée pour</i> PARTIE X
Artichaut, aubergine, concombre, épinard, radis	Plante + <i>potagère</i> + <i>cultivée pour</i> PARTIE X

Nous relevons aussi une définition où la partie consommée n'est pas mentionnée à la suite de *cultivé* :

Riz	Céréale + <i>cultivée</i> + SPÉC. HABITAT
-----	---

Dans ce cas, l'identification de la partie utilisée n'est pas nécessaire, puisqu'elle est impliquée par l'incluant *céréale*.

Céréale	Plante dont les <u>grains</u> servent à l'alimentation.
---------	---

Au total, 18 définitions du sous-corpus des plantes alimentaires contiennent un tel segment. Bien que ces définitions présentent quelques différences de niveau de complexité sur le plan formel, elles sont identiques sur le plan du contenu.

5.1.2 Précisions relatives à la partie valorisée de la plante

Comme nous l'avons mentionné, la valeur alimentaire peut aussi être véhiculée par certains éléments de la définition qui apportent des précisions quant à la partie comestible de la plante.

Le *Multi* propose un traitement assez systématique de ce type d'information : 60 définitions du sous-corpus comportent un segment définitoire indiquant la partie de la plante valorisée pour l'usage alimentaire.

Cependant, toutes les définitions en question ne précisent pas explicitement que cette partie est comestible (v. *betterave*). Dans certains cas (v. les définitions qui suivent), la mention de la partie n'est pas accompagnée d'une information claire en ce qui a trait à sa valeur alimentaire : les parties mentionnées pourraient servir à d'autres fins.

Betterave	Plante à racine charnue.
Cresson	Plante herbacée qui croît dans l'eau, cultivée pour ses feuilles.
Pois	Plante grimpante cultivée pour ses graines.
Tomate	Plante cultivée pour ses fruits.

Il faut parfois recourir aux exemples qui suivent la définition pour décoder cette valeur.

Betterave	Plante à racine charnue.	<i>Une salade de betteraves, mais du sucre de betterave.</i>
Cresson	Plante herbacée qui croît dans l'eau, cultivée pour ses feuilles.	<i>Un potage au cresson.</i>

Mais dans certains cas, le complément d'information essentiel à l'interprétation de la dénomination comme celle d'une plante alimentaire n'est pas non plus fourni par l'exemple.

Colza	Plante à fleurs jaunes.	<i>Des champs de colza.</i>
Tournesol	Plante dont les fleurs se tournent vers le soleil.	<i>Des tournesols en fleur.</i>

Nous reviendrons au chapitre 6 sur ces aspects qui concernent l'arrimage entre la définition et l'exemple. Soulignons toutefois rapidement ici que cette approche minimaliste semble reposer sur la nature relativement familière des référents et, conséquemment, sur le fait que le lecteur connaît déjà l'utilisation qu'on en fait. Cela ne correspond pas à l'approche descriptive habituelle d'un dictionnaire général qui évite de laisser le lecteur libre d'imaginer la raison pour laquelle la PARTIE X de la plante décrite est recherchée (v. les définitions suivantes du *PL*).

Pois (PL)	Plante annuelle cultivée dans les régions tempérées pour ses graines, consommées comme légume (<i>petit pois</i>) ou servant à l'alimentation animale. [...]
Tomate (PL)	Plante herbacée annuelle, originaire des Andes et d'Amérique centrale, dont la culture est très répandue et dont le fruit charnu est consommé sous des formes très variées. [...]

Ce qui n'est pas tout à fait le cas dans le *Multi* :

Pois	Plante grimpante cultivée pour ses graines. Plante grimpante cultivée pour ses graines ? [dont on nourrit les oiseaux].
Tomate	Plante cultivée pour ses fruits. Plante cultivée pour ses fruits ? [décoratifs].

Néanmoins, comme l'illustre le tableau suivant, plusieurs définitions retenues dans notre sous-corpus comportent la mention de la partie utilisée à des fins alimentaires, que cette valeur soit présentée de manière explicite ou non.

PARTIE MENTIONNÉE	DANS LA DÉFINITION DE :
bulbe	échalote, oignon
capitules ³⁹	artichaut
feuilles	bette ou blette, céleri ou cèleri, chicorée, cresson, épinard, oseille, persil, pourpier, sarriette
fleurs	houblon, lavande, safran
fruit(s)	ail, aubergine, blé d'Inde, citrouille, concombre, courge, courgette, gombo, melon, pastèque, piment, poivron, tomate
gousse(s)	ail
grain(s)	basmati, céréale, blé, blé d'Inde, maïs
graine(s)	arachide, cardamome, cumin, fève, haricot, lentille, pois, >pois >chiche, moutarde
pied	poireau
pomme	chou-fleur
pousse(s)	asperge, endive
racine(s)	betterave, céleri ou cèleri, gingembre, manioc, navet, panais, >patate douce, radis, rave₂, réglisse, salsifis
tige(s)	angélique, chou-rave, rhubarbe
tubercules	pomme de terre, topinambour

Un peu plus de la moitié des définitions de notre sous-corpus comporte une précision à propos de la partie consommée de la plante. Ainsi, cet aspect de la définition des noms de plantes alimentaires est assez régulier dans le *Multi*. Quelques définitions de noms de plantes à feuillage font toutefois abstraction de la mention de la partie, et la plante entière semble alors confondue avec son feuillage.

³⁹ Mentionnons au passage que dans la définition d'*artichaut*, des précisions concernant la partie consommée sont aussi apportées en exemple : « *On mange la base des feuilles de l'artichaut ainsi que le fond, qu'on appelle aussi le cœur.* »

Laitue	Plante potagère qui se mange en salade.	
Mâche	Plante herbacée qui se mange en salade.	<i>Une salade de cresson et de mâche.</i>
Ciboulette	Plante potagère employée comme condiment.	

Le traitement définitoire de *laitue*, de *mâche* et de *ciboulette* présente en effet un écart par rapport au traitement de noms de plantes similaires (cp. *chicorée*).

Chicorée	Plante dont les feuilles sont mangées en salade.	
-----------------	--	--

5.1.2.1 Présentation formelle de l'information relative à la partie

On remarque que le *Multi* exploite trois façons d'introduire les précisions qui concernent la partie comestible de la plante.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous relevons 17 cas de segments de spécification introduits par *cultivé pour* suivi du nom de la partie valorisée de la plante.

Artichaut	Plante potagère <u>cultivée pour ses capitules.</u>
Concombre	Plante potagère <u>cultivée pour ses fruits.</u>
Épinard	Plante potagère <u>cultivée pour ses feuilles comestibles</u>

Nous observons également un certain nombre de définitions (35 cas) où la partie de la plante est mentionnée dans une relative commençant par *dont*.

Bette ou blette	Plante de la famille de la betterave <u>dont on mange les feuilles.</u>
Céleri ou cèleri	Plante potagère <u>dont les feuilles et les racines sont comestibles.</u>
Gingembre	Plante <u>dont la racine est employée comme condiment.</u>

Et, fait plus rare, on rencontre quelques définitions (5 cas) où la mention de la partie est introduite dans un syntagme prépositionnel.

Betterave	Plante <u>à racine charnue.</u>
Cumin	Plante <u>à graines aromatiques.</u>
Haricot	Légumineuse <u>à graines comestibles.</u>

5.1.3 Mention explicite de la comestibilité

La mention explicite de la comestibilité est, de manière générale, la seule information donnée sur la partie⁴⁰ valorisée de la plante. Dans le sous-corpus des noms de plantes alimentaires, 24 définitions comportent ce type d'information, incarné essentiellement par l'adjectif *comestible* et le verbe *manger*.

5.1.3.1 Emploi de l'adjectif comestible associé à un nom de partie

L'adjectif *comestible* associé à une partie ciblée de la plante alimentaire se rencontre dans douze définitions du *Multi*, sous six formulations légèrement différentes (v. ci-dessous).

SANS AUTRE PRÉCISION ALIMENTAIRE	
Céleri ou cèleri, oseille, panais, rhubarbe, salsifis	<i>dont LA PARTIE X est comestible</i>
Épinard, rave², topinambour	<i>cultivée pour SA PARTIE X comestible</i>
Haricot	<i>à PARTIE X comestible</i>
Carotte	<i>PARTIE X comestible [d'une plante potagère]</i>
SUIVI D'UNE PRÉCISION COMPLÉMENTAIRE	
Patate douce	<i>dont LA PARTIE X comestible + Précision alimentaire</i>
Oignon	<i>à PARTIE X comestible + Précision alimentaire</i>

De ces définitions, deux seulement présentent des segments de spécification apportant d'autres précisions alimentaires.

5.1.3.2 Relative associant le verbe manger à un nom de partie

Huit définitions de notre sous-corpus comportent une proposition relative introduite par *dont*, dans laquelle on associe le verbe *manger* à la partie consommée de la plante.

SANS AUTRE PRÉCISION ALIMENTAIRE	
Asperge, bette ou blette, chou-fleur, chou-rave, endive, poireau, pomme de terre	<i>dont on mange LA PARTIE X</i>
SUIVI D'UNE PRÉCISION COMPLÉMENTAIRE	
Chicorée	<i>dont LA PARTIE X est mangée + Précision alimentaire</i>

⁴⁰ Quelques définitions comportent aussi des éléments de morphologie liés à cette partie; nous les présentons au point 5.2.1.2.

Dans la plupart des cas, il s'agit de la seule précision apportée quant à la valeur alimentaire de la plante.

5.1.3.3 Autre formulation marginale

Une dernière façon d'introduire la mention explicite de la comestibilité est d'associer la partie valorisée de la plante à la notion plus générale d'alimentation ou d'aliment. Seules deux définitions du sous-corpus se présentent comme telles.

Céréale	Plante dont les grains <u>servent à l'alimentation</u> .
Navet	Plante dont la racine <u>est employée comme aliment</u> .

Soulignons par ailleurs la formulation étonnante de la définition de *navet*, qui peut sembler un peu maladroite. Dans l'ensemble de notre corpus, les segments définitoires commençant par *employé comme* ou *employé pour* servent généralement à identifier une utilisation relativement précise (alimentaire ou autre), comme l'illustre la définition de *gombo*.

Gombo	Plante dont le fruit est employé comme condiment.
--------------	---

Or, comme dans la définition de *navet* la fonction évoquée est très générale, on attendrait plutôt, selon les habitudes du *Multi*, une formulation du type *plante dont la racine est comestible*.

5.1.4 Précisions relatives à certaines utilisations culinaires

Comme mise en relief de la valeur alimentaire des plantes, les définitions du *Multi* proposent aussi des précisions relatives à l'utilisation culinaire courante de la plante décrite.

À part l'utilisation comme condiment, la plus fréquemment précisée (huit définitions), les utilisations mentionnées dans les définitions de notre sous-corpus sont de natures diverses.

UTILISATION CULINAIRE	
condiment(s)	ciboulette, échalote, fines >herbes, gingembre, gombo, moutarde, piment, sarriette
salade	chicorée, laitue, mâche
confire/confiserie	angélique, réglisse
farine	blé, soja ou soya
huile	soja ou soya
tisanes	bourrache
parfumer le café	cardamome
aromatiser la bière	houblon
assaisonnement	persil
UTILISATION AUTRE	
colorant	safran

Comme on le voit ci-dessous, le *Multi* a recours à une dizaine de formulations différentes pour apporter ce type de précision, basées notamment sur les verbes *employer* (*comme/pour*), *servir* (*de/à*) et *manger* (*en*).

X = PARTIE / Y = UTILISATION	
Sarriette	<i>cultivée pour SA PARTIE X qui sert de Y</i>
Gingembre, gombo	<i>dont LA PARTIE X est employée comme Y</i>
Cardamome, houblon, persil	<i>dont LA PARTIE X est employée pour Y</i>
Chicorée	<i>dont LA PARTIE X est mangée en Y</i>
Échalote, moutarde, piment, safran	<i>dont LA PARTIE X sert de Y</i>
Réglisse	<i>dont LA PARTIE X sert à Y</i>
Angélique	<i>dont on Y LA PARTIE X</i>
Blé, soja ou soya	<i>qui produit LA PARTIE X dont on tire Y</i>
Bourrache	<i>à PARTIE X dont on fait Y</i>
X = PLANTE / Y = UTILISATION	
Ciboulette, fines >herbes	<i>X employée comme Y</i>
Laitue, mâche	<i>X qui se mange en Y</i>

Ce type d'éléments de spécification n'est présent que dans 20 définitions de noms de plantes. Pour les autres définitions, l'utilisation que l'on fait couramment de la plante est surtout mentionnée dans l'exemplification.

5.1.5 Précisions relatives à certaines propriétés culinaires

Si le *Multi* fait état d'utilisations culinaires, il lui arrive aussi de préciser certaines propriétés culinaires, essentiellement liées à l'arôme et à la saveur des plantes. Nous en relevons dans 33 définitions du sous-corpus examiné.

5.1.5.1 Précisions apportées par l'adjectif aromatique et variantes

L'adjectif *aromatique* est naturellement d'emploi courant pour le sous-ensemble thématique des noms d'herbes et autres plantes aromatiques⁴¹. Vingt définitions comportent ce spécificateur qui, dans presque tous les cas, est attribué globalement à la plante décrite.

Il est associé à l'incluant *herbe* à quelques occasions (3 cas), mais le plus souvent à l'incluant générique *plante* (17 cas).

SANS AUTRE PRÉCISION ALIMENTAIRE		
Basilic, coriandre, marjolaine	Herbe	<i>aromatique</i>
Absinthe, aneth, carvi, cerfeuil, estragon, laurier, romarin, sauge, thym	Plante	<i>aromatique</i>
Cumin	Plante	à PARTIE X <i>aromatique</i>
Fenouil, origan, verveine	Plante	<i>aromatique</i> + SPÉC.

Dans tous les cas précédents, cette propriété est l'unique trait alimentaire mentionné et, bien souvent, elle constitue même le seul trait de spécification. Seules les définitions de *fenouil*, d'*origan* et de *verveine* comportent un autre élément de spécification.

Fenouil	Plante aromatique de la famille des ombellifères.
Origan	Plante aromatique voisine de la marjolaine.
Verveine	Plante aromatique dont une espèce a des vertus calmantes.

⁴¹ Rappelons que nous intégrons ici quelques noms de plantes (comme *lavande* et *verveine*) dont l'appartenance au sous-corpus des noms de plantes alimentaires peut être discutable (lien périphérique et non central). Par exemple, *camomille* et *verveine* sont davantage présentées dans le *Multi* comme relevant des plantes médicinales :

Camomille	Plante médicinale très odorante.
Verveine	Plante aromatique dont une espèce a des vertus calmantes.

Les quatre autres définitions de noms de plantes alimentaires où l'on relève l'adjectif *aromatique* sont un peu plus riches. Dans trois d'entre elles (*angélique*, *cardamome* et *lavande*), la propriété aromatique est complétée par une utilisation culinaire ou une autre propriété similaire.

+ PRÉCISION ALIMENTAIRE OU AUTRE	
Angélique	Plante <u>aromatique</u> dont on confit les tiges.
Cardamome	Plante dont les graines <u>aromatiques</u> à la saveur poivrée sont employées pour parfumer le café.
Lavande	Plante <u>aromatique</u> donnant de petites fleurs bleues au parfum délicat et frais.
Safran	Plante cultivée pour ses fleurs qui produisent une substance <u>aromatique</u> qui sert également de colorant.

Pour rendre compte d'à peu près la même propriété que l'adjectif *aromatique*, on rencontre deux autres adjectifs d'emploi marginal. Il s'agit notamment de l'adjectif *odoriférant*, employé dans la seule définition de *sarriette* :

Sarriette	Plante <u>odoriférante</u> cultivée pour ses feuilles qui servent de condiment.
------------------	---

Et aussi de l'adjectif *odorant*, employé à deux reprises dans un contexte similaire.

Camomille	Plante médicinale très <u>odorante</u> .
Menthe	Plante potagère <u>odorante</u> .

Dans une approche définitoire plus systématisée, on attendrait plutôt *aromatique* là aussi puisque ces adjectifs, n'impliquant pas le goût, sont un peu moins riches sémantiquement.

5.1.5.2 Précisions relatives au parfum et au goût

Quelques définitions seulement comportent davantage de précisions relatives au parfum ou à la saveur des plantes alimentaires (ou de leur partie consommée).

Ail	Plante potagère dont les gousses ont <u>une odeur forte et un goût caractéristique</u> .
Cardamome	Plante dont les graines aromatiques <u>à la saveur poivrée</u> sont employées pour parfumer le café.
Citronnelle	Nom de diverses plantes <u>dont l'odeur ressemble à celle du citron</u> .
Lavande	Plante aromatique donnant de petites fleurs bleues <u>au parfum délicat et frais</u> .
Oignon	Plante à bulbe comestible <u>dont l'odeur et le goût sont forts</u> .
>Patate douce	Plante dont les racines comestibles ont <u>un goût sucré</u> .
Piment	Plante potagère dont le fruit à saveur <u>très piquante</u> sert de condiment.

Ce type de spécificateurs s'avèrent assez rares dans notre sous-corpus. Dans la perspective référentielle qui nous préoccupe, leur portée distinctive est aussi limitée, le goût et le parfum étant des propriétés difficilement objectivables.

5.1.5.3 Précisions de l'ordre de l'appréciation

Deux définitions contiennent un segment de spécification de l'ordre de l'appréciation en lien avec la valeur alimentaire.

Flageolet	Variété de haricot dont le goût est apprécié.
Froment	Blé de la qualité la plus fine.

Ce type de spécificateur est rare dans notre sous-corpus, mais plus fréquent dans certains autres sous-ensembles thématiques de dénominations d'espèces naturelles. Nous y reviendrons au chapitre 6.

5.1.5.4 Précisions apportées par l'adjectif oléagineux

Signalons en terminant l'emploi dans deux définitions de notre sous-corpus de l'adjectif *oléagineux* qui réfère à un autre type de propriété alimentaire (sans lien avec le parfum ou la saveur).

Sésame	Plante oléagineuse.
Soja ou soya	Plante oléagineuse dont on extrait de l'huile et de la farine.

On peut se demander pourquoi cette propriété est évoquée par le *Multi* dans les définitions de *sésame* et de *soja*, mais pas dans celle d'*arachide*, de *colza* ni de *tournesol*.

5.2 Éléments de spécification sans lien direct avec la valeur alimentaire

Nous nous intéressons maintenant aux éléments de description mentionnés dans notre sous-corpus qui ne sont pas directement liés à la valeur alimentaire.

Nous étudierons d'abord les traits de morphologie relatifs aux plantes en question ou à leur partie comestible, spécificateurs dont la pertinence est assez évidente puisqu'ils servent directement la description physique du référent.

D'autres traits de spécification moins évidemment pertinents seront abordés ensuite : les éléments de spécification en lien avec l'habitat de la plante et ceux relevant de la classification taxinomique.

5.2.1 Éléments de morphologie

Nous nous pencherons sur les éléments de description physique en deux temps, selon la double valeur que nous attribuons aux dénominations à l'étude (§ 2.3). Notre attention portera ainsi d'abord sur les éléments de spécification associés à la morphologie de la plante dans son entièreté (les éléments qui se rapportent logiquement à l'incluant) et, ensuite, sur les éléments de spécification associés spécifiquement à la partie consommée de la plante.

5.2.1.1 Description morphologique de la plante

➤ Aspect non ligneux

Deux définitions de notre sous-corpus (celles de *cresson* et de *mâche*), tout comme cinq autres définitions de noms de plantes, présentent comme premier élément de spécification l'adjectif *herbacé*.

Cresson	Plante herbacée qui croît dans l'eau, cultivée pour ses feuilles.
Mâche	Plante herbacée qui se mange en salade.
Alfa	Plante herbacée qui sert à la fabrication des paniers, des cordages, etc.
Delphinium	Plante herbacée ornementale.
Géranium	Plante herbacée, souvent ornementale.
Lupin	Plante herbacée.
Véronique	Plante herbacée à fleurs bleues.

À l'article *herbacé*, le *Multi* définit *plante herbacée* comme suit : « Végétaux⁴² à tige non ligneuse qui meurent chaque année. » Est-ce à dire que lorsque l'incluant *plante* n'est pas suivi de cet adjectif, il faudrait en déduire que la plante décrite est ou peut être ligneuse? Loin de là : cet adjectif n'est mentionné que deux fois dans notre sous-corpus alors que la quasi-totalité des plantes alimentaires décrites sont des plantes herbacées⁴³. Son emploi apparaît donc comme très aléatoire.

En fait, bien que le mot *plante* puisse désigner toute espèce végétale présentant une tige, du feuillage et un système racinaire (le *Multi* se contente de le définir par le synonyme *végétal*), il prend souvent une valeur plus restreinte dans la langue générale. Quand il s'inscrit directement en opposition avec les mots *arbre*, *arbuste* ou *arbrisseau* (désignant des végétaux à tige ligneuse⁴⁴), le mot peut alors servir plus spécifiquement à désigner un végétal à tige herbacée.

Dans les dictionnaires de langue, comme les noms de plantes ligneuses sont généralement définies à partir des incluants *arbre*, *arbuste* ou *arbrisseau*, l'emploi de l'incluant *plante* implique presque automatiquement le trait « à tige non ligneuse », ce qui rend généralement superflu le recours à l'adjectif *herbacé*.

➤ *Port et mode de croissance*

Le *Multi* accorde peu d'attention à l'allure de la plante décrite ou à la manière dont elle pousse. Nous ne relevons que deux cas dans tout notre sous-corpus (sous *pois* et *melon*) où ce type d'information est explicité.

Pois	Plante <u>grimpante</u> cultivée pour ses graines.
Melon	Plante <u>rampante</u> cultivée pour ses fruits.

⁴² L'emploi du pluriel contrevient ici aux règles habituelles d'équivalence syntaxique entre le défini et la définition.

⁴³ Pour la délimitation du sous-ensemble des plantes alimentaires, l'aspect ligneux/non ligneux peut s'avérer relatif. Ainsi, nous avons intégré à notre corpus des noms de plantes qui peuvent devenir ligneuses à l'état spontané, mais qui, comme plantes potagères, ne présentent généralement que des tiges souples et sont donc perçues comme des plantes herbacées (ex. : la lavande, le romarin et le thym).

⁴⁴ Ce trait n'est toutefois pas explicité dans la définition que le *Multi* donne du mot *arbre* (« Grand végétal dont la tige, appelée *tronc*, ne commence à se séparer en branches qu'à une certaine hauteur. »).

L'approche définitoire semble ici aussi plutôt aléatoire puisque ces traits ne se retrouvent pas dans toutes les définitions où ils auraient pu être appropriés. En effet, on ne trouve ni *grimpant* sous *haricot*, ni *rampant* sous *citrouille*, *concombre*, *pastèque*, *courge*...

➤ *Couleur et forme*

Bien que la couleur des fleurs et la forme du feuillage d'une plante soient des aspects plutôt saillants quand on parle de morphologie, peu de définitions de noms de plantes alimentaires comprennent des spécificateurs de ce type.

Aubergine	Plante potagère <u>de couleur violette</u> cultivée pour ses fruits. ⁴⁵
Colza	Plante à <u>fleurs jaunes</u> .
Oignon vert	Poireau <u>blanc miniature</u> doté de <u>longues feuilles cylindriques et vertes</u> (GDT).
Pourpier	Plante à <u>petites fleurs multicolores</u> dont les feuilles charnues sont comestibles.
Rhubarbe	Plante à <u>larges feuilles</u> dont les tiges sont comestibles.

Là encore, le traitement semble plutôt aléatoire.

➤ *Rapprochement général*

Nous identifions une dernière catégorie de traits qui concourent, par rapprochement, à relier deux plantes morphologiquement proches.

Différentes formulations permettant d'introduire la valeur de rapprochement s'observent dans notre sous-corpus : *qui s'apparente à...*, *qui ressemble à...*, *voisine de...*, *de la famille de...* Nous présentons les cinq cas relevés ici.

Rutabaga	Plante <u>qui s'apparente</u> au navet.
Rave₁	Plante potagère <u>qui ressemble</u> au navet.
Échalote	Variété d'ail, <u>voisine de</u> l'oignon, dont le bulbe divisé en deux ou trois gousses sert de condiment.
Origan	Plante aromatique <u>voisine de</u> la marjolaine.
Bette ou blette	Plante <u>de la famille</u> ⁴⁶ de la betterave dont on mange les feuilles.

⁴⁵ Nous reviendrons sur ce cas précis de traitement définitoire discutable au point 5.3.3.

⁴⁶ Dans cette définition, le mot *famille* ne peut avoir de véritable valeur de classificateur botanique ou taxinomique, puisque la bette et la betterave correspondent à deux variétés de la même espèce (cp. sous *bette* dans le *PL* et le *PR* « de la même espèce que la betterave ». À moins d'une erreur de niveau taxinomique, le mot *famille* ici a plutôt une valeur de rapprochement.

Ayant en quelque sorte une fonction de mise en relation de ressemblance, ces segments définitoires ont pour effet d'inviter le lecteur à chercher dans un autre article du *Multi* les précisions morphologiques de la plante en question, précisions qu'il ne trouvera par ailleurs pas, comme l'illustre l'exemple de *rave₁/navet* :

Rave₁	Plante potagère <u>qui ressemble</u> au navet .
Navet	Plante dont la racine est employée comme aliment.

La définition de *navet*, qui ne fournit aucune information sur l'apparence de la plante, rend nulle la valeur spécifique du segment définitoire introduit par *qui ressemble* à présent à l'article de *rave₁*.

L'exemple suivant procède de manière semblable, mais cette fois-ci entraîne une redondance du trait *aromatique* par le jeu de la mise en relation.

Origan	Plante aromatique <u>voisine de la marjolaine</u> .
Marjolaine	Herbe aromatique.

Aucune information supplémentaire n'est proposée par la définition de *marjolaine*.

5.2.1.2 Description morphologique de la partie consommée

➤ Mode de développement

Tout comme pour la description du mode de croissance de la plante entière, le *Multi* ne s'attarde pas à la description du mode de développement particulier de la partie consommée de la plante. Nous ne relevons qu'un cas tout à fait marginal de ce type de trait de spécification dans la définition d'*arachide*.

Arachide	1. Plante dont les <u>graines, qui se développent sous terre</u> , sont les cacahuètes. 2. La graine de cette plante.
-----------------	--

➤ Couleur et forme

Les éléments de spécification évoquant la couleur ou la forme de la partie consommée de la plante alimentaire apparaissent également de manière assez aléatoire dans le traitement définitoire du *Multi*.

Basmati	Riz à <u>grain long</u> .
Betterave	Plante à <u>racine charnue</u> .
Blé d'Inde	☞. Céréale dont les fruits sont des <u>grains disposés sur des épis</u> .
Échalote	Variété d'ail, voisine de l'oignon, dont le bulbe <u>divisé en deux ou trois gousses</u> sert de condiment.
Endive	Variété de chicorée dont on mange la <u>pousse blanche</u> .
Lavande	Plante aromatique donnant de <u>petites fleurs bleues</u> au parfum délicat et frais.
Maïs	Graminée dont les épis portent des <u>grains durs</u> .
>Pois >chiche	Légumineuse cultivée pour ses <u>graines</u> ; <u>graine jaune</u> de cette plante.

Ce type de précision descriptive est assez marginal, sauf pour la série des noms de plantes à fruits où l'on observe un peu plus de systématisme, notamment pour les plantes de la famille des cucurbitacées. Ces définitions comportent en effet des segments de spécification décrivant la taille, la texture de la peau et couleur de la chair des fruits consommés.

Cantaloup	Melon à <u>chair orange foncé</u> .
Citrouille	Plante potagère dont le <u>fruit orange est volumineux</u> ; ce fruit.
Courgette	Plante potagère; <u>fruit allongé</u> de cette plante.
Melon	1. Plante rampante cultivée pour ses fruits. 2. Fruit de cette plante <u>de forme sphérique dont la chair orangée ou vert clair a un goût sucré</u> .
>Melon d'eau	Pastèque, gros melon à <u>pulpe rouge</u> . NOTE : Le cantaloup est un melon à <u>côtes rugueuses</u> .
Pastèque	Plante cultivée pour son <u>fruit volumineux à pulpe rose</u> .
Potiron	<u>Grosse courge</u> .
Zucchini	Courge d'été <u>cylindrique à peau mince et lisse, jaune ou verte, et à chair blanchâtre et aqueuse</u> .

Enfin, les cas illustrés dans cette section sont les seuls noms de plantes alimentaires dans le *Multi* qui reçoivent des descriptions morphologiques pour les parties consommées (15% du sous-corpus).

5.2.2 Éléments d'habitat

Les éléments de spécification liés à l'habitat, comme détaillés par Mercier et Thiffault (2007), s'associent notamment à tous les segments de la définition qui concourent à la description de l'habitat de la plante à l'état sauvage, que ce soit à son aire de distribution ou à son aire d'origine, ou encore à la description de son aire de culture, chacune de ces aires

pouvant être circonscrites en termes écologiques, climatiques ou géographiques. Dans le *Muti*, ces trois types d'aires sont notamment illustrées dans les définitions de *salicaire*, de *poinsettia* et de *henné*.

Salicaire	Plante à petites fleurs pourpres <u>qui pousse fréquemment au bord des cours d'eau, dans les lieux humides.</u> [aire écologique de distribution]
Poinsettia	Arbuste <u>originaire du Mexique et d'Amérique centrale</u> , aux feuilles rouges, cultivé comme plante ornementale d'intérieur, particulièrement populaire lors de la période des fêtes. [aire géographique d'origine]
Henné	Arbuste <u>cultivé au Moyen-Orient, en Afrique du Nord</u> , qui produit une poudre colorante. [aire géographique de culture]

Dans notre sous-corpus, ce type d'éléments de spécification est très rare. Nous ne relevons que trois définitions comportant des éléments liés à l'habitat : celles de *cresson* (aire écologique de distribution), de *manioc* (aire climatique de distribution) et de *riz* (aire écologique de culture).

Cresson	Plante herbacée <u>qui croît dans l'eau</u> , cultivée pour ses feuilles.
Manioc	Plante <u>tropicale</u> dont les racines fournissent le tapioca.
Riz	Céréale <u>cultivée dans les terrains humides.</u>

5.2.3 Éléments de classification taxinomique

Dans le *Multi*, les éléments de spécification associés à la classification botanique sont peu fréquents. Pour les noms de plantes (du corpus général), le niveau taxinomique privilégié est celui de la *famille*, le plus souvent explicitement identifié comme tel, comme on peut le constater dans les définitions suivantes.

Ache	Plante <u>ombellifère.</u>
Cactus	Plante <u>de la famille des cactacées.</u>
Ivraie	Plante nuisible <u>de la famille des graminées.</u>
Raphia	Plante <u>de la famille des palmiers</u> dont on emploie les fibres pour faire des liens, de la vannerie.
Salsepareille	Plante <u>de la famille des liliacées.</u>

Dans le sous-corpus des noms de plantes alimentaires, deux définitions seulement comportent ce type de spécificateur.

Courge	Plante potagère de la famille des cucurbitacées; fruit de cette plante.
Fenouil	Plante aromatique de la famille des ombellifères.

Le recours à des spécificateurs de classification taxinomique est par ailleurs très aléatoire dans le *Multi*. Pourquoi apporter cette précision pour un seul des dix noms de plantes de la famille des cucurbitacées que compte notre sous-corpus et pour un seul des treize noms de plantes ombellifères?

PLANTES DE LA FAMILLE DES CUCURBITACÉES	
IDENTIFIÉE COMME TELLE	NON IDENTIFIÉES COMME TELLES
Courge	Cantaloup, citrouille, concombre, courgette, melon, >melon d'eau, pastèque, potiron, zucchini
PLANTES DE LA FAMILLE DES OMBELLIFÈRES	
IDENTIFIÉE COMME TELLE	NON IDENTIFIÉES COMME TELLES
Fenouil	Aneth, angélique, anis, carotte, carvi, céleri ou cèleri, cerfeuil, ciguë, coriandre, cumin, panais, persil

On notera, sans s'y attarder, que si certains des repères de familles utilisés dans les exemples cités correspondent à la terminologie actuelle de la classification botanique (c'est le cas de *cactacées* et de *cucurbitacées*), d'autres relèvent d'une ancienne terminologie qui n'a plus cours en botanique. C'est le cas de *palmiers*, remplacé aujourd'hui par *palmaracées* ou *arécacées*, et d'*ombellifères*, remplacé aujourd'hui par *apiacées* (SITI 2012). Mais sur ce point, il est vrai que le *Multi* n'est pas plus conservateur que le *PR*.

5.3 Commentaires relatifs au choix des éléments de spécification

Maintenant qu'ont été présentées les caractéristiques principales des éléments de spécification exploités par le *Multi* dans ses définitions de noms de plantes alimentaires, nous nous attarderons à certains aspects du traitement qui soulèvent un questionnement.

5.3.1 Principales catégories de spécificateurs exploitées

Nous avons analysé les définitions de notre sous-corpus par le biais d'un découpage de la périphrase définitoire permettant de mettre en relief les divers types d'éléments de spécification qui sont regroupés dans la grille suivante.

CATÉGORIES DE SPÉCIFICATEURS		
Valeur alimentaire	Exploitation agroalimentaire	
	Partie consommée	
	Comestibilité	
	Utilisation	culinaire autre
	Propriété	culinaire autre
Morphologie	de la plante	
	de la partie	
Habitat		
Classification botanique		

En suivant cette grille, nous pouvons dresser un portrait quantitatif de l'exploitation des diverses catégories de spécificateurs dans le *Multi* (v. le tableau 5.1 à la page suivante).

TABLEAU 5.1 – EXPLOITATION DES ÉLÉMENTS DE SPÉCIFICATION

	AGROALIMENTAIRE	PARTIE	COMESTIBILITÉ	UTILISATION CULINAIRE	PROPRIÉTÉ CULINAIRE	MORPHOLOGIE PLANTE	MORPHOLOGIE PARTIE	HABITAT	CLASS. BOTANIQUE
Avoine, chou-navet, mange-tout ou mangetout, mil, millet, orge, paprika, romaine, salade, sarrasin, seigle									
↑ AUCUN SPÉCIFICATEUR = 11 DÉFINITIONS									
Absinthe, aneth, basilic, camomille, carvi, cerfeuil, citronnelle, coriandre, estragon, flageolet, froment, laurier, marjolaine, origan, romarin, sauge, sésame, thym, verveine					19				
Cantaloup, >melon d'eau, potiron, zucchini							4		
Chou, légume	2								
Fines >herbes				1					
>Oignon vert, rutabaga, tournesol						3			
Poivron		1							
↑ UN SEUL TYPE DE SPÉCIFICATEURS = 30 DÉFINITIONS									
Arachide, basmati, betterave, blé d'Inde, colza, maïs		6					6		
Artichaut, concombre, lentille, radis, tomate	5	5							
Blé, gingembre, gombo, houblon, moutarde, persil, réglisse		7		7					
Bourrache				1			1		
Céréale, chou-fleur, chou-rave, haricot, navet, oseille, panais, pomme de terre, salsifis		9	9						
Ciboulette	1			1					
Cumin		1			1				
Fenouil					1				1
Menthe	1				1				
Rave,	1					1			
Riz	1								1
Soja ou soya				1	1				
↑ DEUX TYPES DE SPÉCIFICATEURS = 35 DÉFINITIONS									

	AGROALIMENTAIRE	PARTIE	COMESTIBILITÉ	UTILISATION CULINAIRE	PROPRIÉTÉ CULINAIRE	MORPHOLOGIE PLANTIE	MORPHOLOGIE PARTIE	HABITAT	CLASS. BOTANIQUE
Angélique, cardamome		2		2	2				
Aubergine, pois	2	2				2			
Bette ou blette, rhubarbe		2	2			2			
Carotte, céleri ou cèleri, épinard, poireau, rave ₂	5	5	5						
Chicorée		1	1	1					
Citrouille, courgette, pastèque, >pois >chiche	4	4					4		
Courge	1	1							1
Échalote		1		1			1		
Endive		1	1				1		
Fève	1	1	1						
Laitue	1		1	1					
Lavande		1			1		1		
Mâche			1	1		1			
Manioc		1			1			1	
Oignon, >patate douce		2	2		2				
↑ TROIS TYPES DE SPÉCIFICATEURS = 26 DÉFINITIONS									
Ail	1	1		1	1				
Asperge, topinambour	2	2	2				2		
Cresson	1	1				1		1	
Melon	1	1			1	1	1		
Piment, safran, sarriette	3	3		3	3				
Pourpier		1	1			1	1		
↑ QUATRE TYPES DE SPÉCIFICATEURS OU PLUS = 9 DÉFINITIONS									
Nombre de définitions touchées	33	62	26	21	34	12	22	3	2
Pourcentage de définitions touchées (%)	30	56	23	19	31	11	20	3	2

Pour la réalisation de ce bilan, nous avons privilégié la comptabilisation des catégories représentées dans les diverses définitions et non le nombre de spécificateurs. Par exemple, la définition de *sarriette* comporte quatre types de spécificateurs différents :

Sarriette	Plante odoriférante cultivée pour ses feuilles qui servent de condiment.
	1 => /odoriférante/ propriété culinaire
	2 => /cultivée pour/ exploitation agroalimentaire
	3 => /ses feuilles/ partie
	4 => /condiment/ utilisation culinaire

Cependant, la définition de *zucchini*, bien que comptant plusieurs éléments de spécification en lien avec la morphologie, est représentée dans le tableau comme n'exploitant qu'une seule catégorie de spécificateurs, soit la morphologie de la partie.

Zucchini	Courge d'été cylindrique à peau mince et lisse, jaune ou verte, et à chair blanchâtre et aqueuse.
	1 => /cylindrique/ morphologie de la partie [forme] /à peau mince et lisse/ morphologie de la partie [texture ext.] /jaune ou verte/ morphologie de la partie [couleur] /à chair blanchâtre et aqueuse/ morphologie de la partie [texture+couleur int.]

On constate que le modèle définitoire le plus courant (illustré par environ 30 % des définitions) ne fait appel qu'à deux catégories de spécificateurs. Seulement 30 % des définitions exploitent des modèles plus riches, l'autre 40 % correspondant à des modèles plus pauvres. Près de 10 % des définitions illustrent le modèle le plus pauvre et le modèle le plus riche n'est exploité que dans environ 8 % des cas.

EXPLOITATION DES CATÉGORIES DE SPÉCIFICATEURS	
Aucun spécificateur	11 définitions (9,9 %)
1 catégorie de spécificateurs représentée	30 définitions (25,9 %)
2 catégories de spécificateurs représentées	35 définitions (30,2 %)
3 catégories de spécificateurs représentées	26 définitions (22,4 %)
4 catégories de spécificateurs représentées	9 définitions (7,7 %)

Pour les 11 définitions par inclusion ne comportant aucun élément de spécification, rappelons qu'il s'agit de quatre définitions dont l'incluant n'était limité que par l'élément

introduceur *variété de*, petite série à laquelle s'ajoute les sept définitions suivantes, dont le traitement minimal peut étonner.

DÉFINITIONS SANS ÉLÉMENT DE SPÉCIFICATION	
Avoine, mil, millet, orge, sarrasin, seigle	Céréale.
Salade	Plante.

Au total, 92 sur 111 définitions comportent des traits liés à l'une ou à l'autre des sous-catégories de la valeur alimentaire (soit près de 83% du sous-corpus). Comme le montrent les nombres et pourcentages indiqués au bas du tableau 5.1, c'est la partie consommée de la plante qui est surtout mentionnée (62 cas, soit plus de la moitié des définitions du sous-corpus); viennent ensuite par ordre décroissant les propriétés culinaires (34 cas) et l'exploitation agroalimentaire (33 cas), puis la mention de la comestibilité (26 cas) et de diverses utilisations culinaires (21 cas).

Les autres catégories d'éléments de spécification sans lien (direct) avec la valeur alimentaire sont très peu exploitées. Il n'est fait mention de précisions morphologiques (morphologie de la plante et/ou de la partie consommée) que dans un peu plus du quart des définitions. Quant à l'habitat et au classement botanique, ils ne sont évoqués que dans moins de 3 % des cas.

À titre de comparaison, rappelons que, dans son étude de la définition des noms de plantes herbacées dans le *PR*, Thiffault (2002) constate que 32% des définitions de son corpus contiennent un ou plusieurs éléments de spécification liés à l'habitat. Dans le *Multi*, c'est un peu moins de 10% des définitions de noms de plantes du corpus général qui en présentent, et seulement trois définitions de noms de plantes alimentaires.

De plus, Thiffault souligne que 75% des définitions de son corpus comportent un spécificateur de classification botanique, alors que dans le *Multi* on n'en compte que sept dans le corpus général (2,5%), dont deux seulement dans le sous-corpus des noms de plantes alimentaires.

Pour ce qui est de l'exploitation des traits de morphologie dans le *PR*, Thiffault n'en précise pas l'ampleur, mais parle d'un « nombre très élevé de segments contenus dans cette catégorie sémantique [de la morphologie] » (p. 29).

5.3.2 Limites de la caractérisation référentielle proposée

De façon générale, on constate que les définitions du *Multi* ne vont pas très loin dans la caractérisation des référents auxquels renvoient les noms de plantes alimentaires de notre sous-corpus.

5.3.2.1 Les définitions à faible valeur spécifique

Nous avons vu déjà que certaines dénominations recevaient exactement le même traitement définitoire. C'est le cas notamment de six noms de céréales (définis par le seul hyperonyme *céréale*) et de 12 dénominations de fines herbes (strictement décrites comme « plante aromatique » ou « herbe aromatique »).

Les deux petites séries suivantes illustrent d'autres cas de définitions qui, quoique présentant une certaine variation dans la formulation, sont clairement déficientes sur le plan de la caractérisation.

En effet, on constate que les définitions de *concombre* et de *tomate* ont exactement la même valeur de spécification et donc qu'elles sont interchangeables.

VALEUR SPÉCIFICATRICE IDENTIQUE	
Concombre	Plante potagère cultivée pour ses fruits.
Tomate	Plante cultivée pour ses fruits.

C'est également le cas dans cette autre série, dans la mesure où les adjectifs *potager* et *herbacé* auraient pu figurer dans les trois définitions.

FAIBLE VALEUR SPÉCIFICATRICE	
Chicorée	Plante dont les feuilles sont mangées en salade.
Laitue	Plante potagère qui se mange en salade.
Mâche	Plante herbacée qui se mange en salade.

De plus, en raison de leur très faible valeur spécifique, un bon nombre de définitions du *Multi* pourraient presque être qualifiées de passe-partout. Celles de *betterave*, *colza*, *panais* et *sésame* par exemple ne sont utilisées qu'une seule fois, mais elles auraient pu tout aussi bien être utilisées pour définir plusieurs autres noms de plantes alimentaires.

		AUTRES NOMS DE PLANTES ALIMENTAIRES POUVANT RÉPONDRE À LA MÊME DÉFINITION
Betterave	Plante à racine charnue.	carotte, manioc, navet, panais, radis, rave, rutabaga, salsifis, etc.
Colza	Plante à fleurs jaunes.	courge, moutarde, tomate, topinambour, tournesol, etc.
Panais	Plante dont la racine est comestible.	betterave, carotte, manioc, navet, panais, rave, rutabaga, salsifis, etc.
Sésame	Plante oléagineuse.	arachide, colza, soya, tournesol

Nous pouvons dès lors avancer que les exigences éditoriales du *Multi* en ce qui a trait au degré de caractérisation référentielle visé par les définitions est nettement plus faible que celui qu'affichent des dictionnaires généraux usuels comme le *PR* et le *PL*.

5.3.2.2 *Sous-exploitation des spécificateurs liés à la morphologie*

D'une manière générale, il ressort des résultats de notre analyse que les spécificateurs liés à la morphologie font grandement défaut dans les définitions de noms de plantes alimentaires. Pourtant, la plupart des légumes et autres référents décrits sont d'abord repérables par leur apparence physique.

Rappelons que les éléments de spécification relevant de la morphologie ne sont exploités que dans 34 définitions du sous-corpus (soit environ 31 %). Pourtant, ils constituent des traits stables, d'une grande efficacité pour évoquer les référents en cause, notamment lorsqu'il s'agit de fruits ou de racines.

Les cas de sous-exploitation des éléments de description morphologique abondent dans le *Multi*. Citons-en quelques exemples parmi les plus surprenants :

Carotte	Racine comestible d'une plante potagère.
Chou-fleur	Variété de chou dont on mange la pomme.

Tomate	1. Plante cultivée pour ses fruits. 2. Fruit de cette plante.
---------------	--

Bref, on ne dit même pas que la racine de la carotte est orange, que la pomme du chou-fleur est blanche et que les fruits de la tomate sont rouges.

Par ailleurs, comme le montre la définition de *tournesol*, les éléments de spécification proposés par le *Multi* ne correspondent pas nécessairement aux caractéristiques les plus saillantes des plantes à décrire. En effet, on semble parfois privilégier des aspects des référents qui ne servent pas directement à les distinguer d'autres référents, mais qui mettent plutôt en relief des traits descriptifs plus secondaires, dont la valeur spécifique semble davantage complémentaire que fondamentale.

Dans la définition de *tournesol*, par exemple, la valeur spécifique du seul élément descriptif proposé nous paraît discutable, surtout lorsqu'on compare la définition du *Multi* aux définitions d'autres dictionnaires généraux usuels.

Tournesol	Plante dont les fleurs se tournent vers le soleil.
------------------	--

Dans les autres ouvrages, le comportement (phototropisme) du tournesol est certes mentionné, mais après d'autres caractéristiques plus efficaces du point de vue de la délimitation référentielle.

Tournesol	
PR	2. Grande plante herbacée, dont les gros capitules portant des fleurs jaunes peuvent s'orienter face au soleil levant.
PL	Plante annuelle de grande taille, à grosse inflorescence jaune dont l'orientation est influencée par le soleil, et dont les graines fournissent une huile alimentaire et un tourteau utilisé dans l'alimentation du bétail.
FVQ	1. Plante herbacée annuelle d'origine américaine, de type hélianthe, qui produit une tige robuste de grande taille portant de grands capitules de fleurs jaunes orientés vers le soleil levant, et qu'on cultive largement pour ses graines comestibles; PAR MÉTON. tige florale de cette plante.
ANTIDOTE	Plante annuelle de grande taille, dont la fleur, d'un jaune éclatant, s'oriente vers le soleil.

En effet, dans tous les autres dictionnaires, on informe sur la grande taille de la plante et sur la couleur jaune de sa fleur; pas dans le *Multi*. Dans trois des quatre autres ouvrages

consultés, on précise son mode de vie (annuel) et la taille de son capitule (ou de sa fleur). Ensuite seulement vient l'information complémentaire sur l'orientation de la fleur.

Selon le *Multi*, il semble que la caractéristique du tournesol de se tourner vers le soleil soit plus importante à décrire que la morphologie de la plante ou sa valeur alimentaire. Le traitement similaire d'autres dénominations du corpus général⁴⁷ nous porte raisonnablement à croire que, dans de tels cas, la pratique définitoire du *Multi* est davantage orientée vers la motivation du nom que vers la description du référent.

Tournesol	Plante dont les fleurs se <u>tournent</u> vers le <u>soleil</u> .
------------------	---

C'est un aspect qui est certainement très intéressant sur le plan culturel, mais qui ne correspond pas aux priorités habituelles du traitement définitoire des dictionnaires généraux.

5.3.2.3 Valeur souvent limitée des spécificateurs de rapprochement morphologique

Comme nous l'avons vu au point 5.2.1.1, les éléments de spécification qui établissent explicitement un rapprochement entre deux espèces peuvent n'offrir qu'une valeur de caractérisation très faible si le procédé de mise en relation lexicale n'est pas exploité avec suffisamment de rigueur. Nous avons illustré ce type de limite avec les paires *origan/marjolaine* et *navet/rave*.

Nous aurons ici recours à l'exemple de *topinambour* pour illustrer un autre aspect du problème, où cette fois l'angle d'approche de la définition – définition de la plante ou définition de sa partie – entre aussi en jeu.

La définition du nom *topinambour* comporte un segment de rapprochement morphologique qui pose une ressemblance entre les tubercules comestibles de cette plante (la partie) et celui qu'on appelle *pomme de terre*.

Topinambour	Plante cultivée pour ses <u>tubercules comestibles qui ressemblent à la pomme de terre</u> .
--------------------	--

⁴⁷ Voir notamment *belle-de-nuit*, *cardinal*, *dame-d'onze-heures*, *perce-muraille* et *rouge-gorge*.

Or, la pomme de terre n'est décrite que comme une plante et le *Multi* ne dit absolument rien de la morphologie des tubercules de cette plante.

Pomme de terre	Plante dont on mange les tubercules.
-----------------------	--------------------------------------

Ce manque de concordance entre le traitement de la double valeur des dénominations mises en relation par un spécificateur de rapprochement morphologique rend inefficace l'emploi de ce procédé définitoire.

5.3.3 Choix de spécificateurs discutables ou inappropriés

Nous présentons maintenant quelques cas où le choix des éléments de spécification retenus dans les définitions du *Multi* nous semble discutable, voire inapproprié, surtout du point de vue de la rigueur encyclopédique.

Dans la définition d'*aubergine*, c'est le cas notamment du spécificateur morphologique « de couleur violette » directement associé à la plante décrite.

Aubergine	Plante potagère <u>de couleur violette</u> cultivée pour ses fruits.
------------------	--

En effet, la couleur violette devrait plutôt être associée au fruit qu'à la plante.

Aubergine	Plante potagère cultivée pour ses fruits [de couleur violette].
------------------	---

La définition de *cardamome* quant à elle comporte un élément de spécification qui surprend. L'emploi des graines de cette plante pour parfumer le café est présenté comme une utilisation courante, puisque c'est la seule décrite.

Cardamome	Plante dont les graines aromatiques à la saveur poivrée sont <u>employées pour parfumer le café</u> .
------------------	---

En consultant le traitement définitoire que réservent d'autres dictionnaires généraux à cette dénomination, nous constatons que la plupart des ouvrages ne mentionnent pas cette utilisation particulière.

Cardamome	
PR	Plante de l'Inde (zingibéracées) dont les graines ont une saveur poivrée et aromatique. <i>La cardamome parfume le pain d'épice.</i>
PL	Plante d'Asie dont les graines odorantes et de saveur poivrée sont souvent employées, au Proche-Orient, pour parfumer le café.
FVQ	Plante d'origine asiatique, dont les fleurs se développent près du sol, à la base des tiges, et qui produit des capsules de graines aromatiques; PAR MÉTON. graines de cette plante, utilisées notamment comme épice.
ANTIDOTE	Plante zingibéracée d'Asie à graines poivrées et aromatiques.

Seule la définition du *PL*, visiblement à la base de celle du *Multi*, en fait mention. Toutefois, on voit que ce dictionnaire associe cet emploi de la cardamome au Proche-Orient. La mention de cette utilisation ne s'appuie évidemment pas sur la fréquence dans le contexte socioculturel québécois.

Dans certains cas comme celui-ci, on constate que la simplification dans le *Multi* des définitions empruntées à d'autres ouvrages peut devenir problématique, car elle introduit une certaine distorsion de l'information.

Nous remarquons un autre cas de spécificateur discutable dans la définition de *cresson* : il s'agit du segment de spécification /qui croît dans l'eau/, qui ne vaut pas pour toutes les espèces de cressons.

Cresson	Plante herbacée <u>qui croît dans l'eau</u> , cultivée pour ses feuilles.
----------------	---

En comparaison, on voit que les dictionnaires généraux usuels ne mentionnent ce trait que lorsqu'ils établissent un lien avec l'espèce spécifique de cresson nommée *cresson de fontaine*. C'est ce que font le *PR*, le *PL* et le *FVQ*. Quant à *Antidote*, qui ne parle pas de cette espèce, il ne parle pas non plus de milieu aquatique. Sans le dire explicitement, le *Multi* focalise non pas sur la valeur générique de *cresson* mais sur sa valeur spécifique que le *FVQ* identifie plus explicitement dans la remarque qui suit la définition générique.

Cresson	
PR	1. Plante herbacée vivace, à tige rampante et à feuilles découpées en lobes arrondis, cultivée pour ses parties vertes comestibles à goût piquant. <i>Cresson de fontaine</i> , qui pousse dans les mares et les ruisseaux. 2. PAR ANAL. <i>Cresson alénois</i> .

PL	1. Plante herbacée, cultivée pour ses feuilles comestibles, qui croît dans l'eau douce (<i>Cresson de fontaine</i>).
FVQ	Plante herbacée répandue principalement dans l'hémisphère Nord, voisine de la moutarde, dont on cultive certaines espèces eurasiatiques pour leurs tiges et leurs feuilles comestibles; PAR MÉTON. tiges et feuilles de cette plante, de saveur amère et piquante, utilisées comme condiment ou comme légume. REM. Le mot <i>cresson</i> désigne généralement le cresson de fontaine [...]. – <i>Cresson alénois</i> : espèce annuelle originaire d'Asie occidentale, dont on consomme surtout les jeunes pousses. – <i>Cresson de fontaine</i> : espèce aquatique vivace d'origine eurasiatique, largement cultivée comme annuelle, dont on consomme les tiges et les feuilles charnues, découpées en nombreuses folioles arrondies (parfois aussi appelée cresson d'eau).
ANTIDOTE	Plante herbacée vivace, à tige rampante, à fleurs blanches et à feuilles découpées en lobe, cultivée pour ses parties vertes au goût piquant.

Par ailleurs, la comparaison du traitement définitoire de *cresson* entre les différents dictionnaires nous permet d'identifier sans équivoque la source documentaire à la base de la définition du *Multi*, soit de nouveau la définition du *Petit Larousse*⁴⁸.

Cresson	
MULTI	Plante herbacée qui croît dans l'eau, cultivée pour ses feuilles.
PL	Plante herbacée, cultivée pour ses feuilles comestibles, qui croît dans l'eau douce (<i>Cresson de fontaine</i>).

On a là une nouvelle illustration de la distorsion de l'information qui résulte du raccourci définitoire opéré par le *Multi* par rapport à ce que proposait le *PL*.

Pour le reste, dans la définition de *froment*, le spécificateur de type appréciatif /de la qualité la plus fine/ s'avère problématique parce qu'il établit implicitement entre les dénominations *blé* et *froment* une relation qui ne correspond pas à leur rapport objectif réel.

Froment	Blé de la qualité la plus fine.	<i>De la farine de froment dont on fera du pain.</i>
----------------	---------------------------------	--

En fait, en décrivant le froment comme un type de blé de qualité supérieure, le *Multi* pose en quelque sorte l'existence de différentes qualités de blé étant désignées par des noms différents; le spécificateur exploité par le *Multi* ne se retrouve dans aucun des dictionnaires généraux usuels.

⁴⁸ En gris : les éléments distinctifs oblitérés dans le *Multi*.

Froment	
PR	1. AGRIC. Blé. – Grains de blé. <i>Farine de froment</i> .
PL	Blé tendre.
FVQ	Autre nom du blé tendre (comme plante céréalière, grains ou farine). REM. Le mot <i>froment</i> est d'emploi plus courant en France qu'au Québec, où on l'emploie notamment en référence à la cuisine bretonne. <i>Farine de froment. Crêpe au, de froment. Crêpe à la pâte de froment.</i>
ANTIDOTE	AGRICULTURE Blé tendre. – Grains de blé. <i>Farine de froment</i> .

Or, la distinction est d'un autre ordre : en fait, il existe deux espèces principales de blé, le blé dur et le blé tendre, le mot *froment* servant à désigner spécifiquement cette deuxième espèce, comme l'indique clairement les définitions du *PL*, du *FVQ* et d'*Antidote*. (V. aussi dans l'*Encyclopédie canadienne* : « Les espèces (c'est-à-dire les variétés) modernes cultivées les plus importantes sont le blé tendre et le blé dur, qu'on appelle d'habitude les variétés *T. aestivum* et *T. turgidum var. durum* respectivement. »; v. aussi l'article *blé* du *FVQ* ci-dessous.)

Blé	
FVQ	Graminée céréalière [...]. REM. On donne aux deux principales espèces cultivées le même nom que le grain qu'elles produisent : blé dur [<i>T. turgidum</i> ou <i>T. durum</i>] et blé tendre [<i>T. aestivum</i>]. [...] Blé dur : blé dont l'albumen dur et vitreux est riche en gluten; farine extraite de ce blé qui se prête particulièrement bien à la fabrication du pain et des pâtes alimentaires. [type : KAMUT.] <i>Semoule de blé dur</i> . Blé tendre : blé dont l'albumen est tendre et farineux; farine extraite de ce blé qui se prête bien à la boulangerie, à la biscuiterie et à la pâtisserie. REM. Au Québec, on emploie aussi parfois <i>blé mou</i> . => froment . <i>Farine de blé tendre</i> .

Comme autre cas pouvant illustrer les faiblesses du *Multi* en ce qui a trait au traitement des éléments de spécification, on peut citer la petite variation du trait morphologique de couleur sous *pastèque* et sous *melon d'eau*.

>Melon d'eau	Pastèque, gros melon à pulpe rouge.
Pastèque	Plante cultivée pour son fruit volumineux à pulpe rose.

D'un côté, on présente *pastèque* et *melon d'eau* comme des dénominations synonymes, donc ayant pour fonction de désigner un référent identique; de l'autre, on décrit leur pulpe comme étant de différente couleur.

Cela illustre un manque d'uniformisation entre les définitions de mots présentés comme des synonymes. La divergence formelle des définitions suivantes de *maïs* et de *blé d'Inde* en est un autre exemple éloquent.

Blé d'Inde	☞ Céréale dont les fruits sont des grains disposés sur des épis. SYN. maïs.
Maïs	Graminée dont les épis portent des grains durs.

En terminant, soulignons l'emploi ambigu de *fruit* comme élément définitoire servant à l'identification de la partie consommée de la plante décrite.

Pour les définitions de la catégorie des légumes-fruits, le recours à ce nom de partie est botaniquement logique. Même si, pour plusieurs lecteurs, le mot *fruit* s'inscrit spontanément dans une opposition fonctionnelle avec *légume*, il est souvent utilisé dans la définition de noms de plantes légumières (*piment*, *aubergine*, etc.). Son emploi dans la définition de *blé d'Inde* peut ainsi sans doute sembler un peu étonnant pour le lecteur.

Blé d'Inde	☞ Céréale dont les fruits sont des grains disposés sur des épis.
-------------------	--

Par contre, l'emploi de *fruit* dans la définition d'*ail* est quant à lui problématique. D'abord, le recours à *fruit* pour nommer le bulbe témoigne d'une compréhension douteuse de la morphologie de la plante et introduit dans la description une information encyclopédique erronée.

Ail	1. Plante potagère dont les <u>gousses</u> ont une odeur forte et un goût caractéristique.	<i>Des plants d'ail sauvage.</i>
	2. <u>Fruit</u> de cette plante utilisée en cuisine pour relever le goût.	<i>Des croûtons de pain frottés à l'ail. Un gigot d'agneau piqué de gousses d'ail.</i>

Ensuite, le fait de mentionner deux parties distinctes dans les deux segments définitoires proposés et de faire porter tous les éléments de spécification sur une seule de ces parties rend la définition globale très contradictoire. En effet, le *Multi* mentionne *gousses* et *fruit*,

mais les spécificateurs qui suivent décrivent la même partie, celle utilisée en cuisine : le bulbe (divisé en gousses).

* * *

Nous venons d'examiner les éléments de spécification exploités dans les définitions de noms de plantes alimentaires du *Multi*. Cet examen nous a permis de constater que la majorité des spécificateurs exploités sont liés à la valeur alimentaire des plantes décrites et que les autres apportent des descriptions concernant leur morphologie, leur habitat ou leur classification taxinomique. Notre analyse nous permet aussi de constater que les définitions proposées pour les noms de plantes alimentaires sont relativement pauvres et ne permettent souvent qu'une faible caractérisation référentielle, notamment à cause d'une sous-exploitation marquée des traits descriptifs liés à la morphologie. Conséquemment, les spécificateurs privilégiés par le *Multi* ne sont pas nécessairement les plus efficaces du point de vue de la délimitation référentielle et, comme c'était le cas pour les incluants, ils présentent parfois certaines faiblesses ou ambiguïtés quant à leur valeur encyclopédique.

CHAPITRE 6 – LES LIMITES DU TRAITEMENT DÉFINITOIRE

Dans ce dernier chapitre, nous essaierons, plus globalement que dans les chapitres précédents, de tracer les limites du *Multi* en ce qui concerne le traitement définitoire des noms d'espèces naturelles. Nos observations porteront principalement sur le traitement du sous-corpus des noms de plantes alimentaires, mais chaque fois que cela sera rapidement vérifiable, nous les enrichirons d'observations complémentaires relatives au reste du corpus général.

Nous nous intéresserons d'abord aux limites des définitions quant à leur arrimage entre elles, avec la nomenclature et avec le reste des informations microstructurelles. Par la suite, nous étudierons les limites des définitions proposées dans la perspective de la délimitation référentielle des noms définis.

6.1 Limites des définitions par rapport au reste du traitement lexicographique

L'examen des définitions du *Multi* nous a déjà amenée à évoquer plusieurs lacunes qui débordaient le seul cadre du segment définitoire, mais qui s'étendaient au traitement lexicographique global des noms de plantes alimentaires. Nous nous intéresserons ici aux limites des définitions du *Multi* spécifiquement dans cette perspective plus large.

6.1.1 Limites quant à l'arrimage des définitions entre elles et avec la nomenclature

Le dictionnaire général (DG) est en principe conçu comme un ouvrage descriptif autonome : tous les mots servant dans un DG à la rédaction des définitions (mots de la métalangue définitoire) doivent eux-mêmes figurer à la nomenclature de ce DG et y être définis de façon à rendre clairement compte de l'usage qu'en fait le rédacteur. Nous ferons ici état d'un certain nombre de lacunes du *Multi* qui démontre que cet ouvrage ne peut pas

être considéré comme entièrement autonome sur le plan linguistique, lacunes observables d'abord au niveau de la nomenclature, puis au niveau du traitement définitoire.

6.1.1.1 Silences de la nomenclature

Comme nous l'avons vu avec les définitions de noms de plantes alimentaires, certains mots utilisés dans la métalangue définitoire du *Multi*, notamment employés comme mot de base, ne figurent pas eux-mêmes à la nomenclature de l'ouvrage.

Nous avons déjà signalé deux définitions présentant un mot de base absent de la nomenclature : *graminée*, incluant relativement large, et *courge d'été*, incluant étroit.

Maïs	<u>Graminée</u> dont les épis portent des grains durs.
Zucchini	<u>Courge d'été</u> cylindrique à peau mince et lisse, jaune ou verte, et à chair blanchâtre et aqueuse.

En parcourant le reste des définitions de notre corpus général, nous avons trouvé d'autres lacunes similaires de la nomenclature. Nous relèverons d'abord les quelques mots simples concernés (comme *graminée*) puis les mots complexes (comme *courge d'été*) qui sont beaucoup plus nombreux.

➤ Mots simples non répertoriés

Dans le corpus général, nous avons relevé neuf mots simples qui, comme *graminée*, appartiennent à la catégorie des éléments de classification taxinomique (*canidé*, *céphalopode*, *dinosaurien*, *équidé*, *féliné*, *gastropode*, *liliacée*, *pinacée*, *salmonidé*), dont la grande majorité est répertoriée dans les dictionnaires généraux⁴⁹. Le *Multi* ne relève pas non plus les mots *mirabilis* et *lampyre*, respectivement utilisés comme définissants de *belle-de-nuit* et de *ver luisant*.

Belle-de-nuit	Le <u>mirabilis</u> , dont les fleurs s'ouvrent la nuit.
Ver luisant	<u>Lampyre</u> femelle.

⁴⁹ Les termes *liliacée* et *pinacée* sont également absents du *FVQ*; *graminée* et *pinacée* sont absents du *PR*.

➤ *Mots complexes non répertoriés*

Le nombre de définissants complexes utilisés dans le corpus général mais non répertoriés dans le *Multi* (que ce soit à titre d'entrées ou de sous-entrées) semble beaucoup plus important, compte tenu du fait que le traitement des dénominations complexes dans ce dictionnaire semble plutôt aléatoire.

Dans le sous-corpus des noms de plantes alimentaires, on a eu l'occasion de constater ce côté aléatoire : le nom complexe *pomme de terre* utilisé comme synonyme définitoire de *patate* est répertorié comme tel à la nomenclature, mais pas *courge d'été*, qui sert notamment à définir *zucchini*.

Patate	(Fam.) Pomme de terre.
Pomme de terre	Plante dont on mange les tubercules.

Dans le corpus général, nous relevons quinze cas de définitions faisant appel à des dénominations complexes qui ne figurent pas à la nomenclature, dont les dix premières sont de type synonymique, la dixième adoptant une formulation prescriptive.

Cassis	Groseiller noir.
Chien-loup	Berger allemand.
Cormier	Sorbier domestique.
Églantier	Rosier sauvage.
Lombric	Ver de terre.
>(Petit) >suisse	☞ Tamia rayé.
Tétras	Coq de bruyère.
Touladi	☞ Truite grise.
Yeuse	Chêne vert
*Pitbull	Anglicisme pour <u>bull-terrier</u> .
Chardon	<u>Mauvaise herbe</u> à feuilles épineuses.
Bombyx	Papillon du <u>ver à soie</u> .
Hase	Femelle du lièvre ou du <u>lapin de garenne</u> .
>Mûrier blanc	Arbre dont les feuilles servent de nourriture aux <u>vers à soie</u> .
Poivron	Fruit du <u>piment doux</u> .

À cela s'ajoutent les cinq définitions suivantes qui se terminent par un segment métalinguistique introduisant une dénomination synonymique complexe également absentes de la nomenclature.

Béluga ou bélouga	1. Mammifère marin habitant les mers arctiques, et dont l'espèce est menacée de disparition. 2. ❧ Se dit également <i>baleine blanche</i> .
Harfang des neiges	Oiseau nocturne de l'Arctique, aussi appelé <i>chouette blanche</i> .
Karité	Arbre d'Afrique équatoriale, dit <i>arbre à beurre</i> , dont les graines fournissent une substance grasse, le beurre de karité.
Naja	Serpent très venimeux, appelé aussi <i>cobra</i> ou <i>serpent à lunettes</i> .
Sterne	Oiseau, appelé vulgairement <i>hirondelle de mer</i> .

6.1.1.2 Silences du Multi sur certains emplois des mots de la métalangue définitoire

Dans le sous-corpus des noms de plantes alimentaires, on a eu l'occasion, notamment à partir des articles *topinambour* et *pomme de terre*, de constater que les définitions du *Multi* n'étaient pas toujours bien arrimées entre elles : le spécificateur de rapprochement morphologique utilisé dans la définition de *topinambour* ne trouve pas d'écho dans celle de *pomme de terre* parce que l'emploi de ce mot comme nom de tubercule n'est pas dégagé comme tel.

Topinambour	Plante cultivée pour ses <u>tubercules comestibles qui ressemblent à la pomme de terre</u> .
Pomme de terre	Plante dont on mange les tubercules.

Nous avons aussi remarqué le cas du nom *pomme*, employé comme nom de partie consommée dans la définition de *chou-fleur*.

Chou-fleur	Variété de chou dont on mange la <u>pomme</u> .
-------------------	---

À sa propre entrée, le mot *pomme* n'est décrit que comme « fruit du pommier », alors que la pratique des dictionnaires usuels comprend le traitement de *pomme* au sens de « cœur d'un légume de type chou ».

Dans le reste du corpus général, on rencontre également l'emploi de *loup* signalé comme synonyme dans la définition de *bar*, mais absent de l'article *loup* où il correspondrait à un troisième emploi.

Bar	Poisson marin apprécié pour sa chair, appelé aussi <i>loup</i> .
Loup	1. Mammifère sauvage et carnivore qui ressemble à un grand chien. 2. Mâle de la louve.

6.1.2 Limites du *Multi* quant à l'arrimage des définitions avec les autres rubriques microstructurelles

Dans le cadre de notre étude, nous avons également observé dans la pratique du *Multi* d'autres types de limites qui concernent directement l'arrimage des définitions avec les autres rubriques microstructurelles (exemples, renvois et notes) ou plus largement la mise en relation des unités lexicales décrites.

6.1.2.1 Arrimage entre définition(s) et exemple(s)

Dans le *Multi*, l'exploitation de l'exemple s'avère un peu plus marquée pour les noms de plantes alimentaires que pour l'ensemble des noms d'espèces naturelles. Dans le corpus général, 54% des définitions sont suivies d'un exemple alors que c'est 66% des définitions dans notre sous-corpus.

Comme nous l'avons déjà souligné, l'arrimage n'est pas toujours étroit entre les deux rubriques, le sens introduit par la définition ne correspondant pas toujours exactement au sens illustré par l'exemple. Dans le sous-corpus des noms de plantes alimentaires qui dans l'usage présentent généralement deux valeurs complémentaires (nom de la plante cultivée et nom de la partie consommée de cette plante), il est assez courant que la définition ne porte que sur l'emploi du défini comme nom de plante alors que l'exemplification porte seulement sur l'emploi du défini comme nom de partie consommée. C'est notamment le cas dans les trois articles suivants, où le saut logique est très évident.

	EMPLOI COMME NOM DE PLANTE	EMPLOI COMME NOM DE PARTIE
Laurier	Plante aromatique.	<i>Une couronne de laurier, symbole de la victoire.</i>
Radis	Plante potagère cultivée pour ses racines.	<i>Elle adore les radis sur une tartine avec du beurre.</i>
Soja ou soya	Plante oléagineuse dont on extrait de l'huile et de la farine.	<i>Des germes de soja, de soya.</i>

Dans le cas de l'article *ail*, l'arrimage est plus problématique, parce qu'il ne s'agit pas d'un simple saut sémantique, mais d'une rupture logique (incohérence) entre l'exemple et la définition.

Ail	Plante potagère dont les gousses ont une odeur forte et un goût caractéristique.	<i>Des plants d'ail sauvage.</i>
------------	--	----------------------------------

La dénomination *ail* est définie comme une plante potagère; il s'agit donc, en toute logique, d'une plante cultivée. Ce peut donc difficilement être cette variété de plante qui est illustrée dans l'exemple par le syntagme *ail sauvage*. Même si l'on interprète le segment d'exemplification comme un syntagme libre (et non comme le nom complexe d'une variété particulière), on perçoit toujours une contradiction puisque s'opposent vraisemblablement les traits de /sauvage/ et de /cultivé/.

6.1.2.2 Arrimage entre définition(s) et note(s)

Dans le sous-corpus des noms de plantes alimentaires, neuf définitions sont accompagnées d'une note introduite par le symbole \approx (un peu moins de 8%).

La plupart de celles-ci (7) consistent en un commentaire métalinguistique, parfois neutre (aux articles *maïs* et *pomme de terre*), mais souvent à caractère normatif (aux articles *bette* ou *blette*, *échalote*, *oignon vert*, *piment* et *poivron*). À propos de l'article *oignon vert*, nous avons déjà souligné l'arrimage maladroit entre la note faisant état d'un commentaire extrait du *Grand dictionnaire terminologique* et la définition erronément basée sur l'incluant *poireau* qui a été extraite de ce commentaire.

Oignon vert	Poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes (GDT). \approx Le GDT précise que « le produit que les consommateurs québécois désignent communément, mais de façon erronée, sous le nom d' <i>échalote</i> ressemble à un poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes; ce produit est un oignon vert ».
--------------------	---

Nous nous intéresserons plus loin à l'article *échalote* où l'arrimage des notes est aussi un peu maladroit.

Deux autres articles de notre sous-corpus comportent une note à contenu de nature plutôt encyclopédique : *laurier* et *melon d'eau*. Dans le premier cas, la note introduit une information historico-culturelle assez directement complémentaire à la définition (même si elle porte plutôt sur la partie, feuilles ou branches de laurier, que sur la plante elle-même).

Laurier	Plante aromatique. <i>Une couronne de laurier, symbole de la victoire.</i> ✚ Dans la Rome antique, les vainqueurs défilaient avec des couronnes de laurier. Depuis ce temps, le laurier est un symbole de victoire.
> Melon d'eau ⁵⁰	Pastèque, gros melon à pulpe rouge. ✚ Le <i>cantaloup</i> est un melon à côtes rugueuses.

La pertinence de la seconde note s'avère plus discutable. Étonnamment, à la sous-entrée *melon d'eau* de l'article *melon*, on a introduit en note une information qui ne peut pas être considérée comme complémentaire à la définition de *melon d'eau*, puisque la description des côtes du cantaloup ne s'oppose à aucun élément explicite de la définition de *melon d'eau*. La note aurait été nettement plus attendue et plus efficace sous *cantaloup*, où son contenu aurait pu facilement être intégré à la définition.

Cantaloup	Melon à chair orange foncé. Melon [à côtes rugueuses et] à chair orange foncé.
------------------	---

6.1.2.3 Arrimage entre définition(s), renvoi(s) et note(s) pour servir la mise en relation lexicale

Comme principal procédé direct et explicite de mise en relation lexicale, le *Multi* exploite une rubrique synonymique introduite par l'indicateur *SYN*. Ce procédé est peu fréquemment exploité dans le sous-corpus des noms de plantes alimentaires. Nous n'en relevons que dans cinq définitions : celles d'*arachide*, de *blé d'Inde*, de *pastèque* et de *zucchini*, que nous commentons ici, et celle d'*échalote*, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Le *Multi* peut aussi exploiter à l'occasion la rubrique de note, comme à l'article *maïs*.

Blé d'Inde	✚ Céréale dont les fruits sont des grains disposés sur des épis. <i>Des épis de blé d'Inde frais cueillis.</i> SYN. maïs.
Maïs	Graminée dont les épis portent des grains durs. ✚ Au Québec, on emploie également le nom <i>blé d'Inde</i> en ce sens.

⁵⁰ Bien que la dénomination complexe *melon d'eau* figure dans la section « locutions » de l'article *melon*, la disposition de la note concernant *cantaloup* nous indique bien que celle-ci se place en complément d'information de la définition de *melon d'eau*.

Ces deux articles ne sont évidemment pas arrimés très étroitement, comme le montrent les deux définitions adoptant des formulations très divergentes et l'exploitation de la rubrique synonymique sous *blé d'Inde* mais pas sous *maïs*. Mais c'est là l'un des rares cas où il y a réciprocity évidente de la mise en relation entre synonymes.

Dans le cas de la paire suivante, le lien entre *pastèque* et *melon d'eau* est un peu brouillé par le mauvais arrimage des définitions qui proposent des couleurs de pulpe un peu divergentes.

Pastèque	1. Plante cultivée pour son fruit volumineux à pulpe rose. 2. Ce fruit. SYN. melon d'eau.
Melon d'eau	Pastèque, gros melon à pulpe rouge.

Dans le cas la paire *arachide/cacahuète*, la mise en relation des synonymes n'est pas totalement réciproque, puisqu'à l'article *cacahuète*, le *Multi* omet de faire état du rapport synonymique de *cacahuète* et d'*arachide* en tant que nom de partie.

Arachide	1. Plante dont les graines, qui se développent sous terre, sont les cacahuètes. 2. La graine de cette plante. SYN. cacahuète. <i>Beurre d'arachide</i> .
Cacahuète	Fruit de l'arachide.

On remarquera au passage que l'arrimage entre les deux acceptions du mot *arachide* n'est pas optimal : en effet, alors que le premier segment définitoire pose que les graines de la plante nommée *arachide* sont les cacahuètes, le second segment pose le mot *arachide* comme nom de la graine et renvoie à *cacahuète* comme synonyme.

Enfin dans le cas de *courgette* et de *zucchini*, la mise en relation ne fonctionne que dans un seul sens (de *zucchini* à *courgette*).

Courgette	Plante potagère; fruit allongé de cette plante.
Zucchini	Courge d'été cylindrique à peau mince et lisse, jaune ou verte, et à chair blanchâtre et aqueuse. SYN. courgette.

Ces quelques exemples nous montrent que les procédés explicites de mise en relation lexicale qui sont directement complémentaires au traitement définitoire sont très peu exploités dans le *Multi* et de façon relativement aléatoire.

L'article *échalote*, parmi les plus chargés de notre sous-corpus, est un exemple éloquent de mauvais arrimage entre les diverses parties (différents contenus) d'un article. Le traitement est à plusieurs égards ambigu.

Échalote

Variété d'ail, voisine de l'oignon, dont le bulbe divisé en deux ou trois gousses sert de condiment. SYN. *échalote française*.

L'échalote rose est de forme oblongue. Servir un filet mignon à l'échalote.

↔ Le GDT de l'Office québécois de la langue française établit la distinction suivante : « Le produit que les consommateurs québécois désignent communément, mais de façon erronée, sous le nom d'"échalote" ressemble plutôt à un poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes; ce produit est un oignon vert. » Par contre, *Le Petit Larousse 2008* nomme ce bulbe *échalote nouvelle*.

↔ Ne pas confondre avec le terme *oignon vert*, poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes.

Nous remarquons d'abord une certaine incohérence découlant de la double valeur de la dénomination. D'une part, on présente un segment définitoire qui porte sur la plante entière nommée *échalote* (« variété d'ail... dont le bulbe... ») et, d'autre part, on illustre le mot par des exemples ne portant que sur la partie consommée (ce n'est, de fait, pas la plante qui est de forme oblongue, mais le bulbe de celle-ci).

Ensuite, nous relevons une ambiguïté liée à la mise en relation des différentes dénominations intégrées à cet article : *échalote* en vedette, *échalote française* comme synonyme, *échalote rose* dans l'exemple et, finalement, *oignon vert* et *échalote nouvelle* dans les notes.

En plus de l'abondance de dénominations, il semble que le lien entre chacune d'elles soit parfois difficile à décoder pour un lecteur non averti. De fait, l'*échalote* mentionnée comme étant de forme oblongue dans l'exemple est l'*échalote rose*, qui n'est pas le nom en vedette ni présenté comme un synonyme, ce qui peut soulever certaines questions. Est-ce qu'*échalote rose* est synonyme d'*échalote*? Est-ce plutôt le nom d'une variété distincte? D'une sous-variété? S'il s'agit d'une autre variété, est-ce que le bulbe de la variété d'*échalote* décrite dans la définition est aussi de forme oblongue?

On aurait pu s'attendre à trouver réponses à ces questions dans le généreux appareil de notes qui suit, mais nous constatons que ce qui y est proposé ne permet pas un décodage

non équivoque de l'information. En fait, l'article *échalote* introduit plusieurs dénominations complexes dont le statut est difficilement décodable au travers des deux longues remarques normatives. Après examen⁵¹, on arrive à schématiser les rapports entre les dénominations par les trois propositions suivantes :

MISE EN RELATION DES DÉNOMINATIONS DANS L'ARTICLE <i>ÉCHALOTE</i>

1° échalote = échalote française ≠ oignon vert
--

2° oignon vert = échalote nouvelle

3° échalote rose = ?

Nous demeurons néanmoins devant un statut non défini pour *échalote rose*.

Pour terminer cette section sur les limites ou faiblesses du *Multi* en ce qui a trait à la mise en relation lexicale, il reste à signaler l'ambiguïté des définitions par inclusion réduites à un seul hyperonyme qui peuvent être décodées comme des définitions synonymiques, en l'absence de distinction formelle entre ces deux types de définition à un seul mot.

* * *

Notre travail d'analyse nous a amenée à constater un certain nombre de faiblesses dans la pratique lexicographique du *Multi*. Nous venons de faire le point sur les limites de cette pratique touchant l'arrimage des définitions entre elles et avec les autres aspects du traitement global (nomenclature, autres rubriques microstructurelles). Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous nous intéresserons aux limites du traitement définitoire quant à la délimitation référentielle des noms définis.

⁵¹ Nous nous permettons de douter de l'expertise de tous les publics cibles du *Multi*, en l'occurrence les élèves du secondaire, en ce qui a trait au décodage de ce type d'information.

6.2 Limites des définitions quant à la délimitation référentielle des noms définis

Nous avons déjà souligné le fait que, même si les noms de plantes alimentaires peuvent selon le contexte faire référence soit aux plantes elles-mêmes ou aux parties consommées de ces plantes, les définitions du *Multi* ne font généralement état que du premier de ces référents. Nous nous intéresserons ici plus particulièrement à la sous-exploitation dans le *Multi* des possibilités de description de la définition par inclusion, qui a comme conséquence de réduire le degré de précision de ce dictionnaire quant à la délimitation référentielle des noms qui sont définis.

6.2.1 Exploitation plutôt limitée du modèle de définition par inclusion

Dans le chapitre 3, nous avons vu que certaines définitions du *Multi* pouvaient se limiter à la seule mention d'un hyperonyme (incluant). Nous en avons relevé sept dans notre sous-corpus de noms de plantes alimentaires, dont six réduites au mot *céréale*. En parcourant le corpus général, nous en avons trouvé onze de plus, dont cinq limitées à l'hyperonyme *insecte*.

TABLEAU 6.1 – DÉFINITIONS RÉDUITES À L'INCLUANT (HYPERONYME)

		DÉFINITIONS
PLANTES ALIMENTAIRES	Salade	Plante.
	Avoine, mil, millet, orge, sarrasin, seigle	Céréale.
PLANTES (AUTRES)	Astragale	Plante.
CHAMPIGNONS	Amanite	Champignon
ARBRES ET ARBUSTES	Arec, phoenix ou phénix	Palmier.
OISEAUX	Geai	Oiseau.
	Pie-grièche	Passereau.
INSECTES	Grillon, hanneton, manne, mille-pattes ou millepatte, perce-oreille	Insecte.

Ce ne sont pas là les seules définitions partagées par plus d'un mot. Comme le montre le tableau 6.2, 85 noms de plantes et d'animaux se partagent 28 définitions : 16 définitions sont répétées deux fois; 7 définitions, trois fois; et les cinq autres définitions sont reprises de quatre à neuf fois.

TABLEAU 6.2 – CAS DE DÉFINITIONS NON EXCLUSIVES

NOMS DE VÉGÉTAUX [41]		DÉFINITIONS	
PLANTES POTAGÈRES	Avoine, mil, millet, orge, sarrasin, seigle	6	Céréale.
	[Astragale,] salade	1+	Plante.
	Basilic, coriandre, marjolaine	3	Herbe aromatique.
	Absinthe, carvi, cerfeuil, estragon, laurier, romarin, sauge, thym	8	Plante aromatique.
	Chou, légume	2	Plante potagère.
PLANTES (AUTRES)	Astragale [, salade]	1+	Plante.
	Roseau, sagittaire	2	Plante aquatique.
	Luzerne, trèfle	2	Plante fourragère.
	Acanthe, capucine, chrysanthème, crête-de-coq, dahlia, ficus, giroflée, pied-d'alouette, zinnia	9	Plante ornementale
ARBRES ET ARBUSTES	Arec, phoenix ou phénix	2	Palmier.
	Fusain, philodendron, rhododendron	3	Arbuste ornemental.
CHAMPIGNONS	Morille, pleurote	2	Champignon comestible.
NOMS D'ANIMAUX [44]		DÉFINITIONS	
MAMMIFÈRES	Boxer, doberman, dogue	3	Chien de garde.
	Chihuahua, pékinois	2	Petit chien.
	Goret, porcelet	2	Jeune porc.
	Hamster, gerboise, lemming	3	Petit rongeur.
	Lapin, ine; souris	2	Petit mammifère rongeur.
OISEAUX	Bécassine, cigogne	2	Oiseau échassier migrateur.
	Buse, orfraie	2	Rapace diurne
	Chouette, orfraie	2	Rapace nocturne
POISSONS	Barbue, églefin ou aiglefin, hareng	3	Poisson de mer.
	Carpe, gardon	2	Poisson d'eau douce.
	Maquereau, merlan	2	Poisson de mer dont la chair est appréciée.
	Rouget, sole, thon	3	Poisson apprécié pour sa chair.
CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES	Coquille Saint-Jacques, huître, mye, praire	4	Mollusque comestible.
	Crevette, langouste	2	Crustacé apprécié pour sa chair.
REPTILES	Aspic, cobra, vipère	3	Serpent venimeux.
INSECTES	Grillon, hanneton, manne, mille-pattes ou millepatte, perce-oreille	5	Insecte.
	Maringouin, taon	2	Insecte piqueur.
85 DÉNOMINATIONS TOUCHÉES = 8 % DU CORPUS GÉNÉRAL			

Et c'est sans compter les définitions ne présentant que des variantes superficielles de formulation qui n'affectent pas leur contenu informatif; nous en donnons quelques exemples dans le tableau suivant.

TABLEAU 6.3 – DÉFINITIONS NE PRÉSENTANT QUE DES VARIANTES SUPERFICIELLES

	DÉFINITIONS
Panais	Plante dont la racine est comestible.
Navet	Plante dont la racine est employée comme aliment.
Busard	Oiseau de proie diurne.
Buse, orfraie	Rapace diurne.
Chat-huant	Oiseau rapace nocturne.
Chouette, effraie	Rapace nocturne.
Chardonneret	Oiseau passereau au chant agréable.
Rossignol	Oiseau passereau dont le chant est agréable.
Perche	Poisson dont la chair est appréciée.
Rouget, sole, thon	Poisson apprécié pour sa chair.
Éperlan	Poisson marin dont la chair est appréciée.
Maquereau, merlan	Poisson de mer dont la chair est appréciée.

De façon générale, le *Multi* ne va pas très loin dans l'exploitation du modèle de la définition par inclusion. Au chapitre 4, nous avons noté dans le sous-corpus de noms de plantes alimentaires une sous-exploitation du genre prochain dans le choix de l'inclant. À partir des cas qui viennent d'être présentés ici, on constate que, dans notre corpus général, ce dictionnaire ne fait souvent qu'une exploitation minimale, en termes quantitatifs, des éléments de spécification susceptibles d'augmenter le degré de précision des définitions en matière de délimitation référentielle. Les définitions les plus riches en termes d'éléments de spécification sont directement reprises du *Grand dictionnaire terminologique* (explicitement identifié comme source⁵²).

⁵² Il arrive que d'autres emprunts ne soient pas identifiés : dans notre corpus général, c'est le cas de la définition de *goberge* « Nom d'une espèce halieuthique à potentiel commercial au Québec », qui correspond à une ancienne définition du *GDT*.

6.2.2 Exploitation plus ou moins efficace du modèle de définition par inclusion

On peut également émettre des réserves quant à qualité des éléments de spécification proposés par les définitions du *Multi*. De fait, l'augmentation du nombre de spécificateurs mentionnés ne peut avoir d'effet sur la délimitation référentielle que s'ils contribuent à préciser davantage le défini (sa sous-classe) par rapport à l'hyperonyme-incluant (la classe de départ). Dans le chapitre 5, nous avons vu que la présence de *herbacée* dans la définition de *mâche* ne peut servir à augmenter l'efficacité délimitative de cette définition par rapport à celles de *laitue* et de *chicorée*, compte tenu du fait que l'incluant *plante* (par opposition aux incluant *arbre*, *arbuste* ou *arbrisseau*) implique le trait /non ligneux/. La mention ou non de *herbacée* après l'incluant *plante* est tout simplement aléatoire. Dans le corpus général, on peut signaler le cas similaire du spécificateur *passereau* qui n'ajoute rien à la définition de *chardonneret* par rapport à celle de *pinson*, parce que son emploi est lui-même très aléatoire (le pinson est aussi un passereau).

TABLEAU 6.4 – EXPLOITATION DE CERTAINS SPÉCIFICATEURS SANS EFFET DÉLIMITATIF

	DÉFINITIONS
Chicorée	Plante dont les feuilles sont mangées en salade.
Laitue	Plante potagère qui se mange en salade.
Mâche	Plante <u>herbacée</u> qui se mange en salade.
Chardonneret	Oiseau <u>passereau</u> au chant agréable.
Pinson	Oiseau apprécié pour son chant.

Comme on peut le constater à partir des deux dernières définitions données en exemple (*chardonneret* et *pinson*), les traits de spécification choisis (dans ce cas la valorisation du chant) ne sont pas nécessairement ceux qui contribuent le mieux à la caractérisation des référents. Nous remarquons que cette faiblesse est d'autant plus marquée lorsque la description proposée est orientée par le rapport que l'homme entretient avec les référents dont il est question, par exemple dans les sous-corpus des noms de poissons et des noms de crustacés et mollusques, où le trait de valorisation de la chair est relativement surexploité (tableau 6.5). Dans le *Multi*, les spécificateurs liés à la valorisation sont fréquents, alors que, comme nous l'avons vu, des traits descriptifs de la morphologie seraient souvent plus

efficaces pour délimiter les référents. Comme le montrent les mots soulignés dans les définitions du tableau 6.5, ces éléments de valorisation comportent une certaine part de subjectivité.

TABLEAU 6.5 – EXEMPLES DE DÉFINITIONS NE COMPORTANT QU’UN SPÉCIFICATEUR DE VALORISATION

<i>POISSONS</i>	<i>DÉFINITIONS</i>
Perche	Poisson dont la chair est appréciée.
Rouget, sole, thon	Poisson apprécié pour sa chair.
Tanche	Poisson apprécié pour sa chair <u>délicate</u> .
Daurade ou dorade	Poisson dont la chair est <u>très</u> appréciée.
<i>CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES</i>	
Pétoncle	Coquillage apprécié pour sa chair <u>fine</u> .
Langouste, crevette	Crustacé apprécié pour sa chair.
Huître, mye, praire	Mollusque comestible.
Palourde	Coquillage comestible.

Par ailleurs, pour qu’un trait puisse de façon globale servir efficacement la délimitation des référents, il faut qu’il soit exploité de façon suffisamment systématique. Or, nous avons pu constater que, de façon générale, une large partie des traits exploités le sont souvent de façon plutôt aléatoire. Par exemple, on dit de certains poissons qu’ils sont de mer et d’autres qu’ils sont d’eau douce, alors que, pour une autre large proportion de poissons, on ne dit rien de leur habitat.

Pour être efficace, il faut également que le trait mentionné compte parmi les traits les plus saillants susceptibles d’être mentionnés. Or, dans le cas des définitions de noms de mollusques suivants, on peut facilement penser à des traits plus saillants que la comestibilité et l’habitat. L’huître, la mye et la praire sont des mollusques à coquille (des coquillages), différence notoire d’avec le calmar qui est « sans coquille externe et pourvu de dix bras » (*FVQ*).

Calmar ou calamar	Mollusque marin comestible.
Huître, mye, praire	Mollusque comestible.

Enfin, en examinant les définitions du sous-corpus des plantes alimentaires, nous avons eu l’occasion de signaler certaines définitions (celles notamment de *aubergine*, *cardamome*,

froment, oignon vert et tournesol) qui soulevaient quelque question quant à la pertinence ou à la rigueur de l'information véhiculée. Dans le cas de *cardamome* et d'*oignon vert*, nous avons pu constater que le *Multi* s'était directement mais maladroitement inspiré de définitions provenant respectivement du *Petit Larousse* (non identifié comme source) et du *Grand dictionnaire terminologique* (identifié explicitement). Dans le corpus général, nous avons également relevé le cas de la définition d'*acajou* qui semble témoigner quant à elle soit d'un emprunt simplifié de la définition du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (DQA)*, soit d'une mauvaise adaptation d'une définition du *Petit Robert*.

Acajou	
MULTI	Arbre d'Amérique à bois dur.
DQA	<u>Arbre d'Amérique à bois rougeâtre, très dur, facile à polir; ce bois.</u>
PR	Arbre des régions tropicales (<i>méliacées</i>), dont le bois rougeâtre et facile à polir est utilisé en ébénisterie et en marqueterie. <i>Acajou d'Amérique</i> : arbre de l'espèce <i>swietenia</i> dont le bois est très dur; ce bois.

Comme la définition du *DQA*, celle du *Multi* véhicule une information trompeuse quant à la restriction à l'Amérique de l'aire de distribution de l'acacia, ce qui ne vaut que pour un sous-ensemble d'espèces; cet arbre est plus généralement décrit comme un arbre des régions tropicales d'Amérique et d'Afrique (*PR, PL, FVQ*). On remarquera au passage que le *Multi* n'a pas repris la couleur rougeâtre du bois, pourtant l'un des traits les plus fortement saillant de l'acajou.

* * *

Comme nous venons de le démontrer, à partir de nombreux exemples tirés du sous-corpus des noms de plantes alimentaires comme du reste du corpus général, le *Multi* exploite de façon trop limitée le procédé de la définition par inclusion, et de façon insuffisamment rigoureuse, pour pouvoir renseigner efficacement sur la délimitation référentielle des noms d'espèces naturelles. Il n'offre très souvent qu'une caractérisation très pauvre des définis, nettement inférieure au degré de précision attendu dans un dictionnaire général usuel.

CONCLUSION

En nous engageant dans cette recherche, nous avons pour intention de contribuer à l'avancement des connaissances sur la pratique lexicographique du *Multidictionnaire de la langue française*, un des ouvrages les plus répandus au Québec actuellement, mais qui a fait l'objet de quelques critiques quant au manque de précision ou de rigueur de ses définitions. Nous souhaitons plus précisément décrire l'approche de ce dictionnaire en ce qui a trait à la définition des noms d'espèces naturelles, en ciblant un ensemble de dénominations d'entités concrètes relativement familières (les noms de plantes alimentaires), dont la grande valeur référentielle nous permettrait d'évaluer l'efficacité de la définition. Nous cherchions en fait à rendre compte de la façon dont sont construites les définitions du *Multi*, notamment ses définitions par inclusion, et nous voulions savoir dans quelle mesure elles permettent une délimitation référentielle claire, non équivoque, des entités concrètes qu'elles décrivent. Plus globalement, nous voulions rendre compte de la cohérence de l'arrimage des différents éléments de la microstructure avec les définitions et nous cherchions à savoir si, dans son état actuel, le *Multi* véhicule un degré de savoir sur la langue et sur le monde suffisamment large pour être reçu comme un dictionnaire général.

Tout au long de notre analyse des définitions de noms de plantes alimentaires, il est ressorti que le *Multi* était globalement assez peu systématique dans son approche définitoire, et que cette caractéristique s'étend aussi à l'ensemble des définitions de noms d'espèces naturelles.

➤ *À propos des approches définitoires exploitées*

L'approche définitoire privilégiée dans le *Multi* est le modèle de définition par inclusion, exploité dans 96% des articles de noms de plantes alimentaires. L'ouvrage y recourt quelques fois en modulant le patron de base (en y intégrant un indicateur de sous-classe, une amorce métalinguistique ou plus d'un incluant), jusqu'à ne présenter parfois que l'incluant comme unique définissant. Lorsque le *Multi* n'adopte pas le modèle par

inclusion, il opte pour des définitions synonymiques, des définitions relationnelles et, ce qui est caractéristique de ce dictionnaire, il présente aussi des définitions de type prescriptif. Enfin, deux dénominations complexes ne reçoivent toujours pas de définition dans la plus récente édition du *Multi* (2009), rappelant le traitement minimal caractéristique de la première mouture de l'ouvrage en 1988.

➤ ***À propos du choix des incluants***

Les mots de base des définitions de plantes alimentaires dans le *Multi* présentent divers degrés de généralité. Il s'agit soit de l'hyperonyme très général *plante*, soit d'hyperonymes relativement larges (comme *céréale*, *graminée*, *herbe* et *légumineuse*) ou d'hyperonymes plus étroits (douze différents), souvent précédés de l'indicateur de sous-classe *variété de*.

De manière générale, le *Multi* privilégie le recours au général *plante*, même quand d'autres incluants moins larges pourraient permettre une meilleure délimitation référentielle de plusieurs définis. Le *Multi* n'est par ailleurs pas systématique dans le choix des incluants pour de petits sous-ensembles thématiques, et l'exploitation de certains hyperonymes discutables entraîne des problèmes de mise en relation lexicale (*courge d'été*), de décodage (*chicorée*) ou de rigueur encyclopédique (*chou-fleur*, *poireau*).

➤ ***À propos du choix des éléments de spécification***

La majorité des éléments de spécification qui composent les définitions de noms de plantes utilisées dans l'alimentation sont en lien avec cette valeur alimentaire. Dans son choix de spécificateurs, le *Multi* apporte différentes précisions relatives notamment à l'exploitation agroalimentaire des plantes décrites, à la partie de ces plantes qui est valorisée, à leur comestibilité ainsi qu'à certaines utilisations ou propriétés culinaires particulières. Dans une moindre mesure, on trouve aussi des spécificateurs sans lien direct avec la valeur alimentaire des plantes, mais apportant des descriptions liées à la morphologie ou à l'habitat des plantes, ainsi qu'à leur classification taxinomique.

Malgré l'enrichissement sensible des définitions annoncé à chaque nouvelle parution du *Multi* (v. p. 10), les définitions proposées pour les noms d'espèces naturelles sont relativement pauvres et peinent à caractériser efficacement les référents qu'elles décrivent, notamment à cause de la sous-exploitation marquée des traits descriptifs liés à la morphologie des plantes ou de leur partie valorisée. Les modèles définitoires les plus courants ne recourent qu'à peu de catégories de spécificateurs, et il en résulte une faible caractérisation référentielle. Les spécificateurs privilégiés par le *Multi* ne sont donc pas nécessairement les plus pertinents (*tournesol*) et présentent parfois des faiblesses (*aubergine, cardamome, melon d'eau et pastèque*) ou des ambiguïtés (*cresson, froment*) en ce qui a trait à la présentation de l'information encyclopédique.

➤ *À propos des limites du traitement définitoire*

Dans l'ensemble, le *Multi* exploite de façon trop limitée le modèle définitoire par inclusion, et de manière trop peu efficace, pour permettre une bonne délimitation référentielle des noms d'espèces naturelles. Les silences de la nomenclature concernant plusieurs mots de la métalangue témoignent d'un arrimage défailant entre les définitions et la nomenclature. De plus, les procédés explicites de mise en relation lexicale complémentaires au traitement définitoire sont très peu exploités dans le *Multi* et présentent parfois des faiblesses (*laurier, radis*) ou des incohérences (*ail*) qui limitent l'efficacité de l'arrimage des définitions avec les différentes composantes de la microstructure.

Le *Multi* propose des définitions au pouvoir de délimitation référentielle très limité. Plusieurs définitions proposées sont très génériques, et on constate même que 8 % des noms étudiés n'ont pas de définition exclusive, mais en partagent une avec d'autres dénominations. Le *Multi* adopte souvent une perspective de description orientée vers le rapport que l'homme entretient avec les référents décrits au détriment d'autres types de traits plus saillants, dont des précisions morphologiques qui seraient plus efficaces en matière de délimitation référentielle. De plus, les raccourcis de description dont l'ouvrage fait preuve à quelques reprises, le recours à des traits non saillants tout comme l'aspect non systématique du traitement entraînent des définitions sans effets délimitatifs. Enfin, cette

caractérisation référentielle des définitions souvent minimale est nettement inférieure au degré de précision attendu dans un dictionnaire général usuel.

* * *

Au départ de notre recherche, nous avions prévu aborder plusieurs autres aspects de l'approche lexicographique du *Multi* (son évolution, sa nomenclature, son approche de la variation linguistique), mais, puisque la définition se pose comme l'élément central de l'article lexicographique et ainsi comme le véhicule privilégié du savoir sur les mots et sur les choses qu'ils décrivent, nous avons choisi d'y accorder toute notre attention.

Nous espérons que nos observations sur les définitions du *Multi* pourront servir à une meilleure connaissance de ce dictionnaire, notamment pour les enseignants chargés de guider les jeunes lecteurs à se servir d'ouvrages de référence.

BIBLIOGRAPHIE

Antidote HD. 2012. Montréal; Druide informatique inc.

BÉDARD, Brigitte. 2009. *Le traitement des noms d'oiseaux aquatiques du Canada dans les dictionnaires généraux actuels de l'anglais canadien*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.

BERGERON, Gaston. 1998. « Le Multi-dictionnaire. De jeunesse et d'ambition... », *Québec français*, n° 111, p. 83-84.

BORDELEAU, Francine. 2004. « Les 30 ans de Québec Amérique : le souci d'innover », *Lettres québécoises : la revue de l'actualité littéraire*, n° 114, p. 51.

— 1999. « Québec Amérique : les défis de la croissance », *Lettres québécoises : la revue de l'actualité littéraire*, n° 96, p. 12-14.

CALLEBAUT, Bruno. 1983. « Les vocabulaires techniques et scientifiques et les dictionnaires. Le cas d'une nomenclature des sciences naturelles », *Cahiers de lexicologie*, vol. XLIII, n°II, p. 33-52.

CAMERON, Daphné. 2008. « Que les dictionnaires croissent... et se multiplient! », entretien avec Alain Rey, *Le Devoir*, 29 mars, p. G9.

CAYOUILLE, Pierre. 2009. « Le Multidictionnaire, l'oeuvre d'une vie », *L'Actualité*, 1^{er} octobre, p. 76.

CORBEIL, Jean-Claude. 2004. « Le Multi, un dictionnaire pragmatique », *Québec français*, n° 134, p. 26-27.

CORMIER, Monique. 2008. « Genèse et évolution du Multidictionnaire de la langue française », *Les dictionnaires de la langue française au Québec. De la Nouvelle-France à aujourd'hui*, sous la dir. de Monique C. Cormier et Jean-Claude Boulanger, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 291-307.

DE VILLERS, Marie-Éva. 2009. *Multidictionnaire de la langue française*, 5^e édition, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1707 pages. [*Multi*]

— 2004 (2003). *Multidictionnaire de la langue française*, 4^e édition, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1542 pages.

- 1997. *Multidictionnaire de la langue française*, 3^e édition, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1532 pages.
 - 1992. *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, 2^e édition, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1324 pages.
 - 1988. *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, 1^{re} édition, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1142 pages.
- DQA* *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue, histoire, géographie et culture générale*, 1992 (1993, 2^e éd. revue et corrigée), rédaction dirigée par J.-C. Boulanger, supervisée par A. Rey, Saint-Laurent, DicoRobert inc.
- EC* *L'Encyclopédie canadienne*. 2012. Institut Historica Dominion. En ligne : <<http://www.thecanadianencyclopedia.com>>.
- EU* *Encyclopædia Universalis. Ressource documentaire pour l'enseignement*, 2012. En ligne : <<http://www.universalis-edu.com>>.
- FARRAR, John Laird. 2004 (1996). *Les arbres du Canada*, Saint-Laurent, Éditions Fides, 502 pages.
- FVQ* *Dictionnaire général de la langue française. Le français vu du Québec*, sous la direction éditoriale d'Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (dir. gén.) et de Pierre MARTEL, sous la direction informatique de Chantal-Édith MASSON et avec le concours de Louis MERCIER, version pilote consultée en ligne (2012) à l'adresse suivante : <<http://www.franqus.ca/dictio/>>. Cette version pilote a été remplacée (mars 2013) par la version commerciale *Usito*, consultable à l'adresse : <<http://www.usito.com>>.
- GDT* *Grand dictionnaire terminologique*. 2012. Office québécois de la langue française, Gouvernement du Québec. En ligne : <<http://www.granddictionnaire.org>>.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005. *Évaluation et approbation des dictionnaires pour le français, langue d'enseignement. Enseignement primaire et secondaire. Cadre de référence*, Direction des ressources didactiques, Bureau d'approbation du matériel didactique, Québec, 15 pages. [MELS]
- HÉROUX, Pascale. 2002. *La définition des noms d'arbres dans Le Petit Larousse (éditions 1997 et 1998) : analyse de la pratique lexicographique et de son évolution*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.
- HODGSON, Larry. 2007. *Potager*, coll. Les idées du jardinier paresseux, Saint-Constant, Broquet, 160 pages.

- JOUSSELIN, Jean-Pierre. 1989. « Analyse de matériel. Le multidictionnaire des difficultés de la langue française », *Québec français*, n° 73, p. 62-63.
- LAHAIE, Lucie. 2001. *Le traitement des noms d'oiseaux dans Le Petit Larousse et Le Petit Robert : étude des éléments postdéfinitionnels*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.
- LE COURS, Rudy. 2009. « Sous le signe du renouveau », *La Presse*, 29 août, p. Arts et spectacles 19.
- LEHMAN, Alise et Françoise Martin-Berthet. 2005 (1998). *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, 214 pages.
- MERCIER, Louis. 2009. « Le traitement des noms d'espèces naturelles dans un dictionnaire québécois ouvert à la variation topolectale et à la différence de contextes référentiels », M. Heinz (éd.), *Le dictionnaire maître de langue. Lexicographie et didactique, Actes des « Deuxièmes journées allemandes des dictionnaires »* (Klingenberg am Main, Allemagne, juillet 2006), Berlin, Frank & Timme (« Metalexikographie »), p. 179-208.
- 2008. « Travailler depuis le Québec à l'émancipation de la lexicographie du français », Claudine Bavoux (dir.), *Le français des dictionnaires. L'autre versant de la lexicographie française*, Louvain-la-neuve – Paris, De Boeck éditeur (« Champs linguistiques »), p. 289-306.
- 2005. « Problème de décodage des exemples servant à illustrer les noms d'espèces naturelles dans les dictionnaires usuels du français », M. Heinz (éd.), *L'exemple lexicographique dans les dictionnaire français contemporain. Actes des « Premières journées allemandes des dictionnaires »* (Klingenberg am Main, Allemagne, juin 2006), Tübingen, Max Niemeyer (« Lexicographica »), p. 179-208.
- 2003. « Les dictionnaires », Dossier pédagogique (*LCR 309*), Université de Sherbrooke, non publié.
- 2000. « Quand les dictionnaires se mettent au service de la science », Annick Englebert, Michel Pierrard, Laurence Rosier et Dan Van Raemdonck (éd.), *Actes du XXIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes* (Bruxelles, 23-29 juillet 1998), Tübingen, Max Niemeyer Verlag, tome IV (*Des mots aux dictionnaires*), p. 1340-1365.
- 1999. « La difficile cohabitation des points de vue européen et nord-américain dans les dictionnaires usuels du français : le cas du vocabulaire ornithologique », Marie-Rose Simoni-Aurembou (éd.), *Français du Canada - français de France. Actes du cinquième Colloque international de Bellême*, du 3 au 7 juin 1997, Tübingen, Max Niemeyer Verlag (« Canadiana Romanica, 13 »), 2000, p. 291-305.

- MERCIER, Louis et Ginette THIFFAULT 2007. « Définitions des noms de plantes herbacées dans le *Petit Robert* : les segments locatifs », Pierre Larrivée (éd.), *Variation et stabilité en français, des notions aux opérations. Hommage à Jean-Marcel Léard par ses collègues et amis*, Paris – Louvain, Peeters, Frank & Timme (« Bibliothèque de l'information grammaticale »), n° 61, p. 201-216.
- MÈRE MICHEL, La. 1990. *Le jardin naturel. Le jardin potager*, Laval, Guy Saint-Jean Éditeur, 210 pages.
- PL *Le Petit Larousse illustré 2007*. 2006. Paris, Cedex 06, Larousse, 1858 pages.
- POIRIER, Claude. 2004. « Le Multi, un dictionnaire ambigu », *Québec français*, n° 132, p. 26-27.
- POIRIER, Claude; Canac-Marquis, Steve. 2003. « La norme du “Multi” dans le “Petit Larousse”? », *Le Soleil*, 8 septembre, p. A3.
- PR *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. [Version électronique] 2012. Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey.
- QF *Québec français*. 1998. « Nouveautés », n° 109, p. 7.
- 1993. « Nouveautés », n° 89, p. 9-10.
- REY-DEBOVE, Josette. 1971. *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye, Mouton & Co., 331 pages.
- SAINT-PIERRE, Brigitte. 2008. « Une nouvelle édition du Multidictionnaire paraîtra en 2009 », *Le Devoir*, 29 mars, p. G10.
- SCHAFROTH, Elmar. 2008. « Aspects de la normativité dans les dictionnaires du français québécois », sous la direction de Monique C. Cormier et Jean-Claude Boulanger, *Les dictionnaires de la langue française au Québec. De la Nouvelle-France à aujourd'hui*, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 199-238.
- SIBLEY, David Allen. 2006. *Le guide Sibley des oiseaux de l'est de l'Amérique du Nord*, Waterloo, Éditions Michel Quintin, 435 pages.
- SITI *Système d'information taxonomique intégré*. [Données du 4 septembre 2012]. Système canadien d'information sur la biodiversité, Gouvernement du Canada, en ligne : < http://www.scib.gc.ca/pls/itisca/itisurls?p_ifx=scib&p_lang=fr>.

STOKES, Donald et Lillian. 1997. *Guide des oiseaux de l'est de l'Amérique du Nord*, Saint-Constant, Broquet, 473 pages.

THIFFAULT, Ginette. 2002. *Le traitement définitoire des noms de plantes herbacées dans le Petit Robert*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.

ANNEXE I – SOUS-CORPUS DES NOMS DE PLANTES ALIMENTAIRES

LÉGUMES-FEUILLES [18]		
Artichaut	Plante potagère cultivée pour ses capitules.	<i>On mange la base des feuilles de l'artichaut ainsi que le fond, qu'on appelle aussi le cœur. Des cœurs d'artichauts ou d'artichaut.</i>
Asperge	Plante potagère dont on mange les jeunes pousses.	<i>Préférez-vous les asperges blanches ou vertes? De belles bottes d'asperges bien fraîches.</i>
Bette ou blette	Plante de la famille de la betterave dont on mange les feuilles.	
	✂ On appelle faussement bette au Québec ce qui est la betterave.	
Brocoli	Variété de chou-fleur.	<i>Aimes-tu le brocoli gratiné au cheddar?</i>
Céleri ou cèleri	Plante potagère dont les feuilles et les racines sont comestibles.	<i>Des cœurs de céleri. Des céleris-raves.</i>
Chicorée	Plante dont les feuilles sont mangées en salade.	
Chou	Plante potagère.	<i>De la perdrix aux choux. De la soupe au chou.</i>
Chou-fleur	Variété de chou dont on mange la pomme.	
Chou-rave	Variété de chou dont on mange la tige.	
Cresson	Plante herbacée qui croît dans l'eau, cultivée pour ses feuilles.	<i>Un potage au cresson.</i>
Endive	Variété de chicorée dont on mange la pousse blanche.	<i>Une salade d'endives.</i>
Épinard	Plante potagère cultivée pour ses feuilles comestibles.	<i>Une salade d'épinards.</i>
Laitue	Plante potagère qui se mange en salade.	
Mâche	Plante herbacée qui se mange en salade.	<i>Une salade de cresson et de mâche.</i>
Oseille	Plante dont les feuilles sont comestibles.	<i>Une soupe à l'oseille.</i>
Pourpier	Plante à petites fleurs multicolores dont les feuilles charnues sont comestibles.	
Rhubarbe	Plante à larges feuilles dont les tiges sont comestibles.	<i>Une tarte à la rhubarbe.</i>
Romaine	Variété de laitue.	<i>Faire une salade avec de la romaine et des tomates.</i>

LÉGUMES-RACINES [15]		
Betterave	Plante à racine charnue.	<i>Une salade de betteraves, mais du sucre de betterave.</i>
Carotte	Racine comestible d'une plante potagère.	<i>Des carottes crues.</i>
Chou-navet	Rutabaga.	
Manioc	Plante tropicale dont les racines fournissent le tapioca.	<i>Des maniocs, de la farine de manioc.</i>
Navet	Plante dont la racine est employée comme aliment.	
Panais	Plante dont la racine est comestible.	
Patate	(Fam.) Pomme de terre.	
>Patate douce	Plante dont les racines comestibles ont un goût sucré.	<i>La patate douce (et non *patate sucrée) ressemble à la pomme de terre.</i>
*>Patate sucrée	Calque de « <i>sweet potato</i> » pour <i>patate douce</i> .	
Pomme de terre	Plante dont on mange les tubercules.	<i>Une purée de pommes de terre (et non des *patates pilées).</i>
	⚡ Dans le vocabulaire de la cuisine, le nom s'emploie souvent de façon elliptique. <i>Pommes frites, pommes vapeur, pommes rissolées, pommes allumettes.</i>	
Radis	Plante potagère cultivée pour ses racines.	<i>Elle adore les radis sur une tartine avec du beurre.</i>
Rave₁	Plante potagère qui ressemble au navet.	
Rutabaga	Plante qui s'apparente au navet.	<i>Des rutabagas fades.</i>
Salsifis	Plante dont les racines sont comestibles.	
Topinambour	Plante cultivée pour ses tubercules comestibles qui ressemblent à la pomme de terre.	

LÉGUMES-FRUITES [16]		
Aubergine	Plante potagère de couleur violette cultivée pour ses fruits.	<i>Préparer les aubergines à la grecque.</i>
Cantaloup	Melon à chair orange foncé.	<i>Des cantaloups juteux.</i>
Citrouille	Plante potagère dont le fruit orange est volumineux; ce fruit.	<i>À l'Halloween, les enfants ont placé une citrouille devant la maison.</i>
Concombre	Plante potagère cultivée pour ses fruits.	<i>Une salade de concombres.</i>
Courge	Plante potagère de la famille des cucurbitacées; fruit de cette plante.	
Courgette	Plante potagère; fruit allongé de cette plante.	<i>Des courgettes farcies.</i>
Gombo	Plante dont le fruit est employé comme condiment.	<i>Une soupe aux gombos.</i>
Melon	1. Plante rampante cultivée pour ses fruits.	
	2. Fruit de cette plante de forme sphérique dont la chair orangée ou vert clair a un goût sucré.	
Melon d'eau	Pastèque, gros melon à pulpe rouge.	
	⌘ Le cantaloup est un melon à côtes rugueuses.	
Paprika	Variété de piment.	<i>Saupoudrer la purée de paprika.</i>
Pastèque	1. Plante cultivée pour son fruit volumineux à pulpe rose.	
	2. Ce fruit. SYN. melon d'eau.	<i>La pastèque est fraîche et sucrée.</i>
Piment	Plante potagère dont le fruit à saveur très piquante sert de condiment.	<i>Ajouter un peu de piment rouge dans la sauce à spaghetti.</i>
	⌘ Ne pas confondre avec le nom poivron , fruit du piment doux.	
Poivron	Fruit du piment doux.	<i>Des poivrons verts.</i>
	⌘ Ne pas confondre avec le nom piment , condiment à saveur très piquante.	
Potiron	Grosse courge.	
Tomate	1. Plante cultivée pour ses fruits.	<i>Paul a hâte de planter ses tomates.</i>
	2. Fruit de cette plante.	<i>Un jus de tomate, de la sauce tomate.</i>
Zucchini	Courge d'été cylindrique à peau mince et lisse, jaune ou verte, et à chair blanchâtre et aqueuse. SYN. courgette.	<i>« Il y a des mariages inspirants comme la menthe et le zucchini ou les noix et les champignons, mais si on comprend les marches à suivre, on peut y aller selon ses goûts » (Josée Di Stasio, citée dans Voir).</i>
	⌘ Le terme zucchini , qui est un emprunt à l'italien, est largement utilisé au Québec tant dans la langue courante que dans la langue du commerce (GDT).	

HERBES ET AUTRES PLANTES AROMATIQUES [36]		
Absinthe	Plante aromatique.	
Ail	1. Plante potagère dont les gousses ont une odeur forte et un goût caractéristique.	<i>Des plants d'ail sauvage.</i>
	2. Fruit de cette plante utilisée en cuisine pour relever le goût.	<i>Des croûtons de pain frottés à l'ail. Un gigot d'agneau piqué de gousses d'ail.</i>
Aneth	Plante aromatique, appelée communément <i>fenouil</i> .	
Angélique	Plante aromatique dont on confit les tiges.	
Basilic	Herbe aromatique.	<i>Des tomates avec de l'huile d'olive et du basilic.</i>
Bourrache	Plante à grandes fleurs bleues dont on fait des tisanes.	
Camomille	Plante médicinale très odorante.	
Cardamome	Plante dont les graines aromatiques à la saveur poivrée sont employées pour parfumer le café.	
Carvi	Plante aromatique.	<i>Des graines de carvi.</i>
Cerfeuil	Plante aromatique.	
Ciboulette	Plante potagère employée comme condiment.	<i>Une omelette avec un peu de ciboulette, c'est délicieux.</i>
Citronnelle	Nom de diverses plantes dont l'odeur ressemble à celle du citron.	<i>La citronnelle éloigne les moustiques.</i>
Coriandre	Herbe aromatique.	
Cumin	Plante à graines aromatiques.	
Échalote	Variété d'ail, voisine de l'oignon, dont le bulbe divisé en deux ou trois gousses sert de condiment. SYN. échalote française.	<i>L'échalote rose est de forme oblongue. Servir un filet mignon à l'échalote.</i>
	<p>✕ 1. Le GDT de l'Office québécois de la langue française établit la distinction suivante : « Le produit que les consommateurs québécois désignent communément, mais de façon erronée, sous le nom d'"échalote" ressemble plutôt à un poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes; ce produit est un oignon vert. » Par contre, <i>Le Petit Larousse 2008</i> nomme ce bulbe <i>échalote nouvelle</i>.</p> <p>2. Ne pas confondre avec le terme <i>oignon vert</i>, poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes.</p>	
Estragon	Plante aromatique.	<i>Du poulet à l'estragon.</i>
Fenouil	Plante aromatique de la famille des ombellifères.	<i>Le fenouil a le goût de l'anis.</i>
Gingembre	Plante dont la racine est employée comme condiment.	<i>Des biscuits au gingembre.</i>

Houblon	Plante dont les fleurs sont employées pour aromatiser la bière.	
Laurier	Plante aromatique. ⌘ Dans la Rome antique, les vainqueurs défilaient avec des couronnes de laurier. Depuis ce temps, le laurier est un symbole de victoire.	<i>Une couronne de laurier, symbole de la victoire.</i>
Lavande	Plante aromatique donnant de petites fleurs bleues au parfum délicat et frais.	<i>Des sachets de lavande odorante.</i>
Marjolaine	Herbe aromatique.	
Menthe	Plante potagère odorante.	<i>Des chocolats à la menthe.</i>
Moutarde	Plante dont la graine sert de condiment.	<i>Un sandwich jambon moutarde, SVP.</i>
Oignon	Plante à bulbe comestible dont l'odeur et le goût sont forts.	<i>Une soupe à l'oignon.</i>
>Oignon vert	Poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes (GDT). ⌘ Le GDT précise que « le produit que les consommateurs québécois désignent communément, mais de façon erronée, sous le nom d' <i>échalote</i> ressemble à un poireau blanc miniature doté de longues feuilles cylindriques et vertes; ce produit est un oignon vert ».	
Origan	Plante aromatique voisine de la marjolaine.	<i>De l'origan (et non de l'*oregano) frais.</i>
Persil	Plante dont les feuilles sont employées comme assaisonnement.	<i>Le taboulé contient du persil finement haché.</i>
Poireau	Plante potagère dont on mange le pied.	<i>Un potage aux poireaux.</i>
Régliſſe	Plante dont la racine sert à fabriquer une confiserie.	<i>Un bâton de réglisse.</i>
Romarin	Plante aromatique.	<i>Du romarin odorant.</i>
Safran	Plante cultivée pour ses fleurs qui produisent une substance aromatique qui sert également de colorant.	
Sarriette	Plante odoriférante cultivée pour ses feuilles qui servent de condiment.	
Sauge	Plante aromatique.	<i>Elle assaisonne la sauce de sauge et de thym.</i>
Thym	Plante aromatique.	<i>Un gigot assaisonné de thym et de romarin.</i>
Verveine	Plante aromatique dont une espèce a des vertus calmantes.	

CÉRÉALES [12]		
Avoine	Céréale.	<i>Les chevaux aiment l'avoine.</i>
Basmati	Riz à grain long.	<i>Ce basmati ou ce riz basmati est délicatement parfumé.</i>
Blé	Plante qui produit le grain dont on tire la farine pour faire le pain.	<i>Des champs de blé. Laurence est blonde comme les blés.</i>
Blé d'Inde	☞ Céréale dont les fruits sont des grains disposés sur des épis. SYN. maïs.	<i>Des épis de blé d'Inde frais cueillis.</i>
Froment	Blé de la qualité la plus fine.	<i>De la farine de froment dont on fera du pain.</i>
Maïs	Graminée dont les épis portent des grains durs. ☞ Au Québec, on emploie également le nom blé d'Inde en ce sens.	<i>Du maïs soufflé, du maïs éclaté. En été, on peut manger un délicieux maïs sucré.</i>
Mil	Céréale.	<i>Farine de mil.</i>
Millet	Céréale.	<i>Farine de millet.</i>
Orge	Céréale.	<i>Un pain d'orge, du sucre d'orge.</i>
Riz	Céréale cultivée dans les terrains humides.	<i>Des riz au curry délicieux.</i>
Sarrasin	Céréale.	<i>De la farine de sarrasin. Des crêpes de sarrasin.</i>
Seigle	Céréale.	<i>Un pain de seigle.</i>

LÉGUMINEUSES ET AUTRES PLANTES À GRAINES [14]		
Arachide	1. Plante dont les graines, qui se développent sous terre, sont les cacahuètes.	
	2. La graine de cette plante. SYN. cacahuète.	<i>Beurre d'arachide.</i>
Colza	Plante à fleurs jaunes.	<i>Des champs de colza.</i>
Fève	1. Légumineuse cultivée pour ses graines.	
	2. Graine comestible de cette plante.	
*>Fève	Impropriété au sens de <i>haricot</i> (vert, jaune).	
Flageolet	Variété de haricot dont le goût est apprécié.	<i>Un gigot aux flageolets.</i>
Haricot	Légumineuse à graines comestibles.	<i>Le haricot vert (et non la *petite fève).</i>
Lentille	Plante cultivée pour sa graine; la graine elle-même.	<i>Une soupe de lentilles aux épinards.</i>
Mange-tout ou mangetout	Variété de haricot.	<i>Des haricots mange-tout, des mange-tout croquant sous la dent et bien verts.</i>
*Petite fève	Impropriété au sens de <i>haricot</i> .	
Pois	Plante grimpante cultivée pour ses graines.	<i>Des pois mange-tout, des pois chiches, des petits pois frais.</i>
>Pois >chiche	Légumineuse cultivée pour ses graines; graine jaune de cette plante.	<i>Une purée de pois chiches.</i>
Sésame	Plante oléagineuse.	<i>Manger du poulet aux grains de sésame.</i>
Soja ou soya	Plante oléagineuse dont on extrait de l'huile et de la farine.	<i>Des germes de soja, de soya.</i>
Tournesol	Plante dont les fleurs se tournent vers le soleil.	<i>Des tournesols en fleur.</i>

GÉNÉRIQUES [5]		
Céréale	1. Plante dont les grains servent à l'alimentation.	<i>Le blé, le riz, le maïs sont des céréales.</i>
	2. (Au plur.) Grains.	<i>Manger des céréales au petit-déjeuner.</i>
Fines herbes	Herbes employées comme condiments (persil, estragon, etc.).	
Légume	Plante potagère.	<i>Des légumes frais cueillis. Une bonne soupe aux légumes.</i>
Rave₂	Nom donné à plusieurs plantes cultivées pour leurs racines comestibles.	<i>Des céleris-raves, des choux-raves.</i>
Salade	Plante.	<i>La laitue, la chicorée, la batavia, la scarole, la romaine, entre autres, sont des salades.</i>